



Interreg
Euro-MED



Cofinancé
par l'Union européenne



PROGRAMME

INTERREG EURO-MED

2021/27

VERSION FINALE

SOMMAIRE

1. Stratégie conjointe du Programme : Les principaux défis du développement et les réponses politiques

- 1.1 Zone couverte par le Programme
- 1.2 Stratégie commune du Programme : résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales ainsi que des inégalités, des besoins communs en matière d'investissements et de la complémentarité et des synergies avec d'autres programmes et instruments de financement, des enseignements tirés de l'expérience passée ainsi que des stratégies macro-régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes lorsque la zone du programme est couverte entièrement ou partiellement par une ou plusieurs stratégies
- 1.3 Justification des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques à Interreg retenus, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière

2. Priorités

- 2.1 Titre de la priorité (répétée pour chaque priorité)
 - 2.1.1. Objectif spécifique (répétée pour chaque objectif spécifique retenu, pour les priorités autres que l'assistance technique)
 - 2.1.1.1. Types d'actions correspondants et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro-régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant
 - 2.1.1.2. Indicateurs (tableaux de réalisations et de résultats)
 - 2.1.1.3. Les principaux groupes cibles
 - 2.1.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), au Développement Local Mené par les acteurs locaux (CLLD) ou à d'autres outils territoriaux
 - 2.1.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers (à ne pas utiliser pour Interreg Euro-MED)
 - 2.1.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention (tableaux liés aux listes des règlements)

3. Plan de financement

3.1 Enveloppe financière par année

3.2 Enveloppe financière totale par fonds et cofinancement national

4. Mesures prises pour associer les partenaires du programme concernés à la préparation du programme Interreg et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

5. Approche en matière de communication et de visibilité du programme Interreg (objectifs, publics cibles, canaux de communication, y compris la diffusion dans les médias sociaux, le cas échéant, budget prévu et indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation)

6. Indication de soutien aux projets à petite échelle, y compris les petits projets dans le cadre de fonds en faveur des petits projets

7. Modalités de mise en œuvre

7.1. Autorités responsables du programme

7.2. Procédure d'établissement du secrétariat conjoint

7.3. Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers et les PTOM participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission

8. Recours à des coûts unitaires, des montants forfaitaires, des taux forfaitaires et des financements non liés aux coûts

ANNEXES

Annexe 1 : Carte de la zone du programme

Annexe 2 : Méthodologie des indicateurs

Annexe 3 : Opérations d'importance stratégique

Annexe 4 : Typologies de projets

CCI	2021TC16FFTN001
Titre	(Interreg VI-B) Euro Mediterranean (EURO MED)
Version	2
Première année	2021

Dernière année	2027
Article 17(4)(b) choix	Montant unique pour fonds Interreg
Fonds concernés par le montant unique	FEDER IAP III
Eligible à partir du	01 Janvier 2021
Eligible jusqu'au	21 Décembre 2029
Numéro de décision CE	
Date de décision de la Commission	
Numéro de la décision EM	[20]
Date d'entrée en vigueur EM	
Régions NUTS couvertes par le programme	BG31 Северозападен BG32 Северен централен BG33 Североизточен BG34 Югоизточен BG41 Югозападен BG42 Южен централен EL30 Αττική EL41 Βόρειο Αιγαίο EL42 Νότιο Αιγαίο EL43 Κρήτη EL51 Ανατολική Μακεδονία, Θράκη EL52 Κεντρική Μακεδονία EL53 Δυτική Μακεδονία EL54 Ήπειρος EL61 Θεσσαλία EL62 Ιόνια Νησιά EL63 Δυτική Ελλάδα EL64 Στερεά Ελλάδα EL65 Πελοπόννησος ES24 Aragón

	ES30 Comunidad de Madrid
	ES42 Castilla-La Mancha
	ES43 Extremadura
	ES51 Cataluña
	ES52 Comunitat Valenciana
	ES53 Illes Balears
	ES61 Andalucía
	ES62 Región de Murcia
	ES63 Ciudad de Ceuta
	ES64 Ciudad de Melilla
	FRJ1 Languedoc-Roussillon
	FRJ2 Midi-Pyrénées
	FRK2 Rhône-Alpes
	FRL0 Provence-Alpes-Côte d'Azur
	FRM0 Corse
	HR02 Panonska Hrvatska
	HR03 Jadranska Hrvatska
	HR05 Grad Zagreb
	HR06 Sjeverna Hrvatska
	ITC1 Piemonte
	ITC2 Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste
	ITC3 Liguria
	ITC4 Lombardia
	ITF1 Abruzzo
	ITF2 Molise
	ITF3 Campania
	ITF4 Puglia
	ITF5 Basilicata
	ITF6 Calabria
	ITG1 Sicilia
	ITG2 Sardegna
	ITH3 Veneto
	ITH4 Friuli-Venezia Giulia
	ITH5 Emilia-Romagna
	ITI1 Toscana
	ITI2 Umbria

	IT13 Marche IT14 Lazio CY Κύπρος MT Malta PT15 Algarve PT17 Área Metropolitana de Lisboa PT18 Alentejo SI03 Vzhodna Slovenija SI04 Zahodna Slovenija AL Albania BA Bosnia and Herzegovina ME Montenegro MK North Macedonia
Volet	B

1. Stratégie du Programme : Les principaux défis du développement et les réponses politiques

1.1 Zone couverte par le Programme

Sur la rive nord de la mer Méditerranée, le Programme Interreg Euro-MED couvre un vaste territoire qui s'étend des régions portugaises sur la côte atlantique à Chypre au bord oriental de la Méditerranée en passant par les Balkans. De plus, pour la première fois après deux périodes de programmation précédentes, il atteint également la zone côtière bulgare de la mer Noire.

En effet, après un élargissement peu substantiel du programme en 2014 incluant seulement 3 nouvelles régions appartenant à des pays partenaires du programme, un élargissement plus substantiel a été approuvé dans cette période de programmation : deux nouveaux pays, la Bulgarie et la République de Macédoine du Nord ainsi que trois nouvelles régions espagnoles (Castilla la Mancha, Extremadura et Madrid) sont désormais ajoutés à la zone éligible.

Le Programme Interreg Euro-MED couvre désormais 69 régions parmi lesquelles 65 régions (NUTS 2) de 10 pays de l'UE (Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal et Slovénie) et 4 pays candidats à l'IAP (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord et Monténégro). La zone géographique éligible

s'étend sur environ 25% de la superficie de l'Union européenne et représente plus de 140 millions de personnes (tous pays partenaires confondus).

Le territoire présente des caractéristiques naturelles, physiques et géographiques extrêmement diverses. Il bénéficie d'un littoral maritime de plus de 15 000 kilomètres et de plaines arables fertiles, qui ont été le berceau de l'agriculture méditerranéenne, avec ses cultures de vignes et ses plantations d'olives et d'agrumes. Elle possède également des chaînes de hautes montagnes comme les Alpes, les Balkans, le Pinde et les Pyrénées. Une autre caractéristique de l'espace du Programme est la présence importante d'îles, dont deux Etats membres (Chypre et Malte) et de bassins fluviaux comme l'Ebre (Espagne), le Rhône (France), le Pô (Italie) et le Danube (Bulgarie).

Tous les pays du pourtour de la Méditerranée font partie de la Commission Générale de la pêche pour la Méditerranée, gérée par la FAO des Nations Unies.

La région méditerranéenne est également riche en termes de biodiversité terrestre avec 25 000 espèces de plantes, 290 espèces d'arbres et d'arbustes dont près de 70% sont endémiques, et 220 espèces de mammifères. Quant à la mer Méditerranée, elle abrite une diversité extraordinaire d'organismes marins, dont beaucoup sont endémiques à la région. On estime que la Méditerranée contient 8 à 9 % de toutes les créatures marines du monde.

1.2 Stratégie commune du Programme : résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales ainsi que des inégalités, des besoins communs en matière d'investissements et de la complémentarité et des synergies avec d'autres programmes et instruments de financement, des enseignements tirés de l'expérience passée ainsi que des stratégies macro-régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes lorsque la zone du programme est couverte entièrement ou partiellement par une ou plusieurs stratégies

Le Programme Interreg Euro-MED est un programme de coopération territoriale européenne du niveau transnational. Son objectif général est contenu à la fois dans le mot « coopération » ainsi que dans les trois adjectifs qui la définissent par règlement : territoriale, européenne, transnationale. Il s'agit de trouver, transférer et

appliquer des solutions aux problématiques identifiées comme prioritaires dans les domaines de l'innovation, l'économie, l'environnement (décrites ci-après) par le biais de partenariats multiculturels et multiacteurs (publics et privés) au sein de projets dont la cible principale seront les nécessités des territoires et populations de la Méditerranée. Ceci constituera l'objectif général d'Interreg Euro-MED : promouvoir une réflexion commune pour mettre en oeuvre des solutions partagées et renforcer ainsi la cohésion de notre espace européen. Cependant, un tel objectif ne pourra se réaliser qu'à condition que les défis à relever soient restreints, identifiés et acceptés par toutes les parties prenantes.

De nombreux rapports et études sont parus ces dernières années avec l'idée de fixer les priorités de la Méditerranée à horizon 2020, 2030 ... 2050. L'impression que l'on peut en tirer est que lesdites priorités restent les mêmes bien que l'horizon s'éloigne. D'une part, cela signifie que les priorités de la troisième génération d'Interreg MED ont été réaffirmées, et d'autre part, cela signifie également que l'effort pour y faire face nécessite une forte concentration des ressources.

La capitalisation de tout notre patrimoine Interreg MED reste une priorité ainsi qu'un défi en soi, aussi pour la nouvelle programmation 2021/27.

La Méditerranée est aujourd'hui une zone d'interface au coeur de défis majeurs pour la planète entière : sa centralité en fait un laboratoire pour l'étude des phénomènes de complexité, de crise et de résilience¹.

Défis

Quels sont ces défis et d'où viennent-ils ?

La crise de 2008 a été significative dans de nombreuses régions de l'UE et a inversé la tendance à long terme d'une réduction des disparités régionales. Entre 2009 et 2015, elle a entraîné une réduction du PIB par habitant dans environ 40 % des régions situées principalement en Irlande, Italie, Espagne, Portugal et Grèce. Au cours de cette période, les disparités régionales se sont creusées mais en 2015, les disparités ont recommencé à se réduire et ce jusqu'en 2020...

¹ Dossier « La Méditerranée » La lettre Aix-Marseille Université, décembre 2019.

En effet, au printemps 2020, l'épidémie de COVID-19 a frappé l'économie européenne de plein fouet².

L'activité économique a chuté brutalement : au premier semestre, l'économie européenne a connu une réduction spectaculaire et soudaine de l'activité économique entre mars et mai. Après une baisse de 3,7 % au premier trimestre, le PIB de la zone euro a reculé de 11,8 % au second.

À titre de référence, cette dernière baisse est presque quatre fois plus importante que la plus forte diminution sur un seul trimestre pendant la Grande Récession de 2008-2009. Au cours du premier semestre de l'année, l'activité économique s'est contractée d'environ 15 % dans la zone euro, ramenant la réalisation à des niveaux proches de ceux observés pour la dernière fois au début de 2005.

La crise du COVID-19 a fait payer un tribut particulièrement lourd au commerce extérieur de l'UE et de la zone euro, car une chute soudaine et synchronisée de la demande mondiale a interagi avec les contraintes de l'offre résultant des confinements, des fermetures de frontières, des interdictions de voyager et des restrictions internes à la mobilité.

Le choc subi par les États membres a été amplifié par leur forte intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

La pandémie de COVID-19 a mis les marchés du travail de l'UE à rude épreuve. Les pertes d'emplois au cours du premier semestre ont été sans précédent, bien que le recul ait été beaucoup plus contenu que la baisse de l'activité économique, tout comme l'augmentation du taux de chômage.

Le tourisme est un secteur où l'impact de la pandémie laisse de profondes cicatrices. Cela signifie que les pays qui dépendent largement du tourisme sont plus sévèrement touchés et peuvent avoir besoin de plus de temps pour se rétablir complètement³.

Parmi les six plus grands États membres de l'UE, l'Espagne (environ 22 %), la France (18,75 %) et l'Italie (17,75 %) ont connu des baisses plus importantes (de leur PIB) que l'Allemagne (11,50 %), les Pays-Bas (9,75 %) et la Pologne (9,25 %). Au total, la baisse des dépenses de consommation dans les principaux pays de la zone euro a été de

² "European Economic Forecast – Institutional paper 135, November 2020 (EC)

³ En 2018, le tourisme représentait 13,0% du PIB (14,7% de l'emploi) en Italie, 11,8% (13,5%) en Espagne, 8,0% (9,8%) au Portugal, 7,4% (7,5%) en France et 6,8% (10,0%) en Grèce (source : OCDE (2020) Tendances et politiques du tourisme)

25,25% en Espagne, d'environ 17,50% en Italie, de 17% en France et de 13,25% en Allemagne au cours du premier semestre de l'année. L'investissement global a enregistré une baisse cumulée de 8,3% en Allemagne et de 10,7% aux Pays-Bas, tandis qu'il a perdu environ 25% en France, en Italie et en Espagne. Ces différences reflètent principalement les investissements dans la construction, qui ont enregistré une hausse de 0,7 % en Allemagne et une baisse de 2,4 % aux Pays-Bas, mais ont connu des baisses comprises entre 26 et 29 % en France, en Italie et en Espagne...

En général, les régions « plus pauvres » peuvent être divisées en deux groupes distincts : les régions rurales peu peuplées qui se caractérisent par un vieillissement de la population et une émigration nette ; les régions post-industrielles ayant perdu leur base industrielle traditionnelle, en partie en raison des conséquences de la mondialisation. Les régions les plus pauvres de l'UE sont principalement situées dans une bande allant de la Lettonie au nord, à travers les parties orientales de l'UE, jusqu'en Grèce et dans le sud de l'Italie, avant de s'étendre aux régions méridionales d'Espagne et à la majeure partie du Portugal tandis que la richesse est souvent créée dans les capitales et les régions métropolitaines ..

D'après les rapports ESPON sur la « Coopération territoriale pour le futur de l'Europe (2017) » et l'« Etat du territoire européen (2019) » :

- 1) *Dans les régions rurales en retard de développement et périphériques, il est nécessaire d'améliorer les infrastructures et les services d'intérêt général, la coopération transrégionale et transnationale, ainsi que la coopération public-privé pour assurer une croissance inclusive et une meilleure qualité de vie. Pour les régions en retard de développement en particulier, la promotion et l'exploitation des connaissances et des atouts locaux (par exemple, le patrimoine culturel et naturel) ont le potentiel de devenir des zones de diversification économique, jetant ainsi les bases du développement de l'économie de la connaissance.*
- 2) *Dans les régions périphériques moins développées, les politiques devraient viser à soutenir la mise à niveau des innovations existantes, car ces régions ont davantage de possibilités d'expérimentation et de changements radicaux, étant donné qu'elles sont moins dépendantes des chemins empruntés (c'est-à-dire que leurs écosystèmes innovants qui devraient s'adapter aux changements sont moins développés et donc plus facilement adaptables). Cette option est moins risquée et moins coûteuse que la création de nouvelles connaissances et a plus de chances de réussir lorsque les acteurs économiques innovants et très performants ne sont pas très concentrés dans une région.*

- 3) *Dans les régions d'innovation imitative, une forte activité entrepreneuriale peut favoriser l'acquisition de connaissances provenant de l'extérieur de la région et leur traduction en activités innovantes locales. Le repérage et l'acquisition de connaissances externes devraient être soutenus par des mesures incitant les entreprises locales (existantes ou nouvelles) à développer des projets complémentaires avec des multinationales ou à établir avec elles des relations de sous-traitance spécialisées.*

Le développement de la capacité d'innovation et de recherche dans nos territoires méditerranéens est donc la toute première nécessité pour le renforcement et la consolidation d'une société de la connaissance dans notre espace, au bénéfice des administrations, des universités, des entreprises, des citoyens...

Mais bien d'autres problématiques s'imposent à l'attention de notre Programme, en relation notamment avec les conséquences dues au changement climatique.

Toujours dans les rapports ESPON mentionnés ci-dessus, nous trouvons que :

Le changement climatique a des effets différents sur les différentes régions biogéographiques européennes, comme le montre le dernier rapport de l'AEE (2017). Les impacts observés comprennent des changements environnementaux tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les crues soudaines et les inondations côtières, une variété de changements dans les écosystèmes (par exemple, la migration des espèces vers le nord) et des changements dans le système alimentaire (par exemple, des changements dans le rendement des cultures) et le système énergétique (par exemple, l'augmentation de la demande d'énergie pour le refroidissement). Ces différents impacts territoriaux dépendent de la position géographique et des caractéristiques territoriales des régions européennes, des possibilités spécifiques à chaque région d'intégrer l'adaptation et l'atténuation, et des différentes capacités à répondre aux conditions climatiques changeantes.

Le changement climatique aura l'impact environnemental le plus important dans le nord et le sud de l'Europe. Les zones présentant des risques de sécheresse sont concentrées le long de la Méditerranée.

La capacité à répondre à l'évolution des conditions climatiques par des stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience varie considérablement d'une région à l'autre de l'Europe. La différence est visible dans le contraste entre la grande capacité d'adaptation du nord de l'Europe et la grande vulnérabilité des régions

du sud et du sud-est de l'Europe, ainsi que du nord de la Scandinavie et de la Finlande. Les territoires vulnérables du sud et du sud-est de l'Europe qui pourraient avoir besoin de conseils pour élaborer des stratégies d'adaptation, d'atténuation et de résilience au changement climatique devraient être soutenus par le transfert de bonnes pratiques [...] [lui-même] soutenu par une base de données partagée de stratégies d'adaptation, d'atténuation et de résilience réussies et par des études comparatives visant à identifier les différences (par exemple les spécificités géographiques) et les similitudes (par exemple les mesures transférables) entre les territoires.

Les conséquences du changement climatique en Méditerranée affectent tous les territoires riverains du bassin et bien au-delà, faisant de cette problématique l'élément le plus fédérateur et prioritaire pour tout décideur. Aucun programme de coopération territoriale européenne, ni aucun programme régional ou programme thématique de recherche, transports, culture ..., ni aucune stratégie ne pourra l'ignorer.

En outre, les impacts négatifs de la pollution sur la santé, l'environnement marin, la biodiversité et le changement climatique sont une préoccupation majeure pour la Méditerranée, et notamment la pollution maritime, qui est une source majeure de pollution dans la mer Méditerranée.

Le défi nécessaire du *Pacte Vert* s'accompagnera aussi d'un effort d'encadrement, de coordination, de coopération technique et politique totalement transversal à chaque espace et pays intervenant dans le bassin méditerranéen.

Comme il a été souligné par le Commissaire au Voisinage Olivér Várhelyi lors d'un discours au forum de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le commerce et l'investissement le 12 novembre 2020, il serait souhaitable que les deux rives de la Méditerranée restent unies et fassent preuve de « *créativité pour renforcer notre résilience et construire notre prospérité, notamment en ce qui concerne la reprise après la pandémie de Covid-19* ».

Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'a répété le 3 mars 2021 : "Les défis économiques, sociaux, écologiques et sécuritaires auxquels la région est confrontée ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19. Les relever ensemble est un défi essentiel pour notre politique extérieure".

Pour citer une dernière fois ESPON : *"Des cadres politiques structurés tels que des stratégies macro-régionales et de bassin maritime peuvent créer des synergies transnationales, interrégionales et transfrontalières coordonnées. Cela peut mobiliser les réseaux existants ou en créer de nouveaux spécialisés, en promouvant des partenariats de spécialisation intelligents basés sur l'expertise de chaque région/pays. Cela peut produire un effet multiplicateur, mobiliser des économies d'échelle et créer des retombées durables"*.

Profondément convaincus de cette nécessité de coopération élargie, les Etats partenaires du Programme Interreg MED avaient déjà fait le pari d'un choix d'une « meilleure gouvernance » en 2014/20 par le financement d'un axe dédié.

Les deux piliers réservés aux projets territoriaux du Programme Interreg Euro-MED, « innovation et environnement », nécessiteront sans doute, dans leur mise en œuvre, un cadre qui puisse soutenir toute opération pour un échange plus efficace afin de cibler tout acteur d'intérêt.

C'est pourquoi, le troisième pilier « gouvernance » (ISO1) trouve toute sa place dans la programmation 21/27 et complète ainsi le schéma.

Les thématiques territoriales s'associent à une exigence de conformité de l'objectif général du Programme avec la nécessité de son plus grand impact dans l'espace (endogène) et dans le bassin méditerranéen (exogène), en soulignant par cela le devoir de coopération avec d'autres programmes, initiatives, stratégies, institutions.

Toute l'architecture d'Interreg Euro-MED est conçue pour la maximisation de son impact : différentes typologies de projets (modulaires et stratégiques pour l'expérimentation et transfert dans les territoires à différents niveaux et pour différents acteurs ; communautés thématiques et institutionnels pour la capitalisation réseau et pour le *mainstream* européen et national) seront possibles afin de couvrir la totalité des missions prévues.

Les choix et orientations du Programme ne veulent pas seulement répondre à un contexte socioéconomique de crise qui perdure depuis 2008 et qui s'est aggravé suite à la pandémie de COVID-19, mais plutôt répondre favorablement aux principes de solidarité et partage de la politique de cohésion de l'Union européenne. Les décisions des Etats partenaires se fondent sur les règles de concentration, ciblage, simplification et flexibilité dictées par les Règlements.

De plus, le Programme Interreg Euro-MED devra adresser tant ses caractéristiques « maritimes » (par exemple environnement marin, aires maritimes protégées, ports,

etc) et ses composantes « terrestres » (arrière-pays, par exemple aires rurales et montagneuses, zones côtières et aires urbaines) qui sont toutes importantes pour l'espace du Programme en termes de spécificités et population intéressée.

Cette complexité de l'espace se combine bien, néanmoins, avec le choix opéré des objectifs politiques OP1, OP2 et ISO1 qui peuvent être adaptés assez facilement aux territoires, nous permettant par ailleurs des focus sur des thématiques ad hoc dans des zones particulièrement stratégiques telles que des secteurs insulaires, urbains-portuaires, ruraux et/ou de montagne.

La réflexion sur notre capacité à mieux coordonner, depuis la conception du Programme, avec les acteurs clés de la Méditerranée, a toujours été une priorité à valoriser notamment à travers les processus de capitalisation et de liaison prévus dans le cadre d'ISO1. C'est notamment le cas avec :

- l'initiative Ouest-Med,
- les stratégies macro régionales EUSALP et EUSAIR et leurs programmes de support Interreg Espace Alpin et ADRION et toute nouvelle SMR concernant la Méditerranée qui pourrait être établie,
- la politique de voisinage méditerranéenne portée par le programme Interreg Next-MED,
- l'Union pour la Méditerranée et son partenariat multilatéral, notamment sur l'Eau, l'Environnement et l'Economie bleue (Déclaration ministérielle 2/2/2021) ainsi que ses mesures pour l'Energie et le Climat.
- L'initiative BLUEMED

A cet effort, la valeur ajoutée d'une plus grande collaboration avec les programmes Interreg transfrontaliers, ne doit pas être oubliée.

Cela a été d'autant plus facile à imaginer et concevoir que nous avons déjà accumulé une solide expérience dans le cadre de la période de programmation 2014/20. En effet, via sa plateforme de gouvernance Panoraméd et ses Partenaires Associés ou même via une participation directe (c'est le cas par exemple pour Ouest-Med ou l'Union pour la Méditerranée), Interreg MED 14/20 a déjà tissé des liens partenariaux avec la plupart des stratégies, acteurs ou programmes mentionnés et cela se développera davantage en 2021/27.

Par exemple, au niveau du programme, des actions ont déjà été entreprises au cours de la période 2014-2020 pour établir une collaboration avec les autorités EUSAIR. La

contribution du programme à la mise en œuvre des priorités EUSAIR est envisagée via des synergies et une coordination avec le programme Adrion.

De même, la coordination des activités avec l'initiative Ouest-Med a commencé depuis la période 2014-2020 à travers la communauté thématique de projets Blue Growth avec l'engagement des parties prenantes de l'économie bleue, en particulier les gestionnaires de clusters bleus et les organisations de recherche avec une participation égale dans le programme et les groupes de travail de l'initiative. D'autre part, le Programme participe également à ces groupes de travail avec un statut d'observateur qui pourrait être renforcé en contribuant à alimenter le débat politique et le plan d'action de l'initiative avec des éléments factuels fournis par les projets Euro-Med. Conformément aux indications fournies dans le document d'orientation de la CE, le Programme Euro-MED a déjà entamé des négociations techniques avec les autorités de gestion d'ADRION et de NEXT MED, d'une part, et des programmes Italie-France Marittimo, Grèce-Chypre et Italie-Malte, d'autre part, afin de couvrir à la fois les volets transnational et transfrontalier. L'objectif général est d'établir une coordination structurée et continue entre les programmes de CTE opérant dans la même zone de coopération ; dans une phase préliminaire, une norme commune minimale de coopération commune/partagée sera basée sur des thèmes de contenu identifiés qui bénéficieront d'actions communes.

Les modalités seront définies en fonction du calendrier de mise en œuvre des différents programmes. En ce qui concerne le niveau de coordination (multilatéral ou bilatéral), il pourrait être défini en fonction :

- a) Des thèmes de coopération potentielle (objectifs spécifiques) ;
- b) Des activités potentiellement partagées (par exemple, des événements communs de restitution par thème ciblé ou en fonction du degré d'intégration possible, des appels à propositions capitalisant sur d'autres projets financés par les différents programmes, etc....) ;
- c) Des calendriers et des délais pour la mise en œuvre des objectifs de chaque programme ;
- d) L'ensemble des règles de gestion communes à l'intérieur de chaque programme afin de faciliter, autant que possible, une communication simplifiée aux utilisateurs (souvent les mêmes organismes) et aux Etats ;
- e) D'autres modalités qui pourraient se présenter dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, par le biais de processus d'intégration non encore envisagés ou

discutés, y inclus parmi d'autres la coordination à la contribution aux stratégies macro-régionales et stratégies de bassin maritime

Pendant la phase de mise en œuvre du Programme, le suivi des réalisations et des résultats obtenus permettra d'identifier les résultats liés aux stratégies macro-régionales et de bassin maritime actives dans la zone du Programme, en maintenant la coopération établie. Les stratégies de communication et d'optimisation des résultats ainsi que la priorité Gouvernance du Programme sont des outils supplémentaires qui seront exploités pour les besoins du processus de coordination.

Evidemment, l'objectif de cette coopération n'est pas non plus celui de se confiner à un nombre restreint de programmes mais plutôt celui de tester et consolider des processus pouvant ensuite s'élargir à tout autre programme souhaitant intégrer une telle dynamique.

La co-conception d'un mécanisme de coordination multi-programmes (coopération renforcée) avec d'autres programmes Interreg volontaires en Méditerranée et son expérimentation par le biais d'un éventuel mécanisme pilote sur le tourisme durable et/ou tout autre secteur pertinent pour le(s) programme(s) est à l'étude.

L'expérimentation ci-dessus servirait en même temps de contribution à l'intégration des priorités pertinentes issues des stratégies méditerranéennes macro-régionale et/ou de bassin.

D'autres mécanismes multi-programmes pourraient être conçus pendant la phase de mise en œuvre.

Outre le respect des dispositions du règlement Interreg (UE) 2021/1059 (article 17(3)(b)(4) et article 17(3)(e)(i)), concernant les stratégies macro-régionales (EUSAIR et EUSALP) et l'initiative de bassin maritime (Ouest-Med), le Programme entend contribuer ou prendre en compte, à travers ses missions, un grand nombre de stratégies et politiques européennes, ainsi que des politiques, stratégies et initiatives méditerranéennes, et notamment (liste non exhaustive) :

- Le Pacte vert européen
- Loi européenne sur le climat
- Stratégie d'adaptation de l'UE
- Stratégie pour la croissance bleue

- Stratégie à mi-parcours (2017-2020) pour la durabilité de la pêche des mers Méditerranée et Noire (GFCM-UN FAO)
- Pacte européen pour le climat
- Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité
- Stratégie d'aménagement de l'espace maritime de l'UE
- Plan d'action pour une pollution zéro
- Plan d'action pour l'économie circulaire
- Plan d'action rural de l'UE, comme introduit dans la vision européenne à long-terme pour les aires rurales européennes (Juin 2021)
- Directive européenne sur les habitats
- Directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE, en particulier les règlements sur les "eaux de transition" et les "eaux côtières" ;
- RescEU
- Stratégie forestière de l'UE
- Stratégie industrielle européenne
- Stratégie textile
- Vague de rénovation
- Stratégie de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer
- Stratégie d'intégration des systèmes énergétiques de l'UE
- Stratégie pour une mobilité durable et intelligente
- Initiative BlueMed Recherche et Innovation pour les emplois et la croissance bleus en Méditerranée
- Communication de l'UE sur l'Economie durable bleue
- Initiative Switchmed sur une économie circulaire en Méditerranée
- Résolution du Parlement européen du 4 février 2016 sur la situation particulière des îles (2015/3014(RSP).
- les déclarations ministérielles de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue et sur l'environnement

- Le partenariat renouvelé avec le voisinage du Sud – Un nouvel agenda pour la Méditerranée
- les programmes d'actions prioritaires (PAP) du PNUE-PAM et notamment : Le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales des Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régaliennes pour la consommation et la production durables (CAR/SCP) basé à Barcelone, Espagne.
- La directive cadre pour une stratégie maritime adoptée le 17 juin 2008
- La stratégie de l'UE pour le tourisme durable (P9 TA(2021)0109)
- La directive relative à la qualité de l'air ambiant
- La directive relative aux seuils nationaux d'émissions
- La directive relative aux installations de réception portuaires

En outre, les conventions internationales telles que :

- La convention de Barcelone et ses protocoles, par exemple le protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).
- la Convention de Ramsar
- la Convention sur la diversité biologique
- la Convention alpine et ses protocoles
- la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)

Les programmes de l'UE et de la CTE comme :

- Horizon 2020
- Life
- Le programme Digital Europe
- Les programmes transnationaux Interreg dans la région : Adrion, Alpine Space, SouthWest Europe, Next MED
- Programmes transfrontaliers Interreg dans la région : Grèce-Chypre, Italie-France Marittimo...

- Programmes interrégionaux Interreg : Interreg Europe, Espon, Interact
- La Facilité pour la reprise et la résilience

Plans et programmes nationaux exigés par la législation européenne, tels que :

- les programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique
- Plans relatifs à la qualité de l'air
- Plans nationaux de relance et de résilience

Le rôle des points de contact nationaux du programme Interreg Euro-MED est crucial pour assurer la complémentarité et exploiter les synergies entre les fonds. Des mécanismes de coopération seront mis en place, par le biais du réseau des PCN, notamment avec les organes de coordination des PRR des pays concernés.

Enfin, le programme, par ses actions, contribuera également à l'Agenda territorial 2030, pour les deux volets, Une Europe plus juste et Une Europe plus verte, en finançant des projets ayant une approche territoriale et notamment :

- Les projets qui visent à renforcer la cohésion territoriale au-delà des frontières
- les projets visant à renforcer la dimension territoriale des politiques sectorielles
- les projets visant à promouvoir une approche intégrée et multi-niveaux.

Les défis communs et l'architecture globale du Programme ayant été présentés, il est essentiel de faire un petit pas en arrière afin d'étudier et de comprendre plus en détail l'héritage de la programmation 14/20 (déjà conçue sur les bases de la programmation 2007/13) et les justifications qui ont mené à certains choix.

Conformité aux principes horizontaux :

Conformément à l'article 9 du RPDC (UE) 2021/1060 (règlement portant dispositions communes), le Programme veillera, au cours des phases d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation, à la prise en compte des principes horizontaux : **respect des droits fondamentaux⁴, promotion de l'égalité des sexes, prévention de la discrimination, y compris l'accessibilité pour les personnes**

⁴ En conformité avec la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A12012P%2FTXT>

handicapées, promotion du développement durable⁵. Les projets sont invités, lors de la planification de leurs activités, à envisager des actions spécifiques pour leur promotion, qui seront évaluées lors de la phase de sélection des opérations. Un mécanisme de suivi sera mis en place par le Programme pour le rapport et le suivi des développements liés aux principes horizontaux. Les progrès réalisés seront régulièrement communiqués à la CE, en tenant compte de toutes les opérations. Enfin, une partie spécifique de l'évaluation du Programme traitera des actions à cet égard.

En ce qui concerne la cohérence de l'interaction entre les objectifs spécifiques du Programme et les **ODD de l'ONU**, l'Evaluation stratégique Environnementale (ESE) prévoit une interaction neutre et une contribution pour les objectifs : 3) Bonne santé et bien-être, 6) eau propre et assainissement, 7) énergie propre et abordable, 9) industrie, innovation et infrastructure, 11) villes et communautés durables, 12) consommation et production responsables, 13) action climatique, 14) vie sous l'eau, 15) vie sur terre, 17) partenariat. Pendant la mise en œuvre, les projets de communautés thématiques dans le cadre de la priorité Gouvernance suivront la contribution des projets aux ODD des Nations Unies liés aux missions du Programme.

Une analyse de la conformité avec le **principe NPCPI** a été réalisée. En termes généraux, aucun impact négatif significatif n'est attendu en raison de la nature et de la portée des OS et de leurs actions. Plus de détails sont fournis dans la section 2.

Comme indiqué dans l'Evaluation Stratégique Environnementale, les quelques effets négatifs potentiels de la mise en œuvre des projets, principalement dus à la consommation de ressources (en termes d'énergie, de production de déchets et de matériaux), peuvent être facilement évités si des mesures préventives et d'accompagnement adéquates sont prises pendant la mise en œuvre. Pour cette raison, tous les projets devront minimiser leur empreinte carbone et la compenser si nécessaire, en utilisant une méthodologie et un outil développés au cours de la période 14/20.

Les **objectifs en matière de climat et de biodiversité** sont pris en compte dans la répartition des fonds prévue par domaine d'intervention avec l'application des

⁵ En ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, l'Accord de Paris et le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et dans le respect de l'acquis de l'Union dans le domaine de l'environnement

coefficients confirmés et seront suivis lors de la programmation et du rapport des dépenses des opérations.

Contribution à l'**initiative New Bauhaus** : une communication sur les valeurs fondamentales de la durabilité, de l'esthétique et de l'inclusivité est prévue lors des séminaires des candidats.

E-cohésion

JEMS (système de suivi électronique conjoint) est le système électronique, développé par Interact, par lequel l'échange de données électroniques se fera entre les bénéficiaires et toutes les autorités du programme pendant tout le cycle de vie des opérations et du programme, conformément à l'annexe IV du RPC. Il sera pleinement fonctionnel au moment du lancement du Programme et permettra de réduire la charge administrative des bénéficiaires participant à de multiples programmes de coopération qui l'utiliseront.

Utilisation stratégique des marchés publics

Au cours de la mise en œuvre du Programme, l'Autorité de gestion encouragera l'utilisation stratégique des marchés publics pour soutenir les objectifs stratégiques (y compris les efforts de professionnalisation pour combler les lacunes en matière de capacités). Les bénéficiaires devraient être encouragés à utiliser davantage de critères liés à la qualité et au coût du cycle de vie. Lorsque cela est possible, des considérations environnementales (par exemple, des critères de marchés publics écologiques) et sociales, ainsi que des incitations à l'innovation, doivent être intégrées dans les procédures de marchés publics.

Durabilité des opérations

Le programme n'est pas concerné par le soutien aux entreprises sous forme de subventions. Aucune réduction du délai concernant la durabilité ne sera appliquée par le Programme, conformément à l'art. 65 CPR.

Leçons tirées

La période de programmation 2014-2020 a marqué le début d'une évolution vers des projets axés sur les résultats et la concentration thématique, engagés pour soutenir la stratégie UE 2020. Le Programme Interreg MED a inclus ces deux éléments dans ses principes directeurs et dans sa logique d'intervention. Les cahiers

des charges ont également, dans la mesure du possible, réduit l'objectif, d'un appel à propositions à l'autre.

C'est à travers le renforcement des pôles d'innovation que l'axe 1 a voulu promouvoir les capacités d'innovation méditerranéennes pour développer une croissance intelligente et durable dans les secteurs de la croissance bleue, de la croissance verte, de l'innovation sociale et des industries culturelles. Un objectif large en termes de thèmes abordés, mais un accent sur l'approche des clusters. Les projets approuvés ont réussi à responsabiliser les acteurs de la quadruple hélice grâce à la fourniture d'outils et de services de soutien et à une coopération transnationale plus forte entre eux. Cependant, les conditions pour la participation directe des PME aux projets de coopération transnationale ne sont pas encore remplies pour cette première période de participation directe des PME aux projets. À l'avenir, des conditions appropriées, telles que l'harmonisation administrative des règles entre les différents programmes communautaires, les règles relatives aux aides d'État, l'intérêt thématique pour la participation, faciliteraient la participation des PME.

Le choix a été fait d'avoir un axe 2 sur l'économie à faible émission de carbone (énergie et mobilité à faible émission de carbone) qui s'appuierait sur l'expérience étendue de 2007 à 2013. Les objectifs spécifiques très ciblés ont donné la possibilité de maximiser les ressources en vue du renforcement d'une économie à faible intensité de carbone dans l'espace du Programme. Sans aucun doute, dans le cadre de l'axe 2.1, les projets ont contribué avec succès à accroître les capacités pour des pratiques énergétiques plus efficaces dans les bâtiments publics. En complémentarité, le S.O.2.2. a contribué à augmenter la part des sources d'énergies renouvelables locales dans les zones sensibles du Programme, notamment les îles et les zones rurales. Enfin, le S.O.2.3. a soutenu le développement d'actions douces en faveur de la mobilité urbaine à faible intensité de carbone, mais leur valeur ajoutée transnationale et leur potentiel de transférabilité sont restés limités. Des résultats ont été obtenus grâce au développement d'outils et de services de soutien, de méthodologies et de plans communs. Il est maintenant temps de s'appuyer sur les connaissances et le savoir-faire existants et de reproduire l'expérience et les résultats dans le reste de la zone.

L'accent a été mis principalement sur l'axe 3, pour la protection des ressources naturelles de l'espace du Programme, à travers deux perspectives complémentaires.

Le S.O.3.1, avec une grande variété de projets, a travaillé à une politique intégrée et à la gestion du tourisme, pour s'assurer que ce secteur économique clé pour la Méditerranée contribue à la préservation de son environnement de manière durable. Par ailleurs, les principaux acteurs travaillant dans le domaine de la protection de la biodiversité (S.O. 3.2) ont uni leurs forces pour atteindre l'objectif d'une biodiversité et d'écosystèmes naturels durables en Méditerranée en améliorant la gestion des aires protégées et en créant un changement de comportement et de pratiques. Mais la gestion des zones protégées diffère grandement d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile l'élaboration de plans de gouvernance communs.

Enfin, le processus innovant de gouvernance mis en place dans le cadre de l'axe 4 a mis du temps à démarrer, mais il s'avère aujourd'hui que les efforts ont été payants et que des processus de gouvernance émergent, notamment des mécanismes de coordination au sein de l'architecture Interreg MED et au-delà, afin de rassembler toutes les parties prenantes concernées pour travailler dans des directions convergentes.

En bref, voici les principales faiblesses identifiées pour chaque axe.

Axe 1 :

- a) La mise en œuvre des politiques publiques ou des plans d'action en matière d'innovation n'a pas été atteinte comme prévu, probablement en raison de la nature différente des actions développées ou de l'implication relativement faible des décideurs dans les schémas de partenariat, ou du manque d'activités de capitalisation ;
- b) Les activités de renforcement des capacités et d'autonomisation des autorités publiques et des acteurs sociaux ont été peu nombreuses, alors qu'elles ont été couronnées de succès pour le secteur privé ;
- c) L'ouverture de l'objectif d'innovation à trois thématiques, et l'existence de multiples sous-thèmes abordés pour chaque thématique, conduisent à un large éventail de sujets et d'actions mis en œuvre par peu de projets, ce qui limite très probablement la réponse globale et l'impact dans la zone du Programme ;
- d) La participation limitée de PME thématiques en tant que partenaires de projet révèle la nécessité de s'assurer que les conditions favorables à cette participation sont en place lorsque ce type de partenaire est spécifiquement appelé à participer à des projets.

Axe 2 :

- a) Le réel transfert du résultat produit a été plus faible que prévu pour le premier appel et est probablement dû au fait que les activités de transfert sont assez exigeantes en termes de temps. Afin de contrebalancer ce constat et d'insister sur la capacité de transfert des résultats, des projets de transfert et d'intégration ont été lancés à la fin de la période de programmation, se limitant aux réalisations identifiées des projets finalisés présentant un potentiel de transférabilité élevé ;
- b) Les projets approuvés étaient davantage axés sur le développement et le test d'outils que sur le changement de politique, d'autant plus que le programme est axé sur la coopération transnationale et la capitalisation des résultats, les projets modulaires devraient garantir leur impact sur les politiques et, au-delà, sur les mécanismes de réponse aux défis sociétaux liés à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique ;
- c) Les projets pilotes ont besoin de beaucoup de temps pour être préparés et mis en œuvre, pour disposer d'un temps suffisant pour collecter des données et être évalués;
- d) La participation de la population a été limitée.

Axe 3 :

- a) Difficulté d'intégration des PME et des prestataires de services dans les projets de protection de l'environnement. Les mécanismes recherchant l'équilibre entre les activités humaines/économiques et la protection de l'environnement ne sont pas suffisamment développés ;
- b) Malgré la réalisation de plans de gouvernance conjoints, l'amélioration de la coordination des politiques de conservation des ressources naturelles dans la zone méditerranéenne reste un défi ;
- c) La gestion des zones protégées est régie à différents niveaux politiques, en ce sens, le processus d'adoption des plans de gestion, dans chaque pays méditerranéen, diffère en termes législatifs et temporels ;
- d) L'objectif d'impliquer en tant que partenaires de projet les organismes de gestion des aires protégées et les autorités responsables de la gestion des aires protégées n'a pas été pleinement atteint, car la plupart de ces organismes ne disposent pas des structures et des ressources humaines appropriées pour supporter la charge administrative et financière des projets de l'UE. Les projets ayant impliqué des aires

protégées non pas comme partenaires directs mais comme bénéficiaires, pour mettre en œuvre des plans d'action, semblent avoir été les plus efficaces.

Axe 4 :

- a) Un manque de correspondance thématique entre les thèmes de l'axe 4 et les communautés thématiques a entravé la mise en œuvre complète de la stratégie de l'architecture 2014-2020 en termes d'augmentation de l'impact de l'axe thématique par l'amélioration des questions de gouvernance ;
- b) Il y a également eu un manque de synchronisation entre les premiers résultats formalisés des communautés thématiques et le début du travail d'analyse de PANORAMED (plateforme de gouvernance) limitant la coopération entre l'axe thématique et l'axe de gouvernance.

Néanmoins, les synergies au sein des 8 communautés thématiques et entre celles-ci et l'axe de gouvernance ont mis l'accent sur leur contribution au changement climatique, qui est et reste le plus grand défi à relever à l'avenir. Les leçons tirées de la période 14/20 ont démontré que pour maximiser l'impact du Programme sur l'espace Interreg MED, la concentration thématique devrait aller plus loin au cours de la période de programmation 21/27, avec des objectifs qui convergent tous vers des objectifs climatiques et environnementaux, et se concentrer sur la valeur ajoutée de la coopération transnationale.

Par ailleurs, à la lecture des évaluations opérationnelle et d'impact, il en ressort que, en supposant la poursuite d'une approche communautaire thématique, des mesures claires et efficaces de coordination entre le Secrétariat Conjoint et les projets, devraient être mises en place dès le démarrage du Programme. La spécialisation thématique, l'appropriation et la proximité des parties prenantes qui découlent de cette approche doivent être maintenues, mais avec une structure de projet plus claire.

Le rôle des points de contacts nationaux (PCN) dans le soutien au *mainstream* des projets devrait aussi être renforcé.

Les communautés thématiques comme étape intermédiaire entre la gouvernance du Programme et les territoires maximisent les outils fournis par Interreg MED⁶.

⁶ Evaluation opérationnelle, rapport final, 2020.

Fort de l'expérience de la période de programmation 14/20, Interreg Euro-MED peut commencer à capitaliser dès le début du Programme.

Cela sera d'autant plus important et nécessaire que l'analyse d'impact montre qu'un large consensus a également été trouvé sur la nécessité pour le Programme Interreg MED d'améliorer sa visibilité et les résultats des projets à un niveau transnational, au niveau de l'UE mais aussi en ce qui concerne les décideurs politiques. Il est suggéré de se concentrer davantage sur les sujets susceptibles d'apporter des changements plus efficaces. Les thèmes évoqués comme étant pertinents concernent la gouvernance et le green deal (économie circulaire, approches globales, solutions pilotes innovantes transférables, ...). Des indicateurs et des sanctions plus appropriés pour les mauvaises performances sont également considérés comme un renforcement de l'impact du Programme Interreg MED.

L'architecture, telle qu'elle est en place dans la période 14/20, est décrite comme une expérience unique qui doit être développée davantage et dont des leçons doivent être tirées pour la période de programmation suivante. Malgré l'avis globalement positif sur l'expérience tirée de la mise en place de cette architecture, plusieurs points ont été soulevés quant à la complexité et au besoin de simplification qui en découle⁷.

Enjeux

Dans l'ensemble, la région méditerranéenne affiche des performances inférieures à la moyenne de l'UE en termes de PIB par habitant, d'emploi ou d'innovation. Les potentiels d'innovation et de développement sont importants avec l'existence de clusters d'entreprises et de laboratoires de recherche axés sur la croissance verte et bleue (services environnementaux, biotechnologies, tourisme durable, gestion des ressources naturelles, de l'énergie propre, sciences de la mer, pêche...). Ces clusters sont toutefois principalement nationaux et des progrès peuvent être réalisés en favorisant les interactions à l'échelle transnationale.

Malgré des disparités territoriales importantes de son potentiel de recherche et d'innovation, la région méditerranéenne possède plusieurs domaines de

⁷ Evaluation d'impact, rapport intermédiaire, 2020.

spécialisation qui présentent des perspectives intéressantes pour le développement de démarches de coopération transnationale. L'analyse des stratégies de spécialisation intelligente dans les pays concernés révèle que les priorités des acteurs de l'innovation sont particulièrement axées sur :

- a) Innovation durable ;
- b) Technologies habilitantes
- c) Industries culturelles et créatives ;
- d) Santé et sécurité publiques ;
- e) Technologies de l'information et de la communication.

Par rapport à l'accessibilité par la route, les régions rurales sont environ à 80% en dessous de la moyenne de l'UE. Les régions montagneuses ainsi que les îles à 70 % et 80 % de cette moyenne avec un niveau qui devrait rester peu élevé d'ici 2030 pour les îles et les régions les moins peuplées.

Un certain nombre de régions insulaires dépendent des importations de produits essentiels tels que les denrées alimentaires et l'énergie ainsi que pour la plupart des autres biens de consommation. Le fret maritime est le principal moyen de transport de ces importations. Les coûts ont tendance à être plus élevés dans les îles que dans les régions continentales en raison de ces contraintes. Cependant, certaines opportunités naissent de ces contraintes et peuvent conduire à envisager une promotion accrue de productions et de chaînes de valeur plus durables et locales (réf. Stratégie Farm 2 Fork et Plan d'action pour l'économie circulaire).

Le transport aérien joue également un rôle majeur en reliant les régions méditerranéennes et il est particulièrement important pour les espaces isolés et les îles.

Par ailleurs, Il convient de noter que les grands ports méditerranéens ont des connexions terrestres relativement bonnes et peuvent desservir dans un rayon de quatre heures (voyage routier) une population de cinq à vingt millions de personnes chacun.

Dans ce contexte, dans la lutte pour réduire la pollution due au trafic maritime à haute densité, la contribution à l'ambition de pollution zéro pour les ports maritimes est une priorité.

En termes de mobilité urbaine, en revanche, la densité offre toutefois un contexte favorable au développement de systèmes de transport durables avec potentiellement un nombre élevé d'utilisateurs. Vivre dans les villes permet

d'accéder à de nombreux services en utilisant des modes de transport moins énergivores. Dans la région méditerranéenne, ces initiatives peuvent être particulièrement pertinentes dans les villes également concernées par la pollution liée au trafic maritime ou la fréquentation touristique (saisonnalité). De plus, conformément aux buts et objectifs du Pacte vert européen, les ports maritimes devraient être considérés comme une priorité essentielle dans la poursuite de la résilience au changement climatique. L'alimentation électrique à terre est déjà considérée comme un élément important de la transition vers la nouvelle ère "zéro émission", de même que la numérisation de la chaîne d'approvisionnement.

A contrario, il est plus difficile de développer des systèmes de transport durables dans la plupart des régions éloignées où le niveau de dépendance à l'égard de la voiture est beaucoup plus élevé.

Dans la production industrielle, les PME sont prépondérantes dans l'économie. Avec 9,2%, le taux de création d'entreprises est légèrement inférieur à la moyenne européenne qui s'établit à 10,3%⁸. Le taux varie également considérablement d'un pays à l'autre avec par exemple en 2017 un taux de 3% à Chypre, de 7,2% en Espagne et en Italie, de 11,3% au Portugal et en Slovénie et de 15,4% en France. Elles sont présentes dans les secteurs de faible et moyenne intensité technologique (agroalimentaire, machines-outils, fournitures de bureau, optique, métallurgie, etc.) et emploient un grand nombre de personnel relativement peu qualifiés⁹.

La région méditerranéenne est aussi largement reconnue comme l'un des espaces les plus sensibles au monde du point de vue environnemental, politique, socioéconomique et culturel.

Des écosystèmes naturels uniques sont gravement endommagés par l'activité humaine. Des ressources précieuses sont menacées, la pénurie d'eau ayant été accentuée par le réchauffement climatique, l'étalement urbain, le tourisme de masse et la pollution due aux activités humaines.

Le potentiel de production d'énergie renouvelable est important dans les régions méditerranéennes, bien que le niveau de dépendance énergétique reste relativement élevé.

Des pays comme l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Slovénie sont bien au-dessus de la moyenne de la production européenne : la part moyenne des énergies

⁸ Source : Eurostat, 2017

⁹ Diagnostic territorial et analyse AFOM 2021/27 rapport final, mars 2020

renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (biomasse, hydroélectricité, éolienne et solaire) est à environ 18 % au sein de l'UE-27, allant de près de 30 % au Portugal et en Croatie, à environ 22% en Slovénie, entre 15 et 20 % en Grèce, en Italie, en Espagne et en France, 14% à Chypre et 8% à Malte¹⁰ (dans ce domaine les îles constituent une cible spécifique dans l'espace et sont directement concernées par la récente initiative « Énergie propre pour les îles de l'UE » lancée par la Commission européenne).

De plus, dans la région méditerranéenne :

- L'eau représente l'une des ressources économiques et environnementales les plus importantes menacée par le changement climatique (sécheresse) et les activités humaines (pollution) ;
- Les zones humides qui représentent un lien important dans le cycle de l'eau sont également fortement touchées par les activités humaines ;
- Les déchets représentent l'une des principales pressions sur l'environnement (la pollution de la mer provient principalement des terres) : dans ce cas, l'économie circulaire, particulièrement importante pour les îles confrontées à des ressources rares ou plus onéreuses et à des contraintes plus élevées pour la gestion des déchets, peut constituer une solution innovante à cette problématique ;
- Le changement climatique devrait accroître l'apparition des risques naturels au cours des prochaines décennies (plus de chaleurs extrêmes, moins de pluie et de débits fluviaux ou des tempêtes violentes, risques plus élevés de sécheresse et désertification, risques accrus de perte de biodiversité, risques plus élevés d'incendie de forêt, inondations) ;
- L'augmentation de la population demandera une augmentation de l'irrigation des terres cultivées de 4 à 22 % (cette évolution sera en conflit avec d'autres utilisations : eau potable, tourisme, industrie) ;
- La zone côtière est densément urbanisée, le trafic maritime est très important et en augmentation : en conséquence, la mer Méditerranée est confrontée à des problèmes de suroccupation, de pollution, de surexploitation, d'érosion et il existe une menace constante d'incendies de forêt et de pénuries chroniques d'eau.

Compte tenu de tous les éléments ci-dessus, il serait pertinent, au niveau transnational, de renforcer les cadres existants et le réseautage communautaire axés sur des questions méditerranéennes spécifiques comme l'économie bleue, la

¹⁰ Source : Eurostat, 2019

protection de l'environnement et le changement climatique, en tenant compte des spécificités territoriales des zones maritimes, côtières, rurales et de montagne.

Des activités transnationales pourraient être développées en coordination avec des dispositifs de coopération existants comme l'initiative BLUEMED promouvant la coopération R&I dans le domaine de l'économie bleue ou l'initiative Ouest-Med visant à promouvoir l'économie bleue dans la région méditerranéenne ou encore les stratégies macrorégionales EUSALP et EUSAIR, ou du partenariat multilatéral de l'Union pour la Méditerranée.

Le défi pour le futur Programme Interreg Euro-MED se concentre donc dans l'objectif de **favoriser la coordination des parties prenantes, de tester ou de mettre à l'essai de nouvelles idées pour lesquelles l'échelle transnationale est essentielle** et aussi **d'échanger les bonnes pratiques avec tous les acteurs concernés dans le but de les intégrer aux politiques existantes (processus de transfert et de mainstreaming)**.

OBJECTIF GENERAL ET MISSIONS DU PROGRAMME

La proposition de la Commission pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027 a fixé un objectif plus ambitieux pour l'intégration des questions climatiques dans tous les programmes de l'UE, avec un objectif global de 30% des dépenses de l'UE contribuant aux objectifs climatiques, ce qui reflète l'importance de la lutte contre le changement climatique conformément aux engagements de l'Union à mettre en œuvre l'accord de Paris et les objectifs de développement durable des Nations unies. En outre, le CFP fixe également une ambition de 7,5 % pour les dépenses liées à la biodiversité à partir de 2024 et de 10 % à partir de 2026.

L'UE vise à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 (approbation du Conseil européen en date de décembre 2019) - une économie dont les émissions nettes de gaz à effet de serre sont nulles. De plus le Parlement européen et le Conseil européen ont validé le 21 avril 2021 l'objectif proposé par la Commission d'une réduction nette d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990. Le cadre climatique et énergétique pour 2030 révisé régulièrement à la hausse ses objectifs de réduction des émissions pour 2030.

En outre, le plan d'action pour une pollution zéro, adopté par la Commission européenne le 12 mai 2021, vise à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, en fixant un objectif de réduction de 50 % des déchets plastiques en mer, de 30 % des

microplastiques rejetés dans l'environnement et de 50 % des déchets municipaux résiduels.

Ces objectifs sont au cœur du "Pacte vert" européen. La transition vers une société climatiquement neutre et résiliente est à la fois un défi urgent et une opportunité de construire un avenir meilleur pour tous. L'ensemble de la législation et des politiques communautaires pertinentes doivent être cohérentes avec l'objectif de neutralité climatique et contribuer à sa réalisation et, parallèlement, la transition nécessitera d'importants investissements publics et privés. Les projets Interreg Euro-MED seraient une excellente occasion de soutenir les territoires et les politiques nationales et régionales pour atteindre les objectifs fixés dans le "Pacte vert" de l'UE, en contribuant à une approche intégrée.

Conformément aux objectifs de l'UE en matière d'environnement et de climat, l'environnement est le thème principal du Programme Interreg Euro-MED, assurant une continuité avec les axes 2 (économie à faible émission de carbone) et 3 (protection de l'environnement) du Programme Interreg MED de la période 14/20, mais prenant également en compte les sujets développés dans le cadre de l'axe 1 (innovation), reliant ainsi l'actuel PO1 (Un espace méditerranéen plus intelligent) au PO2 (Un espace méditerranéen plus vert).

Même s'il est encore tôt pour tirer des conclusions de la crise sanitaire (mais aussi économique et sociale), deux premières réflexions peuvent déjà être prises en considération :

1. Le confinement mondial a sans aucun doute eu un impact positif sur l'état de l'environnement (réduction de la pollution, amélioration de l'état des habitats naturels, mais aussi de la circulation dans les zones urbaines, réduction de la consommation, ...). Si c'est la preuve dont nous n'avons pas besoin pour nous convaincre que les activités humaines affectent principalement notre environnement, nous devrions en profiter pour évoluer vers une société plus résiliente.
2. Les conséquences du confinement ont créé une crise économique sans précédent, qui n'est pas structurelle, mais qui nécessitera un soutien intensif pour une reprise économique rapide, et plus particulièrement pour les secteurs les plus vulnérables, fortement touchés, parmi lesquels le tourisme et les industries culturelles et créatives (ICC).

Il est maintenant plus qu'évident que nous devons changer pour un système plus résilient, et le Programme peut y contribuer à l'aide de solutions innovantes aux défis

environnementaux méditerranéens communs. Pour ces raisons, le principal but du Programme consiste à contribuer à la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente: lutter contre l'impact des changements globaux sur les ressources méditerranéennes, tout en assurant une croissance durable et le bien-être de ses citoyens.

Le Programme a opté pour une approche stratégique autour de 4 missions opérationnelles qui contribuent à atteindre l'objectif global défini ci-dessus. Cette approche thématique stratégique sera le fil conducteur des stratégies de communication et d'optimisation des résultats du Programme dans le cadre de la priorité Gouvernance.

MISSION 1: RENFORCER L'ÉCONOMIE DURABLE INNOVANTE

La recherche et l'innovation, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de changements systémiques qui recoupent différents secteurs (par exemple l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'alimentation, l'industrie manufacturière, le tourisme), sont essentielles pour gérer les ressources naturelles mais aussi les solutions technologiques, de manière durable, en particulier dans le contexte actuel de pression environnementale accrue et de réduction de la biodiversité. Les pratiques et les politiques doivent être reliées et travailler en synergie pour assurer la durabilité des produits et des services. La collaboration des parties prenantes tout au long des chaînes de valeur devrait être renforcée pour mieux répondre aux conditions de l'environnement des entreprises et favoriser le développement d'une symbiose industrielle pour l'atténuation des impacts environnementaux.

Pour combattre la crise économique post-Covid, il est nécessaire de trouver des solutions innovantes qui remodeleront les économies linéaires et ouvriront la voie à des modèles circulaires et à une société durable. Permettre l'expérimentation à plus grande échelle - avec des technologies, des idées commerciales, des politiques et une gouvernance - rendra possible la transition vers une croissance inclusive et circulaire.

La portée de cette mission va au-delà de la mission 1 et est auxiliaire aux autres missions du Programme. Il s'agit donc d'une mission transversale, car elle vise à soutenir des actions qui pourraient aider à la transition vers une économie plus verte, à l'atténuation des effets du changement climatique, à la mise en place d'une économie partagée et à l'amélioration des espaces de vie.

Les actions de cette mission devraient permettre une coopération transnationale sur tous les types d'activités d'innovation (projets pilotes, mise en réseau de la chaîne de valeur, adoption de technologies, diversification des produits, recherche et capacités d'innovation dans les technologies avancées), mais aussi sur les services et les outils d'innovation non technologiques (conception, travail créatif), comme par exemple les marchés publics innovants, dans de nombreux secteurs prioritaires pour la région méditerranéenne (par exemple la croissance verte et bleue, le tourisme, les industries culturelles et créatives, les ressources renouvelables, la biodiversité).

La poursuite des travaux réalisés au cours de la période de programmation précédente sur l'économie circulaire et l'innovation sera recherchée en mettant clairement l'accent sur l'amélioration de la dimension environnementale de toutes les activités économiques et des services et produits qui les accompagnent.

MISSION 2: PROTEGER, RESTAURER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET NOTRE PATRIMOINE

La préservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité sont essentielles à la vie humaine. La nature contribue à une société plus saine et plus résistante. La préservation des écosystèmes permet d'atténuer les catastrophes naturelles et les maladies, de renforcer la résilience et de réguler le climat, réduisant ainsi les risques pour les sociétés humaines.

Le principal facteur direct de la réduction de la biodiversité est le changement d'utilisation des terres et des mers qui a un impact sur les écosystèmes terrestres et d'eau douce. Les deux autres principaux facteurs qui contribuent à la dégradation des écosystèmes naturels sont la surexploitation des ressources naturelles et le changement climatique.

Cette mission a pour but principal d'atteindre les objectifs environnementaux prévus par l'UE et inclus dans le "Pacte vert" de l'UE mais aussi bien détaillés dans la communication de l'UE pour une économie bleue durable et la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030, la Convention de Barcelone et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Avec les deux autres missions, elle vise à contribuer davantage à la promotion d'un modèle de société plus sain sur le plan environnemental et plus viable sur le plan

économique via la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

Dans cette perspective, l'objectif du Programme est de continuer à lutter contre la réduction de la biodiversité tout en renforçant les actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Dans le cadre de cette mission, le Programme entend donner une continuité au travail effectué au cours de la période de programmation précédente, en soutenant des actions transnationales visant à développer des cadres de gouvernance efficaces et à assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles mais aussi des mécanismes financiers durables. La connexion entre les écosystèmes naturels ainsi qu'entre gestionnaires d'aires protégées continuera à être la clé de la santé des habitats naturels mais aussi de l'élargissement de l'éventail des aires protégées. En ce qui concerne le concept de "connectivité", la nouveauté sera l'inclusion de l'intérieur des terres et, par conséquent, la question importante d'encourager l'adoption d'approches intégrées. En ce sens, la préservation de la biodiversité marine et la restauration des environnements marins dégradés seront liées et accompagnées par la restauration des eaux douces, des zones humides et des terres dégradées.

Parallèlement, le maintien d'un bon état écologique, avec des actions permettant de prévenir et d'atténuer les risques liés aux effets des activités naturelles et humaines, sera également une priorité. Il est nécessaire de continuer à appliquer les outils existants tels que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), les solutions basées sur la nature, la planification de l'espace marin et, parallèlement, de soutenir l'inclusion du défi du changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles dans les plans stratégiques locaux.

En définitive, la coordination entre les domaines politiques et les secteurs économiques et entre les niveaux local, régional, national et Méditerranéen, comme l'attestent les résultats obtenus jusqu'à présent, est cruciale pour la région méditerranéenne. La protection et la restauration de l'environnement doivent devenir la priorité absolue dans tous les types d'investissements et de mesures politiques. Les activités économiques ne peuvent ignorer leur impact sur l'environnement et un "changement transformateur" dans la manière dont les utilisateurs/ secteurs mettent en œuvre leurs activités est nécessaire.

MISSION 3: PROMOUVOIR DES BASSINS DE VIE VERTS

Le développement et la gestion durables des bassins de vie sont essentiels à la qualité de vie des populations méditerranéennes.

Conformément au "Pacte vert" de l'UE et à la prise de conscience croissante de l'urgence climatique, une vision intégrée de la transition énergétique des territoires doit être encouragée.

En raison de la complexité de cette transition, les autorités publiques, les acteurs privés et les communautés doivent travailler ensemble pour renouveler les plans (et la sensibilisation) sur la façon dont les territoires ont été gérés jusqu'à présent, afin de favoriser la cohésion communautaire et un environnement plus sain et de stimuler l'innovation et l'emploi en Méditerranée dans nos différents territoires.

En particulier, il est urgent d'agir sur les impacts négatifs des activités urbaines qui sont dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, en termes de pollution de l'air, de consommation d'énergie, de mobilité, de (dés)connectivité, etc. À l'inverse, comme on l'a vu ces dernières années, nos bassins de vie sont très vulnérables aux effets du changement climatique, car ils sont confrontés à des événements de plus en plus extrêmes. Cela nécessite une approche intégrée combinant tous les niveaux et secteurs de notre société, afin d'opérer un changement décisif/ ambitieux/ révolutionnaire dans la manière dont nous gérons les territoires dans lesquels nous vivons.

La transition vers les énergies propres ne peut être abordée qu'en tenant compte de l'impact des territoires sur l'environnement et l'économie. Grâce à une planification et un financement de l'énergie respectueux de l'environnement, notamment dans les infrastructures vertes et la rénovation intégrée des bâtiments, à l'utilisation efficace des ressources renouvelables, à la modification de notre façon d'envisager le tourisme et la mobilité, nous nous efforcerons de minimiser l'impact des bassins de vie sur la Méditerranée et le système climatique mondial, sur la voie de leur neutralité carbone.

En effet, la responsabilité environnementale des autorités publiques est primordiale, et comme de plus en plus d'autorités locales relèvent le défi de la durabilité, le besoin de nouvelles politiques et stratégies vertes n'émerge pas seulement, mais l'adaptation du cadre réglementaire devient essentielle pour en faire une réalité. En fait, cette question ne peut être abordée uniquement dans une perspective descendante - les citoyens, les communautés, s'engagent à agir en tant que pouvoir

transformateur en créant des alliances socio-écologiques locales. L'implication du secteur privé est également cruciale pour connecter et activer des plans de résilience clairs pour nos bassins de vie.

Le soutien à la transition énergétique et aux bassins de vie verts répondra au défi de la Mission, qui est complémentaire aux Missions 1 et 2 car elle aborde de manière intégrée le défi de la transition énergétique et le développement des bassins de vie verts.

MISSION 4 : AMELIORER LE TOURISME DURABLE

Si le secteur du tourisme était déjà une priorité pour le Programme Interreg MED en 14/20 en ce qui concerne sa durabilité, pour assurer la protection et la valorisation des ressources naturelles et culturelles de la zone, les lourds impacts de la pandémie sur ce secteur pour la Méditerranée créent un besoin urgent de soutenir son développement. Compte tenu de l'accent mis sur l'environnement et le climat et de la nature transnationale du Programme, la relance du tourisme durable est abordée de manière transversale dans toutes les missions du Programme, afin de permettre aux "régions Interreg MED de pratiquer une gouvernance du tourisme qui permette des améliorations continues de la durabilité environnementale, sociale et économique, augmente la compétitivité par la qualité et les innovations et assure la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des politiques"¹¹. En effet, c'est plus que jamais l'occasion de soutenir un changement permanent et durable des pratiques touristiques.

Des actions spécifiques adressant la question du tourisme sont prévues dans chaque objectif spécifique et seront plus amplement détaillées dans les Cahiers des charges de chaque appel.

1.3 Justification des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques à Interreg retenus, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière

Objectif politique retenu ou	Objectif spécifique (SO) retenu	Priorité	Justification du choix
------------------------------	---------------------------------	----------	------------------------

¹¹ Document politique clé sur le tourisme du projet PANORAMED, juin 2020

objectif spécifique à Interreg retenu			
Objectif politique 1	<p><i>1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</i></p>	<p>Un espace méditerranéen plus intelligent</p>	<p>Les régions méditerranéennes accusent un retard par rapport à la moyenne européenne en termes de performances d'innovation, malgré l'existence de régions plus performantes en Espagne, en France, en Italie et en Slovénie.</p> <p>Le potentiel d'innovation de la région est mis en évidence dans les stratégies régionales de spécialisation intelligente pour lesquelles l'élaboration et la mise en œuvre, la coopération des acteurs de la quadruple hélice sont considérées comme cruciales.</p> <p>Les potentiels d'innovation et de développement sont importants avec l'existence de clusters agissant dans des domaines d'intervention clés liés à l'économie bleue et verte (services environnementaux, biotechnologies, tourisme durable, gestion des ressources naturelles, énergie propre, sciences marines, pêche...). De grandes réalisations ont été faites au niveau des communautés thématiques, reliant les clusters nationaux, les hubs, les réseaux transnationaux, notamment dans le secteur maritime. A titre indicatif, environ 22 réseaux et</p>



			<p>clusters transnationaux ont été soutenus dans leurs activités.</p> <p>En sélectionnant cet OS, le Programme répondra aux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- améliorer les capacités d'innovation, la compétitivité et l'internationalisation/extroversion des PME confrontées à la concurrence internationale dans les secteurs de l'économie primaire, secondaire et tertiaire (par exemple, agriculture, pêche et aquaculture, production alimentaire, production smart, tourisme) en vue de leur transition verte- renforcer les stratégies de spécialisation intelligente, promouvoir les technologies de pointe et les innovations non technologiques- renforcer la coopération entre les parties prenantes de la quadruple hélice, en tenant compte de la dimension environnementale dans leurs activités- renforcer les secteurs de croissance qui soutiennent les initiatives en matière d'environnement et de changement climatique et qui représentent un important
--	--	--	---

			<p>potentiel d'emploi (par exemple, les secteurs de croissance bleue et verte, le tourisme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les nouveaux modèles d'entrepreneuriat orientés vers la création de valeur partagée et les industries culturelles et créatives dans un contexte post-Covid - Favoriser les améliorations environnementales grâce à des processus industriels innovants et plus efficaces <p>Forme de soutien : subventions étant donné que les projets ne génèrent pas de recettes</p>
Objectif politique 2	<p>2.4 <i>Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches éco-systémiques;</i></p>	<p>Un espace méditerranéen plus vert</p>	<p>Le changement climatique devrait augmenter le nombre de risques naturels dans les prochaines décennies. Ces risques comprennent l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les phénomènes climatiques extrêmes, la sécheresse et les incendies de forêt, la désertification, la dégradation des biotopes (terre et mer), la perte de ressources agricoles, les effets sur la santé (y compris les vagues de chaleur, les maladies respiratoires et autres), etc.</p> <p>Diverses études montrent que la plupart des endroits où les effets sont susceptibles d'être particulièrement graves se trouvent dans le sud de l'Europe.</p>

			<p>En termes de politiques publiques et d'ingénierie de projets, des solutions innovantes devront être développées pour ces différents types de risques : gestion de l'eau, systèmes de surveillance et de gestion des risques. Les "solutions basées sur la nature" sont des alternatives importantes pour apporter des réponses à long terme.</p> <p>D'un point de vue environnemental, économique, social et culturel, la promotion d'un modèle touristique durable, pour équilibrer les effets du tourisme de masse qui a contribué de manière substantielle au réchauffement de la planète et aux changements du climat et des écosystèmes, est une question centrale pour assurer un développement plus respectueux de l'environnement et des ressources.</p> <p>Au-delà de la prévention des risques et du développement de la résilience de nos écosystèmes, nous pouvons également préparer l'adaptation au changement climatique en adaptant nos espaces de vie. Ainsi, le développement urbain durable et la gestion des bassins de vie verts contribueront à cette adaptation, notamment en soutenant la transition énergétique et la mobilité douce, ainsi qu'en impliquant activement les citoyens.</p>
--	--	--	--

			<p>En sélectionnant cet OS, le programme répondra aux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre à la question centrale du changement climatique pour l'avenir des régions méditerranéennes (réchauffement accéléré) ; - encourager la protection de l'environnement face à la pression des activités humaines et/ou du changement climatique ; - renforcer les approches écosystémiques afin de prévenir les catastrophes et d'améliorer la résilience; - améliorer la prévention et l'atténuation des risques ; - promouvoir l'importance de la transition énergétique dans le contexte du changement climatique - aborder les effets du changement climatique sur la santé ; - engager les citoyens sur une transition verte des bassins de vie - Favoriser les modèles de tourisme durable qui assurent la protection de l'environnement, y compris les ressources naturelles et le patrimoine culturel.
--	--	--	--

			Forme de soutien : subventions étant donné que les projets ne génèrent pas de recettes
Objectif politique 2	<i>2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et économe en ressources</i>	Un espace méditerranéen plus vert	<p>Il est possible d'améliorer les capacités d'innovation de l'économie circulaire et le comportement des consommateurs.</p> <p>Des solutions innovantes peuvent être développées au niveau territorial et local, notamment dans les zones confrontées au manque de ressources et/ou aux défis de la gestion des déchets.</p> <p>L'évolution vers une économie circulaire offre également de nouvelles opportunités de développement commercial liées à l'éco-innovation dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche, de l'énergie, de la fabrication et des produits forestiers et, dans la réutilisation, la refabrication, le recyclage des produits/matériaux.</p> <p>Certaines tendances de spécialisation peuvent être observées (approvisionnement en biomasse, transformation et conversion, pratiques de réduction des déchets dans la production et l'approvisionnement alimentaire, essor de la conception circulaire).</p> <p>Le travail sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'économie circulaire et sur la garantie de</p>

			<p>modèles et d'outils de production et de consommation durables, a été lancé au cours de la période 2014-2020 par la communauté thématique de projets Croissance verte. Il devrait être consolidé et poursuivi avec des activités dans le cadre de cet objectif spécifique. Le label UpM de cette communauté thématique ouvre également la perspective d'une implication des acteurs de la rive sud de la Méditerranée et d'un travail conjoint sur la lutte contre les défis environnementaux communs et la mise en place de pratiques durables.</p> <p>La réussite a été constatée dans le secteur de la manufacture verte avec des synergies au sein du groupe de travail de l'initiative Vanguard et des outils pour l'application de modèles d'économie circulaire ont été promus.</p> <p><i>En sélectionnant cet OS, le programme répondra aux besoins suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'énorme impact environnemental du système de production linéaire actuel ; - la rareté des ressources naturelles et la surexploitation actuelle ; - la nécessité de réduire la production de déchets et ses externalités, en faisant des déchets une ressource ;
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - la nécessité d'encourager l'adoption d'un modèle économique plus durable basé sur la bioéconomie circulaire, tout en favorisant le tourisme durable ; - les nouvelles opportunités économiques offertes par le modèle d'économie circulaire ; - la culture de la philosophie de la réutilisation dans les bassins de vie <p>Forme de soutien : subventions étant donné que les projets ne génèrent pas de recettes</p>
Objectif politique 2	<i>2.7 renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité, et des infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines et réduire toutes formes de pollution</i>	Un espace méditerranéen plus vert	La gestion des ressources naturelles nécessite la mise en œuvre effective et efficiente de mesures de conservation établies, y compris les plans de gestion , et une meilleure compréhension du rôle qu'elles jouent dans notre vie quotidienne, maintenant reconnues comme "services écosystémiques" ¹² . La science, les solutions participatives et l'implication des autorités locales, des gestionnaires d'aires protégées et des ONG constituent des enjeux clés pour comprendre ces écosystèmes. La collaboration public-privé et la connexion entre les

¹² Les services écosystémiques sont les nombreux avantages différents que les écosystèmes procurent aux gens. Par exemple, un peuplement d'arbres peut réduire la pollution atmosphérique, purifier l'approvisionnement en eau, réduire la probabilité d'inondations et aider à réguler le climat en capturant et en stockant le carbone. Il peut également fournir du bois pour les bâtiments, un espace de loisirs et améliorer les qualités esthétiques du paysage.

			<p>acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux multi-niveaux et multi-sectoriels constitue une autre étape importante pour la gestion de la biodiversité.</p> <p>Plusieurs aspects et solutions politiques ont été abordés sous l'égide de la communauté thématique "Protection de la biodiversité", durant 14-20, couvrant l'utilisation durable des ressources naturelles, les approches basées sur les écosystèmes, ainsi que les mécanismes de gouvernance.</p> <p>Parallèlement, il est primordial d'améliorer les infrastructures vertes et d'agir pour la réduction de la pollution, en particulier dans les zones urbaines / bassins de vie, afin de minimiser l'impact des bassins de vie sur la Méditerranée et le système climatique mondial. Elles peuvent soutenir la restauration, renforcer la connectivité entre les zones fragmentées de grande valeur pour la biodiversité et améliorer progressivement la disponibilité des services écosystémiques.</p> <p><i>En sélectionnant cet O.S., le programme répondra aux besoins suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - consolider la connexion des écosystèmes naturels au niveau transnational
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - assurer des corridors écologiques pour stimuler et préserver la biodiversité - renforcer la gestion durable et efficace et la protection forte des aires protégées - travailler au-delà des aires protégées pour lutter contre la pollution, la surpêche et le changement climatique - améliorer la restauration des écosystèmes dégradés sur terre et en mer - promouvoir une conservation adéquate de la biodiversité côtière et marine - soutenir la vision de la conservation de la biodiversité en tant que valeur économique et sociale - Encourager le tourisme durable <p>Forme de soutien : subventions étant donné que les projets ne génèrent pas de recettes</p>
Gouvernance	<i>6.6 autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de coopération</i>	Une meilleure gouvernance méditerranéenne	La notion de gouvernance met en évidence la complexité croissante de l'environnement économique, social et politique, l'autonomisation de nouveaux acteurs et l'interaction des niveaux local et national avec le niveau international pour relever les nouveaux défis, coordonner les actions collectives et parvenir à un consensus sur les objectifs stratégiques communs à atteindre.

			<p> Dans ce cadre, les autorités nationales, régionales et locales ainsi que les réseaux internationaux intervenant dans la même zone (Méditerranée) sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre des politiques européennes et nationales. Une coopération renforcée entre les parties prenantes mentionnées ci-dessus est particulièrement importante pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. </p> <p> Le choix de la priorité gouvernance s'explique par la volonté de capturer, synthétiser, transférer et appliquer les meilleurs résultats des territoires vers les stratégies/initiatives et les citoyens par le biais d'un processus décisionnel fluide et bien coordonné. </p> <p> En 2014/20, le programme a déjà soutenu un dialogue amélioré et renforcé entre les processus nationaux et décentralisés par l'intermédiaire de son axe de gouvernance, en cofinçant un projet de plateforme et des projets stratégiques dans des priorités clés. Sur la base de cette expérience pilote de soutien à la gouvernance à plusieurs niveaux, le programme entend poursuivre ses efforts pour </p>
--	--	--	--

			<p>améliorer la coordination et la gouvernance dans ce domaine.</p> <p>La priorité gouvernance, intégrée à l'architecture globale d'Interreg Euro-MED 2021-2027, devrait renforcer les processus de capitalisation, d'intégration et de liaison des communautés thématiques tout en ciblant les activités de renforcement des capacités améliorant la gouvernance liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination avec les stratégies et les programmes de l'UE pertinents - la participation de la société civile - une conscience territoriale méditerranéenne unique pour des solutions communes face aux questions transnationales. <p>Par conséquent, un meilleur système de gouvernance de la coopération ne peut pas être l'affaire d'un seul programme, mais un seul programme peut être un promoteur d'initiatives sur le terrain : c'est pourquoi la priorité gouvernance est pleinement intégré à la stratégie Interreg MED et constitue son axe principal pour l'avenir.</p> <p>Forme de soutien : subventions étant donné que les projets ne génèrent pas de recettes</p>
--	--	--	---

2. Priorités

2.1. Priorité 1 : Un espace méditerranéen plus intelligent

La priorité 1 vise à renforcer l'engagement sociétal et à accroître la capacité d'innovation des autorités publiques et des entités privées afin de mettre en œuvre des solutions pour une économie durable et plus verte en Méditerranée en consolidant un écosystème d'innovation compétitif.

2.1.1. Objectif Spécifique : Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies avancées (OPI OS 1.1)

Dans le cadre de cet OS, l'écosystème compétitif d'innovation sera consolidé au niveau méditerranéen, contribuant ainsi, entre autres, aux objectifs climatiques de 2030, à la neutralité climatique de 2050 (loi européenne sur le climat), à la réalisation des missions de l'Agenda territorial 2030, à l'adoption des actions de la stratégie pour la croissance bleue et à la coordination des processus d'innovation régionaux.

2.1.1.1. Types d'actions correspondants et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro-régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Description

CONSOLIDER UN ECOSYSTEME D'INNOVATION COMPETITIF AVEC L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DE LA QUADRUPLE HELICE

La recherche et l'innovation sont un domaine important pour la coopération au niveau transnational, avec une approche intersectorielle et multi-acteurs. Cette reconnaissance se reflète également dans les stratégies régionales de spécialisation intelligente qui identifient les priorités pour le développement des entreprises et les moyens d'améliorer la compétitivité territoriale et la réalisation d'objectifs environnementaux et sociaux plus larges.

Cette priorité contribuera principalement à la mission opérationnelle 1 du Programme, pour une économie durable, innovante et compétitive, ainsi qu'à la mission 4 sur le tourisme durable et est étroitement liée aux deux autres. Par conséquent, le processus d'innovation doit être exploité ici comme un moteur de la transition vers une économie et une société durables, circulaires, plus vertes et résilientes.

La coopération des parties prenantes de la quadruple hélice (organismes de recherche, entreprises, institutions et société civile) est importante pour la coordination et la mise en œuvre des priorités régionales en matière d'innovation. La coopération au niveau transnational pour le développement des chaînes de valeur et le renforcement des compétences des partenaires institutionnels est essentielle pour renforcer le processus de découverte entrepreneuriale et compléter le mix politique.

Il est nécessaire de promouvoir le dialogue continu entre les parties prenantes afin de mieux calibrer le processus d'innovation, de développer et par conséquent de contrôler les stratégies d'innovation, d'engager les PME dans l'écosystème et de comprendre leurs besoins et leurs actions qui aideront à la transformation de l'économie en une économie régionale compétitive et en même temps feront la transition vers un modèle circulaire durable. En particulier dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, les activités des PME doivent être renforcées par des outils adaptés, des méthodes, des services éventuels coordonnés au niveau transnational, qui les aideront à résister à la crise et à rester opérationnelles. C'est le moment de la transition verte.

Les initiatives de renforcement des capacités sur le processus de découverte entrepreneuriale pour tous les acteurs de la quadruple hélice sont essentielles pour promouvoir un plus grand engagement des parties prenantes dans toutes les phases de la mise en œuvre des Stratégies régionales d'innovation (RIS3). Une attention particulière doit être accordée à la qualification des acteurs institutionnels des administrations publiques, car leur rôle est crucial pour l'engagement de toutes les parties prenantes. Leurs compétences et leurs capacités d'analyse, de mise en réseau et de communication renforceront les processus décisionnels informés pour le développement territorial et garantiront une gouvernance cohérente et des politiques intégrées.

Objectifs

- Exploiter efficacement le potentiel d'innovation pour soutenir et accélérer la transition vers une économie et une société circulaire et durable
- Soutenir le partage des connaissances et l'adoption de nouvelles technologies dans divers secteurs
- Renforcer la coopération transnationale entre les parties prenantes de la quadruple hélice, notamment en impliquant la société civile
- Renforcer le rôle des PME et des clusters pour la coordination et la mise en œuvre des stratégies régionales de spécialisation intelligente et des projets S3
- Accroître la capacité des autorités publiques à mettre en œuvre les stratégies régionales de spécialisation intelligente et les projets S3.

Résultats attendus

- Des secteurs de l'économie durable renforcés grâce à des outils et des pratiques alignés au niveau transnational
- Un engagement sociétal renforcé et une capacité accrue des autorités publiques et des acteurs privés à mettre en œuvre une économie durable et plus verte en Méditerranée
- Des agendas partagés vers des écosystèmes d'innovation compétitifs et transformateurs avec une cohérence verticale (par exemple aux niveaux européen/national/régional) et horizontale (par exemple entre les territoires).

Types d'actions possibles

- Développement de la chaîne de valeur et coopération au sein des clusters transnationaux et promotion de coalitions transnationales (collaborations public-privé), internationalisation et extraversion des PME
- Application de pratiques, d'outils de gestion du changement et de solutions innovantes en matière de développement durable des entreprises pour les PME
- Accélérer l'innovation et le transfert de technologies (notamment : économie bleue et verte, agriculture, production alimentaire, pêche et aquaculture, changement climatique, prévention de la pollution, industries créatives et culturelles, ressources renouvelables, fabrication intelligente, transport, biodiversité, santé et technologies numériques futures)
- Promouvoir des innovations respectueuses du climat, de processus industriels efficaces, de nouveaux modèles d'entrepreneuriat orientés vers la création de valeur partagée et de l'esprit d'entreprise dans les nouveaux secteurs et ceux en transition

- Promouvoir l'accès au financement, la capacité d'innovation et la coopération multi-secteurs pour les PME
- Changer les pratiques touristiques en promouvant les solutions existantes et nouvelles d'une manière innovante : le tourisme intelligent, la gestion des flux touristiques
- Coopération et coordination des organismes institutionnels, des organismes de recherche, des entreprises et de la société civile pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de spécialisation intelligente pour le développement durable (par exemple, économie bleue et verte, industrie manufacturière, ressources renouvelables, transport, tourisme, industries culturelles et créatives, biodiversité, prévention de la pollution), développement des compétences pour une spécialisation intelligente (par exemple, santé, technologies numériques futures)
- Renforcer les politiques d'innovation transformatives

Cette priorité explore la coopération et la contribution directe et indirecte des résultats des projets à EUSAIR, en particulier en ce qui concerne le pilier 1 de la Croissance Bleue et le pilier 4 du Tourisme Durable, mais aussi l'initiative Ouest-Med, en particulier son objectif 2 « Une économie bleue intelligente et résiliente ». L'innovation dans les secteurs de l'économie bleue, garantissant des pratiques durables et résilientes dans les technologies bleues ainsi que dans la pêche et l'aquaculture, font partie des résultats attendus des activités de cette priorité. Les projets de la priorité devraient permettre de diversifier le produit touristique et de mettre en place des pratiques innovantes pour la durabilité du tourisme.

Les résultats pourraient être directement transférables et enrichis à partir des activités des programmes qui partagent les priorités du pilier "Croissance bleue" de l'EUSAIR et l'objectif 2 de l'initiative Ouest-Med, en particulier lorsqu'ils font partie des objectifs des projets dès la phase de conception.

Les écosystèmes de recherche et d'innovation sont également une thématique commune à l'EUSALP, AG 1 R&I. Cette contribution thématique pourrait être explorée par le biais d'une coordination avec le Programme Espace Alpin, par la priorité 3 « Innovation et digitalisation » OS R&I.

Les actions de cette priorité sont liées aux objectifs prioritaires thématiques et transversaux de BlueMed tels qu'ils sont énoncés dans le plan de mise en œuvre de l'initiative BlueMed, et plus particulièrement à ceux qui concernent le potentiel de la biotechnologie bleue, les énergies marines renouvelables, le tourisme, l'innovation

ouverte, les compétences bleues, le renforcement des synergies entre la science, l'industrie, les décideurs politiques et la société.

L'augmentation du potentiel et des capacités d'innovation des PME recherchée par cette priorité et le renforcement du potentiel d'innovation des régions impliquées dans le programme Interreg Euro-MED peuvent créer des synergies avec la plateforme S3 du Centre de Recherche Conjoint (JRC) et l'action des pôles européens d'innovation numérique du programme Digital Europe.

Une attention particulière sera apportée pendant la mise en œuvre du Programme Euro-MED concernant sa contribution potentielle à ERA et ses objectifs stratégiques.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe NPCPI puisqu'ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En ce qui concerne les actions pilotes dans les projets de test comprenant des infrastructures ou des équipements à petite échelle, les projets doivent démontrer leur conformité au principe NPCPI dans le formulaire de candidature. Cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

2.1.1.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Valeur intermédiaire (2024) [200]	Valeur cible finale (2029) [200]
1. Un espace méditerranéen plus	<i>1.1 Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de</i>	RCO11 6	Solutions développées conjointement	Solution	0	27
		RCO8 7	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organis ation	0	372

<i>intelligente</i>	<i>technologies avancées</i>					
---------------------	------------------------------	--	--	--	--	--

Tableau 3 : Indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
1. Un espace méditerranéen plus intelligent	<i>1.1 Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées</i>	RCR104	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	Solution appliquée	0	2021	24	<i>Système de monitoring du Programme</i>	
		PS11	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières	Organisation	0	2021	260	<i>Système de monitoring du Programme</i>	

2.1.1.3. Les principaux groupes cibles

Le groupe cible principal d'Interreg Euro-MED 21-27 est constitué des autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration de politiques de développement territorial. Avec d'autres organismes compétents responsables de la définition et de la mise en œuvre des politiques de développement, ce noyau dur constitue le principal groupe cible du Programme. Selon le domaine d'intervention et la structure administrative de chaque pays, le type d'institution publique impliquée peut varier. Les principales actions visent à renforcer les

compétences des administrateurs publics pour l'amélioration des processus décisionnels en vue de politiques plus cohérentes et intégrées.

Au-delà du groupe cible principal, d'autres organisations pertinentes sont également ciblées pour leur rôle et leur pertinence dans le soutien à la transition verte.

Les organismes du secteur privé comme les PME et les organisations de soutien aux entreprises (par exemple, les agences d'innovation, les chambres de commerce, les clusters...) sont des groupes cibles clés pour aider à la transformation vers une économie innovante et durable.

Pour soutenir l'innovation et la transition environnementale durable, les universités et les centres de recherche constituent un autre acteur cible important dans toutes les priorités du Programme, en fournissant des connaissances et de l'expertise et en servant de pont entre la pratique et la politique.

Comme nous l'avons appris au cours de la période de programmation 14-20, le fait d'avoir comme groupe cible des réseaux et des organisations thématiques peut assurer une influence sur les décideurs politiques ciblés et multiplier les effets en mobilisant d'autres acteurs clés.

Les citoyens, les communautés locales et les associations constituent une autre cible du Programme qui peut adopter et bénéficier des solutions innovantes mises en œuvre, mais aussi des actions de sensibilisation et de communication susceptibles de modifier les comportements socio-économiques.

À titre indicatif, parmi les groupes cibles des interventions au titre de la priorité 1 et de l'objectif spécifique (i) Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies avancées, figurent :

- Autorités locales, régionales et nationales
- PME et opérateurs économiques
- Clusters
- Organisations de soutien aux entreprises
- Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche
- Société civile, communautés locales et associations, ONGs

Outre les groupes cibles, les autorités et organisations susmentionnées pourraient être directement impliquées dans les opérations en tant que bénéficiaires actifs (partenaires de projet) ou associés.

De plus amples détails sur les bénéficiaires de projets éligibles et la nature de la participation de ces groupes cibles aux projets seront précisés dans les cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.1.1.4 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), au Développement Local Mené par les acteurs locaux (CLLD) ou à d'autres outils territoriaux

Il n'y a pas de distinction particulière à faire en ce qui concerne les territoires qui pourraient être couverts par des interventions au titre de la priorité 1 et de l'objectif spécifique (i) "Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies avancées" :

- Zones côtières/maritimes
- Îles
- Zones rurales et de montagne
- Zones urbaines

Globalement, toute la zone est concernée et selon les types spécifiques d'activités, l'accent pourrait être mis sur les zones côtières et maritimes, les îles, l'arrière-pays, les zones montagneuses, urbaines, ou rurales.

Confrontées à de fortes pressions humaines et à une forte urbanisation, les zones côtières continuent de représenter un défi majeur pour le Programme. L'atténuation des effets du changement climatique (qui entraîne l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière...) par une approche intégrée innovante prenant en compte les modes de production et de consommation durables pourrait assurer un meilleur avenir à la région méditerranéenne. L'équilibre entre les activités économiques et la protection de l'environnement est essentiel pour ces territoires.

Le changement climatique est un défi commun qui concerne également les zones rurales, montagneuses et/ou isolées. Les zones de montagne sont confrontées à une augmentation des risques naturels mettant en danger les populations et les infrastructures locales. Ce type de territoires est également important pour leur valeur environnementale, grâce aux forêts, aux sources d'eau et au rôle de stockage du carbone.

Enfin, un autre territoire important ciblé par le programme est la zone urbaine qui peut agir comme un accélérateur de l'innovation.

Les interactions durables entre les zones côtières ou urbaines d'une part et les zones rurales et de montagne d'autre part sont la clé d'un développement territorial équilibré.

Cet objectif spécifique en tant que priorité transversale couvre l'ensemble de la zone du Programme et tous les types de territoires représentés. Dans le cas d'activités se concentrant sur des types de territoires ciblés, des précisions supplémentaires sur les territoires peuvent être apportées dans les cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.1.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers [à ne pas utiliser pour Interreg Euro-MED]

2.1.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'Union par type d'intervention

Table 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité no	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	Interreg	1.1	026 Soutien aux pôles d'innovation et réseaux d'entreprises, principalement au profit des PME	24 394 599 €
1	Interreg	1.1	029 Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et	24 394 599 €

			l'adaptation au changement climatique	
--	--	--	--	--

Table 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priority no	Fund	Specific objective	Code	Amount (EUR)
1	Interreg	1.1	01 Subvention	48 789 198 €

2.

Table 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priority No	Fund	Specific objective	Code	Amount (EUR)
1	Interreg	1.1	33 Pas de ciblage géographique	48 789 198 €

2.2 Priorité 2 : Un espace méditerranéen plus vert

La Priorité 2 vise à fournir un environnement plus vert pour l'espace Interreg Euro-MED, en soutenant une transition vers une économie circulaire et une transition énergétique, en promouvant des bassins de vie plus verts, en améliorant la gestion des ressources naturelles et en prévenant et en atténuant les risques.

2.2.1 Objectif spécifique **Soutenir la transition vers l'économie circulaire et économe en ressources (PO2 SO 2.6)**

La communauté thématique de la croissance verte a contribué activement à la mise en œuvre du plan d'action européen sur l'économie circulaire et à la promotion de modèles et d'outils de production et de consommation durables en 14-20. Dans cet OS dédié, ce travail sera consolidé pour soutenir les territoires dans l'intégration efficace et durable de la transition vers une 'économie circulaire.

2.2.1.1. Types d'actions correspondants et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro-régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Description

SOUTENIR LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le système de production actuel suit le modèle linéaire "prendre-faire-utiliser-éliminer", dans lequel la part la plus importante de l'impact environnemental des produits est déterminée dès la phase de conception. Ce schéma implique non seulement une consommation croissante de ressources naturelles, entraînant une surexploitation et des externalités négatives liées à leur extraction et à leur traitement, mais il contribue également à l'augmentation constante de la production de déchets, ce qui a un impact énorme sur notre planète.

Pour inverser cette tendance et réaliser les ambitions climatiques de l'UE, il est nécessaire d'accélérer la transition vers des systèmes de production circulaires. L'économie circulaire est un modèle de croissance régénérateur qui reconsidère l'utilisation des ressources, dans la mesure où elle vise à éliminer les déchets et à maintenir plus longtemps les produits, les équipements et les infrastructures en service. Cela crée de nouvelles opportunités pour le développement des entreprises, la production de biens et de services et permet de trouver des solutions innovantes pour repenser le fonctionnement de l'économie.

La gestion des déchets joue un rôle crucial dans le modèle d'économie circulaire, car elle est étroitement liée aux modèles de production et de consommation et doit devenir une partie intégrante du modèle. Deux défis clés pour l'avenir, mentionnés par l'unité de prospective scientifique du Parlement européen, sont : i) réduire les niveaux de production de déchets et ii) aligner les objectifs de gestion des déchets sur ceux de l'économie circulaire. Pour atteindre ces objectifs, le secteur de la gestion des déchets doit devenir un partenaire clé dans le développement de modèles commerciaux innovants ayant pour objectifs à la fois la prévention des déchets et la transformation des déchets en ressources.

Le concept d'économie circulaire relie de nombreux et divers facteurs qui sont liés à la gestion des déchets, tels que les sous-produits (pas nécessairement des déchets), l'utilisation et la transformation des déchets dans les cycles de production (par exemple comme matériaux d'approvisionnement), la réutilisation de l'eau, la

ymbiose industrielle, la cogénération, etc - ces aspects méritent d'être pris en compte afin d'harmoniser la proposition de solutions d'économie circulaire.

La sensibilisation, l'information et l'engagement des citoyens et des autorités locales sont essentiels pour assurer le recyclage des déchets et favoriser le choix d'options durables et circulaires en termes de produits et de services. Pour assurer le succès de la transition, les pratiques et politiques de l'économie circulaire doivent être connectées et travailler en synergie, et les parties prenantes doivent renforcer leur collaboration tout au long de la chaîne de valeur afin d'assurer cette circularité des produits et services. Cette approche bénéficierait en particulier de la contribution des industries culturelles et créatives et doit être adaptée au secteur du tourisme.

Cela pourrait notamment être renforcé par la contribution de projets à EUSAIR, notamment parce que ce thème peut être lié au pilier 1 "Croissance bleue" et au pilier 4 "Tourisme durable". Les pratiques introduites par la mise en œuvre de modèles d'économie circulaire peuvent soutenir l'innovation pour une gestion plus durable du tourisme ou un secteur de production maritime plus dynamique. De même, cet objectif pourrait contribuer à l'initiative Ouest-Med, plus particulièrement à sa priorité relative à la consommation et à la production durables (y compris le transport maritime, les ports, le tourisme maritime et côtier et l'aquaculture marine).

Les actions de cette priorité sont liées aux objectifs prioritaires thématiques et transversaux de BlueMed tels qu'ils sont énoncés dans le plan de mise en œuvre de l'initiative BlueMed, et plus particulièrement à ceux qui soutiennent des solutions pour la production et la consommation durables d'aliments issus de la mer et qui aident à la transition de l'économie maritime traditionnelle vers des activités de croissance bleue.

L'économie circulaire étant un thème transversal si étroitement lié à la réalisation du "Pacte Vert" de l'UE et aux initiatives au niveau méditerranéen, il est attendu qu'il soit fermement inclus dans les priorités choisies pour être abordée par les stratégies et programmes à venir, auxquels les résultats des projets Interreg Euro-MED 2021-2027 contribueront efficacement. Cela peut être le cas par exemple avec EUSAIR AG 2, dans le cadre de la Priorité 2 du Programme Espace Alpin O.S. Promouvoir la transition vers une économie circulaire.

Cette contribution a déjà commencé à prendre effet au cours de la période de programmation 2014-2020, grâce à la participation au groupe de travail sur l'environnement de l'Union pour la Méditerranée et au groupe central de la

plateforme de l'économie circulaire de l'UE, ouvrant ainsi la voie à une intégration concrète dans les stratégies et plans d'action futurs.

Le passage à une économie circulaire en Méditerranée permettra de réduire les effets négatifs des activités économiques sur notre environnement et de mettre en place des systèmes de production plus durables, en accordant une attention particulière aux secteurs de l'agroalimentaire et de la pêche qui prédominent sur le territoire. L'objectif ultime est de renforcer la résilience à long terme et d'offrir de nouvelles possibilités économiques, qui profiteront à notre société dans son ensemble, en termes d'opportunités commerciales et de sensibilisation des consommateurs.

Cet objectif contribuera particulièrement aux missions opérationnelles 1 et 4 du Programme.

Objectifs

- Réduire l'impact environnemental du système de production linéaire actuel dans les secteurs clés, tels que l'agriculture, l'alimentation et la pêche, ainsi que dans le secteur du tourisme.
- Promouvoir la prévention, la réduction et la valorisation économique des déchets, notamment par la sensibilisation et l'engagement des consommateurs.
- Renforcer la coopération et les capacités des parties prenantes afin de boucler la boucle et de soutenir la transition vers un modèle circulaire.

Résultats attendus

- Une durabilité des produits améliorée et une résilience accrue des secteurs économiques.
- Des pratiques circulaires et durables adoptées pour permettre la prévention, la réduction et la valorisation économique et efficaces des déchets
- Coopération accrue entre les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur de la gestion des déchets, y compris l'engagement des citoyens/consommateurs
- Des stratégies d'économie circulaire développées et adoptées, y compris l'intégration de la circularité dans les politiques existantes.

Types d'actions possibles

- Soutenir et promouvoir la circularité et la durabilité des produits et des systèmes de production, y compris des modèles économiques éco-innovants pour boucler la boucle, dans des secteurs tels que : l'agriculture, l'alimentation et la pêche, la santé et l'industrie manufacturière.
- Soutenir les pratiques durables de réduction et de prévention des déchets, lutter contre la production de déchets et le suremballage - en mettant l'accent sur le plastique
- Promouvoir la valorisation économique des déchets et leur transformation en ressource
- Soutenir et promouvoir des pratiques circulaires et durables dans les secteurs du tourisme et des industries créatives et culturelles
- Promouvoir l'engagement et la sensibilisation des consommateurs - y compris dans le secteur du tourisme
- Soutenir les initiatives portant sur le lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation
- Soutenir les autorités publiques dans l'élaboration et l'adoption de stratégies de transition vers l'économie circulaire.
- Promouvoir les chaînes de valeur locales, en particulier dans les îles et les territoires éloignés, afin de réduire la dépendance à l'égard du transport de marchandises (avec un effet bénéfique sur les niveaux de pollution) et de fournir de potentielles opportunités de marché liées au tourisme.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe NPCPI puisqu'ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En ce qui concerne les actions pilotes dans les projets de test comprenant des infrastructures ou des équipements à petite échelle, les projets doivent démontrer leur conformité au principe NPCPI dans le formulaire de candidature. Cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

2.2.1.2 Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Valeur intermédiaire (2024) [200]	Valeur cible finale (2029) [200]
2 Une Europe plus verte	<i>2.6 Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources</i>	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/plan d'action	0	29
		RCO116	Solutions développées conjointement	Solution	0	18
		RCO87	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisation	0	359

Tableau 3 : Indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
2 Une Europe plus verte	2.6 <i>Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources</i>	RCR104	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	Solution appliquée	0	2021	16	<i>Système de monitoring du Programme</i>	
		RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	Stratégie/plan d'action	0	2021	23	<i>Système de monitoring du Programme</i>	
		PSII	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières	Organisation	0	2021	251	<i>Système de monitoring du Programme</i>	

2.2.1.3 Les principaux groupes cibles

Le groupe cible principal d'Interreg Euro-MED 2021-27 est constitué des autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration de politiques de développement territorial. Avec d'autres organismes compétents responsables de la définition et de la mise en œuvre des politiques de développement, ce noyau est le principal groupe cible du Programme. Selon le domaine d'intervention et la structure administrative de chaque pays, le type d'institution publique impliquée peut varier. Les principales actions visent à renforcer les compétences des administrateurs publics pour l'amélioration des processus décisionnels en vue de politiques plus cohérentes et intégrées.

Dans le contexte de l'économie circulaire, les autorités publiques auront un rôle crucial à jouer dans la conception et le déploiement des stratégies et des plans d'action. En tant qu'organes responsables de la mise en œuvre des stratégies de développement durable à leur niveau (local/régional/national), elles auront à cœur d'intégrer les pratiques de l'économie circulaire dans leurs propres politiques. Elles seront encouragées à le faire par le biais de plans d'action élaborés par des projets, réalisés en coopération avec tous les acteurs concernés de l'économie circulaire, soutenant la transition verte au sens large.

Les organismes du secteur privé, et en particulier les PME et les organisations de soutien aux entreprises (par exemple, les agences d'innovation/sectorielles, les chambres de commerce, les clusters...) sont des groupes cibles clés - les opérateurs économiques auront un rôle crucial à jouer dans la contribution à ces solutions, en particulier dans des secteurs tels que le tourisme et l'agroalimentaire (y compris la pêche et l'aquaculture), pour soutenir la transformation vers une économie innovante et durable.

Pour soutenir l'innovation et la transition environnementale durable, les universités et les centres de recherche constituent un autre acteur cible important dans toutes les priorités du Programme, en fournissant des connaissances et des compétences et en servant de pont entre la pratique et la politique.

Comme nous l'avons appris au cours de la période de programmation 14-20, le fait d'avoir comme groupe cible des réseaux et des organisations thématiques peut assurer une influence sur les décideurs politiques ciblés et multiplier les effets en mobilisant d'autres acteurs clés.

Dans ce cas, ils sont également essentiels pour sensibiliser et comme vecteurs de communication pour pousser à un changement des comportements socio-économiques et à l'adoption de modèles d'économie circulaire dans notre société.

À titre indicatif, parmi les groupes cibles des interventions au titre de l'objectif spécifique (vi) *Soutenir la transition vers l'économie circulaire et économe en ressources* figurent :

- Autorités locales, régionales et nationales, en particulier leurs agences sectorielles
- PME et opérateurs économiques
- Organisations de soutien aux entreprises
- Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche
- Société civile / ONG / Communautés locales et associations

Outre les groupes cibles, les autorités et organisations susmentionnées pourraient être directement impliquées dans les opérations en tant que bénéficiaires actifs (partenaires de projet) ou associés.

De plus amples détails sur les bénéficiaires de projets éligibles et la nature de la participation de ces groupes cibles aux projets seront précisés dans les cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.2.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), au Développement Local Mené par les acteurs locaux (CLLD) ou à d'autres outils territoriaux

Il n'y a pas de distinction particulière à faire en ce qui concerne les territoires qui pourraient être couverts par des interventions dans le cadre de la priorité 2 et de l'objectif spécifique (vi) "Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources", tous les types de territoires sont concernés :

- Zones côtières et maritimes
- Iles
- Zones rurales et montagneuses
- Zones urbaines

Cet objectif spécifique en tant que priorité transversale couvre l'ensemble de la zone du Programme et tous les types de territoires représentés - en effet, le concept d'économie circulaire pourrait être très bénéfique à tout territoire, en favorisant le développement local et la résilience territoriale.

Les îles sont un exemple éloquent de la manière dont les modèles d'économie circulaire peuvent réussir la transition verte, en répondant à leurs défis territoriaux spécifiques. La gestion des ressources naturelles, les écosystèmes économiques et sociaux et les contraintes et opportunités locales liées à la dimension insulaire font des îles le lieu idéal pour tester et mettre en œuvre de nouvelles approches circulaires. Par conséquent, elles sont naturellement l'un des territoires cibles les plus importants des outils et pratiques développés par les projets.

Un cas similaire peut être présenté pour les territoires considérés comme "éloignés", qui sont confrontés à des défis territoriaux comparables en fonction de leur dépendance à l'égard des principaux centres économiques - à ce titre, les zones rurales et montagneuses peuvent présenter un fort potentiel d'attractivité, qui peut être soutenu dans la mise en œuvre d'approches d'économie circulaire optimisant les ressources locales et naturelles.

Inversement, dans les zones urbaines, les autorités publiques en particulier auront un rôle crucial à jouer dans le développement de l'économie circulaire, car les villes sont fortement dépendantes des ressources extérieures pour répondre aux demandes de leurs citoyens, et en même temps responsables de la plus grande quantité de déchets produits. L'impact de l'économie circulaire a donc un potentiel énorme pour soutenir la transition vers une économie plus verte, en abordant ces facteurs dans une approche plus durable et plus résistante.

Plus précisément, dans les territoires côtiers, l'approche de l'économie circulaire contribuera à améliorer l'équilibre entre le dynamisme économique et la valorisation des ressources dans des secteurs clés tels que le tourisme et l'économie bleue, où l'engagement des entreprises locales (y compris les PME) est particulièrement en jeu.

Dans le cas d'activités se concentrant sur des types de territoires ciblés, des précisions supplémentaires sur les territoires pourraient être apportées dans les cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.2.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers (à ne pas utiliser pour Interreg Euro-MED)

2.2.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.6	071 Promotion de l'utilisation de matières recyclées en tant que matières premières	24 050 000 €
2	Interreg	2.6	075 Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME	24 050 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.6	01 Subvention	48 100 000 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.6	33 Pas de ciblage géographique	48 100 000 €

2.2.2. Objectif spécifique Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches éco-systémiques (PO2 SO 2.4)

Cet OS permettra de renforcer les capacités en matière de prévention et de gestion des risques, ainsi que de planification efficace de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et de la résilience dans une démarche globale comme recommandé par la stratégie d'adaptation de l'UE, dans le but de garantir la qualité de l'environnement et de la vie en Méditerranée et de contribuer au Pacte vert européen.

2.2.2.1 Types d'actions correspondants et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro-régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Description

PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES RISQUES, SOUTENIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LES BASSINS DE VIE PLUS VERTS

Compte tenu de la grande vulnérabilité de la région méditerranéenne au changement climatique, il est nécessaire d'accroître les capacités de prévention et d'atténuation des risques naturels et des risques induits par l'activité humaine, ainsi que d'améliorer la coordination et la coopération au-delà des frontières des parties prenantes pour faire face à ces risques. L'adoption d'une approche préventive est appropriée pour une meilleure gestion des risques à l'avenir et pour la garantie d'une bonne santé et d'une bonne qualité de vie.

Dans le même temps, en accord avec la prise de conscience croissante de l'urgence climatique, nous devons encourager une vision intégrée de l'adaptation des territoires au changement climatique et soutenir la transition vers un environnement plus vert.

Le développement et la gestion durables des villes sont essentiels à la qualité de vie. Avec une part sans cesse croissante de la population vivant dans les villes, il est urgent d'agir sur les impacts négatifs des activités urbaines qui sont dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, en termes d'émissions, de consommation d'énergie, de mobilité, de (dis)connectivité, etc. et de planifier et financer efficacement l'adaptation et la résilience au changement climatique, alors que pour les aires périphériques rurales et de montagne, des concepts pour des infrastructures et services durables sont nécessaires.

En particulier, la transition vers une énergie propre doit être abordée en tenant compte de l'impact sur l'environnement et l'économie des territoires, tout autant que des spécificités territoriales telles que les îles, particulièrement emblématiques des défis méditerranéens.

Étant donné que le patrimoine naturel et culturel et le tourisme sont affectés par les conséquences du changement climatique et les activités non durables, il est nécessaire d'aborder le tourisme sous l'angle de tous les facteurs qui entravent sa durabilité.

Ainsi, le changement climatique sera abordé selon trois aspects intégrés : la prévention et l'atténuation des risques naturels et humains, l'efficacité énergétique et la transition vers des bassins de vie plus verts, contribuant aux missions opérationnelles 2, 3 et 4 du Programme. Cette approche intégrée suit les recommandations de la stratégie d'adaptation de l'UE.

Objectifs

- Améliorer la prévention et l'atténuation des risques de catastrophes naturelles et des risques liés aux activités humaines
- Soutenir les autorités publiques dans leurs efforts pour atteindre les objectifs énergétiques de 2030 et 2050 et la neutralité carbone, en réalisant une planification et un financement efficaces de l'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique.
- Favoriser l'adaptation et la résilience au changement climatique pour des zones de vie plus durables en augmentant l'engagement des citoyens.

Résultats attendus

- Des capacités renforcées en matière de prévention et de gestion des risques naturels grâce à des outils et des pratiques harmonisés au niveau transnational.
- Coordination et coopération renforcées des parties prenantes en vue d'une gestion conjointe et de la prévention des risques de catastrophes (naturelles et humaines). Une élaboration et mise en œuvre facilitées de plans et de stratégies pour la transition énergétique, l'adaptation et la résilience au changement climatique, afin de garantir et d'améliorer la qualité de vie et de l'environnement.

- Capacité accrue des autorités publiques en matière de planification et de financement efficaces de l'adaptation au changement climatique, et de la transition énergétique
- Un engagement renforcé des citoyens pour des espaces de vie plus durables en Méditerranée

Types d'action possibles

- Prévention et atténuation des risques naturels et environnementaux
- Lutte contre l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer en favorisant une meilleure intégration de la gestion des zones côtières avec les autres modes de gestion des ressources naturelles : mise en œuvre de solutions basées sur la nature, planification de l'espace maritime (MSP), gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
- Protection des forêts afin de réduire l'incidence et l'étendue des incendies de forêt et d'augmenter l'absorption de CO₂ et de renforcer la capacité des forêts à restaurer les services écosystémiques et à mieux gérer les effets attendus du changement climatique
- Elaboration et expérimentation de plans de gestion de la sécheresse, le développement d'observatoires, de systèmes d'alerte précoce sur les sécheresses / l'amélioration des connaissances : partage des données, des informations
- Elaboration et expérimentation de plans de gestion concernant d'autres risques, notamment l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les inondations, les phénomènes climatiques extrêmes, les incendies de forêt, la désertification, la dégradation des biotopes (terre et mer), les tremblements de terre, la perte de ressources agricoles, les effets sur la santé (y compris les vagues de chaleur, les maladies respiratoires et autres), etc.
- Prévention et atténuation des risques liés à l'activités humaine
- Amélioration des systèmes de surveillance et de gouvernance : partage des informations, échange et accès aux meilleures données disponibles (y compris les Big Data), connaissances, évaluations et outils sur l'adaptation au changement climatique
- Encourager les plateformes qui utilisent les technologies émergentes pour surveiller et prévoir les stratégies et les plans d'action de réduction des risques en vue d'une reprise durable dans le secteur du tourisme ;
- Soutenir une utilisation et une gestion de l'eau durables et résilientes au climat, dans tous les secteurs et au-delà des frontières. Contribuer à réduire l'utilisation de l'eau en encourageant une plus grande efficacité d'utilisation, la réutilisation et les

économies d'eau, et en promouvant une utilisation plus large des plans de gestion de la sécheresse ainsi qu'une gestion durable des sols et de l'utilisation des terres.

- o Développer et adopter des stratégies et des pratiques pour réduire l'impact du tourisme et mettre en œuvre un modèle de tourisme durable, avec une utilisation plus respectueuse de l'environnement, y compris les ressources naturelles et culturelles.
- o Intégrer l'adaptation et la résilience au changement climatique dans les plans locaux de protection et de gestion des zones d'intérêt particulier (patrimoine naturel et culturel combinés)
- o Soutenir des schémas intégrés de planification et de financement pour l'adaptation au changement climatique, la résilience, la transition énergétique ainsi que les concepts de transition juste
- o Soutenir et mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les zones urbaines
- o Soutenir le déploiement des énergies renouvelables non combustibles, en particulier dans les aires reculées/insulaires/rurales dont le potentiel local est insuffisamment exploité
- o Promouvoir la rénovation énergétique/l'efficacité énergétique du parc immobilier, en soutenant l'intégration des aspects liés à la résilience climatique dans les critères applicables à la rénovation des bâtiments, y compris les bâtiments préservés.
- o Soutenir et promouvoir la mobilité à faible intensité de carbone pour réduire les encombrements et la pollution atmosphérique, pour atteindre les objectifs énergétiques et la neutralité carbone
- o Améliorer la connexion des et les services pour les zones urbaines et intérieures/reculées, y compris les îles, en accordant une attention particulière au secteur du tourisme
- o Sensibilisation et promotion de la culture environnementale
- o Renforcer le renforcement des capacités et la sensibilisation aux questions environnementales ainsi que la prise en compte de la valeur ajoutée de la culture afin de modifier les comportements en matière d'utilisation des ressources (y compris dans les pratiques touristiques)
- o Favoriser la création d'une culture de l'économie d'eau au sein de la population (y compris la protection des réserves d'eau potable)

Ces actions pourraient contribuer à la stratégie macro-régionale de l'EUSAIR, les piliers 2 "Connecter la région", 3 "Qualité environnementale" et 4 "Tourisme durable".

Les projets portant sur la gestion des risques et la transition vers des bassins de vie verts pourraient être complémentaires sur: Gouvernance et services maritimes et marins, Transport maritime, Connexions intermodales avec l'arrière-pays, Réseaux énergétiques, Habitats terrestres transnationaux et biodiversité, Gestion du tourisme durable et responsable.

Une complémentarité et des synergies peuvent être explorées avec la stratégie macro-régionale EUSALP sur le 3ème domaine politique thématique "Environnement et énergie" en coordination avec la Priorité 2 du Programme Espace Alpin "Une région verte et résistante au climat".

D'autres synergies peuvent être établies avec la mission d'Horizon Europe sur "l'adaptation au changement climatique, y compris la transformation de la société".

Les projets axés sur la prévention et l'atténuation des risques par le biais de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution marine pourraient également contribuer à l'initiative Ouest-Med, notamment par le biais de son premier objectif "Un espace maritime plus sûr et sécurisé".

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe NPCPI puisqu'ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En ce qui concerne les actions pilotes dans les projets de test comprenant des infrastructures ou des équipements à petite échelle, les projets doivent démontrer leur conformité au principe NPCPI dans le formulaire de candidature. Cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

2.2.2.2 Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Valeur intermédiaire (2024) [200]	Valeur cible finale (2029) [200]

2 Une Europe plus verte	2.4 promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches éco-systémiques	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/ plan d'action	0	40
		RCO116	Solutions développées conjointement	Solution	0	24
		RCO87	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations	0	466

Tableau 3: Indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
Une Europe plus verte	2.4 promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes ;	RCR079	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	Joint strategy/action plan	0	2021	32	Système de monitoring du Programme	
		RCR104	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	Solution applied	0	2021	22	Système de monitoring du Programme	
		PS11	Organisations ayant une capacité institutionnelle	Organisation	0	2021	326	Système de monitoring du Programme	

			accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2.2.2.3 Les principaux groupes cibles

Le groupe cible principal d'Interreg Euro-MED 21-27 est constitué des autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration de politiques. Avec d'autres organismes compétents responsables de la définition et de la mise en œuvre de politiques, ce noyau est le principal groupe cible du Programme. Selon le domaine d'intervention et la structure administrative de chaque pays, le type d'institution publique impliquée peut varier. Les principales actions visent à renforcer les compétences des administrateurs publics pour l'amélioration des processus décisionnels en vue de politiques plus cohérentes et intégrées.

Au-delà du groupe cible principal, d'autres organisations pertinentes sont également ciblées pour leur rôle et leur pertinence dans le soutien à la transition verte.

L'implication d'organismes travaillant au niveau territorial, tels que les agences environnementales, les agences de l'énergie, les associations de protection de l'environnement, les organismes travaillant à la gestion des zones naturelles, les départements du tourisme des autorités locales, régionales et nationales, les agences de tourisme et les organisations touristiques, les groupes d'action locale LEADER (LAGs) est cruciale pour obtenir les résultats escomptés dans le cadre de cet objectif spécifique.

Les organismes du secteur privé comme les PME et les organisations de soutien aux entreprises (par exemple, les agences d'innovation, les chambres de commerce, les clusters...) sont des groupes cibles clés pour aider à la transformation vers une économie innovante et durable.

Pour soutenir l'innovation et la transition environnementale durable, les universités et les centres de recherche constituent un autre acteur cible important dans toutes les priorités du Programme, en fournissant des connaissances et des compétences et en servant de pont entre la pratique et la politique.

Comme nous l'avons appris au cours de la période de programmation 14-20, le fait d'avoir comme groupe cible des réseaux et des organisations thématiques peut assurer une influence sur les décideurs politiques ciblés et multiplier les effets en mobilisant d'autres acteurs clés.

Dans ce cas, ils sont également essentiels pour sensibiliser et comme vecteurs de communication pour pousser à un changement des comportements socio-économiques.

Au-delà de cet aperçu global des principaux organismes visés par le programme, chaque objectif spécifique et chaque type de projet peut se concentrer sur un ensemble plus limité de ces groupes cibles.

À titre indicatif, parmi les groupes cibles des interventions au titre de la priorité 2 et de l'objectif spécifique *Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience en tenant compte des approches éco-systémiques* figurent :

- Autorités locales, régionales et nationales ((département de l'environnement, département de l'énergie, départements du développement économique, département de la planification et de la prospective, département des transports...))
- Organisme/agences de gestion de l'environnement, agences de gestion du tourisme
- Organismes de gestion de l'énergie
- Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche
- PME et opérateurs économiques (pêcheurs, hotels, ...)
- Société civile / ONG / Communautés locales associatives et associations
- Groupes d'Action Locale LEADER (LAGs)

Outre les groupes cibles, les autorités et organisations susmentionnées pourraient être directement impliquées dans les opérations en tant que bénéficiaires actifs (partenaires de projet) ou associés.

De plus amples détails sur les bénéficiaires de projets éligibles et la nature de la participation de ces groupes cibles aux projets seront précisés dans les cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.2.2.4 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), au Développement Local Mené par les acteurs locaux (CLLD) ou à d'autres outils territoriaux

Les territoires spécifiques ciblés par le Programme sont en accord avec la géographie Euro-MED 21-27 et, plus précisément, avec l'extension du Programme à un ensemble de nouvelles régions n'ayant pas nécessairement accès à la mer. Le nouveau contexte territorial implique la prise en compte non seulement des zones côtières mais aussi des zones terrestres / intérieures. L'attention portée à la fois à la mer et à la terre et l'adoption d'une approche intégrée et écosystémique peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de la transition verte dans la zone méditerranéenne, en agissant encore plus dans différents types de territoires, en tenant compte des connexions existant entre ces habitats.

Globalement, les zones côtières et maritimes restent l'un des principaux types de zones d'intervention. Confrontées à de fortes pressions humaines et à une forte urbanisation, les zones côtières continuent de représenter un défi majeur pour le Programme. L'atténuation des effets du changement climatique (qui entraîne une élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière...) aussi bien que le développement durable constituent les principaux objectifs pour cette zone. Un équilibre entre les activités économiques et la protection de l'environnement est essentiel pour ces territoires. Le changement climatique est également un défi commun pour les zones rurales, montagneuses et/ou faiblement peuplées. Les zones de montagne sont confrontées à une augmentation des risques naturels mettant en danger les populations et les infrastructures locales. Ce type de territoires est également important pour leur valeur environnementale, grâce aux forêts, aux sources d'eau et au rôle de stockage du carbone.

Le Programme vise à renforcer les actions destinées aux îles, aux zones vulnérables davantage touchées par les catastrophes naturelles et sensibles à des questions telles que l'approvisionnement en énergie et la gestion de l'eau et des déchets.

Enfin, un autre territoire important ciblé par le Programme est la zone urbaine, futur centre de mise en œuvre des politiques vertes transnationales, au-delà de la connexion avec les zones périphériques et rurales.

Selon le type de projet et l'objectif spécifique, les territoires ciblés peuvent changer. Pour les objectifs spécifiques ayant une approche thématique transversale, la plupart des territoires sont concernés.

À titre indicatif, parmi les groupes cibles des interventions relevant de la priorité 2 et de l'objectif spécifique « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches écosystémiques », les territoires visés sont:

- Zones côtières / maritimes
- Îles
- Zones rurales et de montagne
- Zones urbaines

Cet objectif spécifique couvre l'ensemble de la zone du Programme et tous les types de territoires représentés. Dans le cas d'activités se concentrant sur des types de territoires ciblés, des précisions supplémentaires sur les territoires pourraient être spécifiées dans les Cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.2.2.5. Utilisation prévue d'instruments financiers (à ne pas utiliser pour Interreg Euro-MED)

2.2.2.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.4	060 Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat : autres, par exemple les tempêtes et la sécheresse (y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes)	29 403 014 €

2	Interreg	2.4	061 Prévention des risques et gestion des risques naturels non liés au climat (par exemple séismes) et des risques liés aux activités humaines (par exemple accidents technologiques), y compris la sensibilisation, les systèmes de protection civile et de gestion des catastrophes, infrastructures et approches écosystémiques	29 403 014 €
---	----------	-----	--	--------------

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.4	01 Subvention	58 806 028 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.4	33 Pas de ciblage géographique	58 806 028 €

2.2.3. Objectif spécifique Renforcer la protection et la conservation de la nature, la biodiversité et les infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines et réduire toutes formes de pollution (PO2 SO 2.7)

Dans le cadre de cet OS, la protection et la restauration des écosystèmes naturels seront consolidées au niveau méditerranéen, contribuant ainsi, entre autres, à la

stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, au plan d'action pour une pollution zéro, en reprenant les actions promues par la communauté thématique pour la protection de la biodiversité en 2014-2020.

2.2.3.1. Types d'actions correspondants et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro-régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Description

AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES HABITATS NATURELS

Plusieurs aspects et solutions politiques ont été abordés sous l'égide de la communauté thématique "Protection de la biodiversité", au cours de la période 2014-2020, couvrant l'utilisation durable des ressources naturelles, les approches de gestion basées sur les écosystèmes, ainsi que les mécanismes de gouvernance. Les recommandations sur la manière de réduire l'empreinte humaine des activités économiques en milieu maritime (comme la pêche, le trafic maritime et les ports...) ont démontré l'importance d'adopter des approches intégrées pour la gestion des habitats naturels.

Des outils efficaces de surveillance, de gestion et de géospatial ont été identifiés et testés sur différents sujets. Des modèles de gouvernance communs ont été développés pour gérer les plages ayant des banquettes de posidonie, pour réduire les pressions sur les écosystèmes fragiles comme les zones humides (les zones humides se contractent), pour atténuer l'impact des déchets marins sur la faune marine et les côtes de l'espace du Programme. Des actions conjointes ont été encouragées afin d'impliquer les communautés locales, les pêcheurs à petite échelle et les scientifiques dans le suivi des impacts du changement climatique et des pressions humaines dans les AMP.

La consolidation de ce type d'activités est assurée dans le cadre de cet objectif spécifique, Améliorant la "résilience" des habitats naturels par une meilleure protection, préservation et restauration. Une attention particulière est portée à la

consolidation des liens entre les écosystèmes naturels et au renforcement de leur gestion.

La connexion transnationale des écosystèmes naturels permet une harmonisation des approches de surveillance et de gestion ainsi que le soutien de corridors écologiques, essentiels pour stimuler la biodiversité et atteindre les objectifs mondiaux et régionaux d'ici 2030 (stratégie de l'UE en matière de biodiversité). L'interaction entre les zones marines et terrestres est essentielle pour prendre en compte les habitats naturels situés dans l'arrière-pays. Cette interaction permet de sécuriser la biodiversité et d'assurer la continuité.

Outre l'amélioration du réseau, l'application des solutions existantes, scientifiques et basées sur la nature et la restauration des habitats naturels pollués et dégradés représente un autre atout de cette priorité.

En outre, la mise en place de modèles de gouvernance et l'établissement de relations durables avec les acteurs concernés permettent de soutenir l'adoption de stratégies environnementales en tant que moteur essentiel d'un développement économique durable.

L'aspect culturel est considéré en étroite association avec la conservation des ressources naturelles. L'objectif est de faciliter la rencontre entre le patrimoine culturel et naturel et d'améliorer la gestion intégrée des biens, matériels et immatériels (dans la continuité des deux précédents programmes Interreg MED mis en œuvre depuis 2007).

Cet objectif spécifique contribuera en particulier à la mission opérationnelle 2 du Programme.

Objectifs

- Améliorer la gestion durable des ressources naturelles
- Consolider la connexion des écosystèmes naturels au niveau transnational, assurer des corridors écologiques pour stimuler et préserver la biodiversité.
- Renforcer la durabilité et la résilience des habitats naturels, en assurant la restauration des fonctions naturelles.
- Améliorer la mise en œuvre et l'application des politiques/législations environnementales, en assurant les liens entre la protection de l'environnement, le développement durable et la santé des citoyens.

Résultats attendus

- Adoption renforcée de solutions axées sur la nature et d'approches écosystémiques pour la gestion durable des ressources naturelles
- Connexion améliorée et élargissement des aires protégées sur terre et en mer
- Adoption renforcée de solutions pour restaurer les écosystèmes dégradés sur terre et en mer, garantissant un environnement sain.
- Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les stratégies territoriales, en soutenant le renforcement des capacités et la coordination entre les différents acteurs (publics/privés).

Types d'action possibles

- Consolider la connexion des écosystèmes fonctionnels :
 - Renforcer les liens transnationaux pour protéger et restaurer plus efficacement les zones couvertes par le réseau Natura 2000 et les aires marines protégées
 - Améliorer l'utilisation des "infrastructures bleues et vertes" en tant que réseau de zones naturelles et semi-naturelles présentant d'autres caractéristiques environnementales, conçues et gérées pour fournir un large éventail de services écosystémiques
 - Améliorer les infrastructures vertes et agir pour la réduction de la pollution, en particulier dans les zones urbaines/ bassins de vie
 - Renforcer l'interaction terre-mer - soutenir les corridors écologiques dans différents types de paysages
- Améliorer la gestion des écosystèmes naturels :
 - Faciliter les approches écosystémiques et de cogestion des ressources naturelles (ex. pêche à petite échelle, zones humides...)
 - Mettre en place une gouvernance multipartite pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles (modèles de gouvernance locale)
 - Renforcer la surveillance et la gestion des aires protégées existantes et soutenir le processus de désignation de nouvelles aires et leur durabilité financière (sur terre et en mer)
 - Soutenir les autorités publiques dans le renforcement des stratégies environnementales en lien avec d'autres acteurs clés impliqués
 - Explorer et promouvoir la connexion / l'articulation entre le patrimoine culturel et naturel, en particulier avec les zones de conservation de la nature dans le cadre du réseau européen Natura 2000, favorisant ainsi le tourisme durable

- Restauration des écosystèmes dégradés :
 - Restaurer les fonctions naturelles des eaux souterraines et de surface : restaurer les écosystèmes d'eau douce et les fonctions naturelles des rivières (lac, rivières, zones humides, barrages)
 - Protéger et restaurer les ressources en eau polluées (y compris l'environnement pollué par le plastique)

Cette priorité a le potentiel de contribuer directement et indirectement aux résultats de l'EUSAIR, en particulier en ce qui concerne le pilier 3 "Qualité environnementale".

Cet objectif spécifique est aligné sur l'objectif 3 de l'initiative Ouest-Med, "une meilleure gouvernance de la mer", et plus particulièrement sur sa priorité liée à la conservation et à la restauration de la biodiversité et des habitats marins.

La coordination avec le programme LIFE et en particulier avec le sous-programme "Environnement" pourrait être consolidée, en soutenant le réseau transeuropéen de la nature, comme le prévoit la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030.

L'utilisation durable des terres et la protection des sols, ainsi que les solutions d'infrastructures vertes pour une gestion intégrée des habitats, sont également des thèmes communs à l'EUSALP. Cette contribution thématique pourrait être explorée en coordination avec le Programme Espace Alpin, Priorité 1 Résilience climatique et région verte.

La même coordination est envisagée avec la stratégie pour les Balkans occidentaux et en particulier avec le pilier 3 "biodiversité, visant à protéger et à restaurer la richesse naturelle de la région" de l'Agenda vert des Balkans occidentaux.

Des synergies peuvent également être établies avec la mission "Océan, mers et eaux" d'Horizon Europe contribuant à l'un des axes potentiellement phares sur les microplastiques en Méditerranée.

La contribution du Programme à d'autres initiatives clés est attendue, assurant la continuité des collaborations existantes mises en place au cours de la période 2014-2020. À cette fin, la coordination avec l'Union pour la Méditerranée et l'Agenda 2030 pour une Méditerranée plus verte est considérée comme pertinente pour identifier les défis communs et les synergies possibles en matière de protection de l'environnement avec la rive sud de la Méditerranée.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe NPCPI puisqu'ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En ce qui concerne les actions pilotes dans les projets de test

comprenant des infrastructures ou des équipements à petite échelle, les projets doivent démontrer leur conformité au principe NPCPI dans le formulaire de candidature. Cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

2.2.3.2 Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Valeur intermédiaire (2024) [200]	Valeur cible finale (2029) [200]
2 Une Europe plus verte	2.7 renforcer la protection et conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines et réduire toutes formes de pollution	RCO83	Stratégies et plans d'action développés conjointement	Strategie/plan d'action	0	29
		RCO116	Solutions développées conjointement	Solution	0	18
		RCO87	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisation	0	359

Tableau 3: Indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible	Source de données	Commentaires
----------	---------------------	----	------------	-----------------	---------------------	--------------------	--------------	-------------------	--------------

							finale (2029)		
2 Une Europe plus verte	2.7 renforcer la protection et conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes formes de pollution	RCR079	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	Stratégie commune/ plan d'action	0	2021	23	Système de monitoring du Programme	
		RCR104	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	Solution appliquée	0	2021	16	Système de monitoring du Programme	
		PSI1	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières	Organisation	0	2021	251	Système de monitoring du Programme	

2.2.3.3 Les principaux groupes cibles

Le groupe cible principal d'Interreg Euro-MED 21-27 est constitué des autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration de politiques. Avec d'autres organismes compétents responsables de la définition et de la mise en œuvre de politiques, ce noyau est le principal groupe cible du Programme. Selon le domaine d'intervention et la structure administrative de chaque pays, le type d'institution publique impliquée peut varier. Les principales actions visent à renforcer les compétences des administrateurs publics pour

l'amélioration des processus décisionnels en vue de politiques plus cohérentes et intégrées.

Au-delà du groupe cible principal, d'autres organisations pertinentes sont également ciblées pour leur rôle et leur pertinence dans le soutien à la transition verte.

L'implication d'organismes travaillant au niveau territorial, tels que les agences environnementales, les agences de l'énergie, les associations de protection de l'environnement, les organismes travaillant à la gestion des zones naturelles, les départements du tourisme des autorités locales, régionales et nationales, les agences de tourisme et les organisations touristiques, les Groupes d'Action Locale LEADER est cruciale pour obtenir les résultats escomptés dans le cadre de cet objectif spécifique.

Les organismes du secteur privé comme les PME et les organisations de soutien aux entreprises (par exemple, les agences d'innovation, les chambres de commerce, les clusters...) sont des groupes cibles clés pour aider à la transformation vers une économie innovante et durable.

Pour soutenir l'innovation et la transition vers la durabilité environnementale, les universités et les centres de recherche constituent un autre acteur cible important dans toutes les priorités du Programme, en fournissant des connaissances et des compétences et en servant de pont entre la pratique et la politique.

Comme nous l'avons appris au cours de la période de programmation 14-20, le fait d'avoir comme groupe cible des réseaux et des organisations thématiques peut assurer une influence sur les décideurs politiques ciblés et multiplier les effets en mobilisant d'autres acteurs clés.

Les citoyens, les communautés locales et les associations, constituent une autre cible du Programme qui peut adopter et bénéficier des solutions innovantes mises en œuvre, mais aussi des actions de sensibilisation et de communication susceptibles de modifier les comportements socio-économiques.

Au-delà de cet aperçu global des principaux organismes visés par le programme, chaque objectif spécifique et chaque type de projet peut se concentrer sur un ensemble plus limité de ces groupes cibles.

À titre indicatif, parmi les groupes cibles des interventions au titre de la priorité 2 et de l'objectif spécifique *Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la*

biodiversité et des infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines et réduire toutes formes de pollution, figurent:

- Autorités locales, régionales et nationales (départements de l'environnement, départements du développement économique, etc)
- Organisme/agences de gestion de l'environnement
- Organisme/agences de gestion des aires marines protégées
- Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche
- PME et opérateurs économiques (pêcheurs, agences touristiques ...)
- Société civile / ONG / Communautés locales associatives et associations
- Autorités, gestionnaires d'aires protégées ou experts de la rive Sud de la Méditerranée, réseaux de gestionnaires d'aires protégées
- Groupes d'Action Locale LEADER (LAGs)

Outre les groupes cibles, les autorités et organisations susmentionnées pourraient être directement impliquées dans les opérations en tant que bénéficiaires actifs (partenaires de projet) ou associés.

De plus amples détails sur les bénéficiaires de projets éligibles et la nature de la participation de ces groupes cibles aux projets seront précisés dans les cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.2.3.4 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), au Développement Local Mené par les acteurs locaux (CLLD) ou à d'autres outils territoriaux

Les territoires spécifiques ciblés par le Programme sont en accord avec la géographie MED 21-27 et, plus précisément, avec l'extension du Programme à un ensemble de nouvelles régions n'ayant pas nécessairement accès à la mer. Le nouveau contexte territorial implique la prise en compte non seulement des zones côtières mais aussi des zones terrestres / intérieures. L'attention portée à la fois à la mer et à la terre et l'adoption d'une approche intégrée et écosystémique peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de la transition verte dans la zone méditerranéenne, en agissant encore plus dans différents types de territoires, en tenant compte des connexions existant entre ces habitats.

Globalement, les zones côtières et maritimes restent l'un des principaux types de zones d'intervention. Confrontées à de fortes pressions humaines et à une forte urbanisation, les zones côtières continuent de représenter un défi majeur pour le

Programme. L'atténuation des effets du changement climatique (qui entraîne une élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière...) aussi bien que le développement durable constituent les principaux objectifs pour cette zone. Un équilibre entre les activités économiques et la protection de l'environnement est essentiel pour ces territoires. Le changement climatique est également un défi commun pour les zones rurales, montagneuses et/ou faiblement peuplées. Les zones de montagne sont confrontées à une augmentation des risques naturels mettant en danger les populations et les infrastructures locales. Ce type de territoires est également important pour leur valeur environnementale, grâce aux forêts, aux sources d'eau et au rôle de stockage du carbone.

Le Programme vise à renforcer les actions destinées aux îles, aux zones vulnérables davantage touchées par les catastrophes naturelles et sensibles à des questions telles que l'approvisionnement en énergie et la gestion de l'eau et des déchets.

Enfin, un autre territoire important ciblé par le Programme est la zone urbaine, futur centre de mise en œuvre des politiques vertes transnationales ; au-delà de la connexion avec les zones périphériques et rurales.

Selon le type de projet et l'objectif spécifique, les territoires ciblés peuvent changer. Pour les objectifs spécifiques ayant une approche thématique transversale, la plupart des territoires sont concernés.

Pour l'objectif spécifique *Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines et réduire toutes formes de pollution*, les territoires visés sont :

- Zones côtières / maritimes (aires marines protégées, zones humides,...)
- Îles
- Zones rurales et montagneuses
- Zones urbaines (infrastructures vertes)
- Intérieurs des terres (les zones humides à l'intérieur des terres, en eau douce, les rivières, les lacs, les barrages, ...)

Dans le cas d'activités se concentrant sur des types de territoires ciblés, des précisions supplémentaires sur les territoires pourraient être spécifiées dans les Cahiers des charges respectifs des appels à propositions du Programme.

2.2.3.5. Utilisation prévue d'instruments financiers (à ne pas utiliser pour Interreg Euro-MED)

2.2.3.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.7	079 Protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes	48 100 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.7	01 Subvention	48 100 000 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	Interreg	2.7	33 Pas de ciblage géographique	48 100 000 €

2.3. Priorité 3: UNE MEILLEURE GOUVERNANCE MEDITERRANEENNE

Les processus de meilleure gouvernance constituent l'épine dorsale pour la capitalisation des résultats d'INTERREG Euro-MED en actions politiques, en coopération et en coordination avec tous les autres programmes et stratégies intervenant dans la zone. Une vision méditerranéenne et des solutions partagées nécessitent la mise en place d'une gouvernance forte.

2.3.1 Objectif spécifique *Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération (SO 6.6)*

Dans le cadre de cet OS, l'approche des questions thématiques à différents niveaux de politiques sera mieux coordonnée et la capacité institutionnelle des autorités méditerranéennes en matière de politiques publiques transformatrices, de gouvernance et de coopération sera accrue. La coordination entre les organismes, programmes, stratégies et initiatives à plusieurs niveaux sera renforcée.

2.3.1.1 Types d'actions correspondants et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro-régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Description

Cet objectif spécifique vise à soutenir la capitalisation des résultats thématiques en établissant les conditions de synergie et de coordination entre les projets thématiques des Priorités 1 et 2 et en mettant en œuvre des stratégies d'intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes. Il vise également à soutenir la coordination transnationale entre les autorités/réseaux régionaux, nationaux et européens et entre les autorités de gestion CTE, les initiatives et les stratégies pour améliorer certaines politiques de la zone méditerranéenne. Pour atteindre cet objectif, les projets sous cette priorité maximiseront la valorisation des résultats des projets et leur impact complémentaire dans la zone méditerranéenne dans chaque mission. Cette priorité favorisera la promotion d'activités de liaison, renforcera l'approche de travail coordonnée au niveau transnational et mettra en œuvre des processus de mainstreaming. Enfin, elle favorisera les conditions pour des changements de politique afin d'améliorer la cohésion territoriale méditerranéenne.

Objectifs

- Faciliter l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets vers d'autres acteurs pour contribuer à la même mission par des synergies.

- Faciliter le transfert des résultats vers d'autres acteurs, programmes et territoires et leur intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes.
- Renforcer la coordination entre les acteurs couvrant la Méditerranée (multi-niveaux, transnationaux) sur la base du partage des connaissances, des expériences et des résultats.

Résultats attendus

- Une approche plus coordonnée des questions thématiques avec les politiques locales, régionales, nationales et européennes grâce aux résultats améliorés collectivement des projets Interreg Euro-MED
- Une capacité institutionnelle renforcée des autorités publiques méditerranéennes en matière de politiques publiques transformatrices, de gouvernance et de coopération transnationale
- Une coordination et une coopération accrues entre les institutions/organes régionaux, nationaux et supranationaux et les programmes agissant dans ce domaine ainsi que les stratégies et initiatives.

Types d'actions indicatives

Élaboration, mise en œuvre et adoption de mécanismes visant à faciliter l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets vers d'autres parties prenantes afin de contribuer par des synergies à la même mission :

- Organiser et diffuser l'information parmi les communautés thématiques afin de faciliter la réutilisation des résultats existants générés par les projets Interreg Euro-MED.
- Mettre en place de processus d'examen par les pairs pour consolider les connaissances générées par les projets.
- Conduire des analyses et inspirer des connexions entre projets pour identifier les connaissances pertinentes créées par les projets qui peuvent être exploitées et/ou intégrées et inspirer des synergies entre les projets.
- Animer des communautés d'intérêt autour des missions du programme pour favoriser les conditions de développement de synergies entre les projets et faciliter la production et la mise à jour des connaissances pertinentes. Combiner les résultats pour accroître leur visibilité et permettre une diffusion et une valorisation conjointes plus fortes.

Élaboration, mise en œuvre et adoption de processus visant à faciliter le transfert des résultats vers d'autres acteurs, programmes et territoires et leur intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes :

- Conduire des analyses pour identifier les connaissances et les résultats répliquables et adaptables pertinents pour leur transfert et intégration.

- Identifier les acteurs cibles locaux, régionaux, nationaux et européens pour le transfert et l'intégration des résultats dans les politiques et animer des réseaux pour augmenter la portée des résultats.
- Organiser des formations et partager des expériences pour accroître la capacité des partenaires à valoriser leurs résultats, à les transférer et à les intégrer.
- Mettre en place les conditions pour le transfert et l'intégration des résultats dans les politiques entre les parties prenantes et les institutions donneuses et receveuses.
- Créer et animer des réseaux d'institutions receveuses et augmenter leur capacité à intégrer les résultats dans les politiques.

Élaboration, mise en œuvre et adoption de protocoles visant à accroître la coordination entre les acteurs couvrant la Méditerranée (multi-niveaux, transnational) basée sur des connaissances, expériences et résultats partagés :

- Engager activement les parties prenantes dans des réseaux spécifiques pour stimuler la coordination entre les acteurs locaux et régionaux multi-sectoriels et multi-niveaux au sein d'Euro-MED
- Mettre en place des mécanismes pour identifier et analyser les opportunités de coordination au sein des politiques nationales Euro-MED et en dehors d'Euro-MED (y compris les partenaires non UE de l'Est et du Sud).
- Promouvoir une vision Euro-MED
- Développer et mettre en œuvre des plans d'actions transnationaux conjoints

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe NPCPI puisqu'ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature.

2.3.1.2. Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Valeur intermédiaire (2024) [200]	Valeur cible finale (2029) [200]
Gouvernance	6.6 Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	RCO 116	Solutions développées conjointement	Solution	0	53
		RCO87	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisation	0	91

Tableau 3: Indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
Gouvernance	6.6 Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	RCR104	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	Solution appliquée	0	2021	27	Système de monitoring du Programme	
		PS11	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de	Organisation	0	2021	64	Système de monitoring du Programme	

			coopération au-delà des frontières						
--	--	--	---------------------------------------	--	--	--	--	--	--

2.3.1.3. Les principaux groupes cibles

Le groupe cible principal d'Interreg Euro-MED 21-27 est constitué des autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration de politiques. Avec d'autres organismes compétents responsables de la définition et de la mise en œuvre de politiques, ce noyau dur constitue le principal groupe cible du programme. Selon le domaine d'intervention et la structure administrative de chaque pays, le type d'institution publique impliquée peut varier. Les principales actions visent à renforcer les compétences des administrateurs publics pour l'amélioration des processus de décision et de coordination en vue de politiques plus cohérentes et intégrées aux niveaux national et transnational.

Au-delà du groupe cible principal, d'autres organisations pertinentes sont également visées pour leur rôle et leur pertinence dans la coordination des actions entre les acteurs de différents domaines et niveaux.

Étant donné le rôle des projets dans l'analyse des résultats thématiques, les centres de recherche et les universités ont leur rôle à jouer. Il en va de même pour les réseaux d'acteurs qui peuvent être des cibles pour l'intégration des résultats dans les politiques. Ces réseaux d'acteurs peuvent être à la fois des acteurs politiques et de la société civile qui agissent comme conseillers ou ont une influence directe sur les autorités régionales et nationales.

Comme nous l'avons appris au cours de la période de programmation 14-20, le fait d'avoir comme groupe cible des réseaux et des organisations thématiques peut assurer une influence sur les décideurs politiques ciblés et multiplier les effets en mobilisant d'autres acteurs clés.

À titre indicatif, les groupes cibles de la gouvernance (ISO1) sont les suivants :

- les autorités régionales et nationales (départements thématiques)
- les réseaux de décideurs
- agences pour l'environnement, structures en charge des aires protégées, agences pour l'énergie, organisations de soutien aux entreprises et leurs réseaux
- Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche
- ONG/ communautés locales et associations

De plus amples détails sur les bénéficiaires de projets éligibles et la nature de la participation de ces groupes cibles aux projets seront précisés dans le cahier des charges des appels à propositions du programme.

2.3.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), au Développement Local Mené par les acteurs locaux (CLLD) ou à d'autres outils territoriaux

Aucune distinction particulière ne doit être envisagée en ce qui concerne les territoires qui pourraient être couverts par des interventions au sein de l'ISO1 "Gouvernance" ; tous les types de territoires sont concernés :

- Zones côtières/maritimes
- Îles
- Zones rurales et de montagne
- Zones urbaines

Cet objectif spécifique en tant que priorité transversale couvre l'ensemble de la zone du Programme et tous les types de territoires représentés.

2.3.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers (à ne pas utiliser pour Interreg MED)

2.3.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Gouvernance	Interreg	ISO 1 6.6	173 Renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes pour la mise en œuvre de projets et d'initiatives de coopération territoriale dans un contexte transfrontalier, transnational, maritime et interrégional	31 104 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Gouvernance	Interreg	ISO 1 6.6	01 Subvention	31 104 000 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Gouvernance	Interreg	ISO 1 (vi)	33 Pas de ciblage géographique	31 104 000 €

3. Plan de financement

Référence: Article 17(4)(g)

3.1 Enveloppe financière par année

Référence: Article 17(4)(g)(i), Article 17(5)(a)

Tableau 7

Fonds	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
<i>FEDER (objectif de coopération territoriale)</i>								
<i>FEDER programmé par l'Article 17(3) (Investissements pour l'emploi et la croissance)</i>								

CTF IAP III ¹³								
CTF Voisinage ¹⁴								
IAP III ¹⁵								
IVDCI ¹⁶								
PTOM ¹⁷								
PTOM ¹⁸								
Fonds Interreg ¹⁹	0.00	40 072 427	40 750 001	41 398 256	42 080 608	34 949 420	35 648 514	234 899 226
Total	0.00	40 072 427	40 750 001	41 398 256	42 080 608	34 949 420	35 648 514	234 899 226

3.2 Enveloppe financière totale par fonds et cofinancement national

Référence: Article 17(4)(g)(ii), Article 17(5)(a)

¹³ **Interreg A**, Coopération transfrontalière extérieure

¹⁴ **Interreg A**, Coopération transfrontalière extérieure

¹⁵ **Interreg B et C**

¹⁶ **Interreg B et C**

¹⁷ **Interreg B et C**

¹⁸ **Interreg C et D**

¹⁹ FEDER, IAP III, IVDCI ou PTOM, lorsqu'il s'agit d'un montant unique au titre **d'Interreg B et C**

Tableau 8^a

No objectif stratégique ou AT	Priorité	Fonds	Base de calcul pour le soutien de l'Union (total des coûts éligibles ou contribution publique)	Contribution de l'Union		Ventilation indicative de la contribution de l'Union		Contribution nationale	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Total	Taux de cofinancement	Contributions des pays tiers					
				$(a)=(a1)+(a2)$		$(b)=(c)+(d)$									$(f)=(a)/(e)$	(pour information)		
						Sans AT en vertu de l'article 27, para. 1, RPDC	Pour AT en vertu de l'article 27, para. 1, RPDC										<i>National public</i>	<i>National privé</i>
						(a1)	(a2)										(c)	(d)
PO1	Smarter Mediterranean	Interreg	Total	48 789 198	45 175 184	3 614 014	12 197 300	10 245 732	1 951 598	60 986 498	80%							

<i>PO2</i>	<i>Greener Mediterranean</i>	<i>Interreg</i>	<i>Total</i>	<i>155 006 028</i>	<i>143 524 100</i>	<i>11 481 923</i>	<i>38 751 507</i>	<i>35 230 595</i>	<i>3 520 912</i>	<i>193 757 535</i>	<i>80%</i>	
<i>ISO1</i>	<i>Mediterranean Governance</i>	<i>Interreg</i>	<i>Total</i>	<i>31 104 000</i>	<i>28 800 000</i>	<i>2 304 000</i>	<i>7 776 000</i>	<i>7 376 000</i>	<i>400 000</i>	<i>38 880 000</i>	<i>80%</i>	
	<i>Total</i>	<i>Interreg</i>	<i>Total</i>	<i>234 899 226</i>	<i>217 499 284</i>	<i>17 399 942</i>	<i>58 724 807</i>	<i>52 852 326</i>	<i>5 872 481</i>	<i>293 624 033</i>	<i>80%</i>	

4. Mesures prises pour associer les partenaires du programme concernés à la préparation du programme Interreg et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

Quelles ont donc été les actions entreprises par le Programme pour permettre la participation et contribution d'organismes partenaires tiers à sa rédaction, afin de répondre à l'exigence réglementaire prévue par l'article 6 du RPDC ? Et quelles seront les actions à venir pour faciliter leur apport à sa mise en œuvre, suivi et évaluation ?

Avant tout, il est important de rappeler que le Programme Interreg Méditerranéen, depuis sa création en 2007, a toujours favorisé la participation de toutes catégories d'organismes partenaires (publics ou privés) parmi ses bénéficiaires potentiels.

Toutes les actions d'information et communication menées par le Programme depuis sa première période de programmation, à propos de ses objectifs et résultats, se sont toujours adressées au public le plus large possible.

C'est ainsi que parmi les centaines de bénéficiaires d'Interreg MED on retrouve tout type d'organismes tels que des autorités nationales, des collectivités locales, des universités, des centres de recherche, des associations, des organismes non gouvernementaux, des organismes internationaux, des petites et moyennes entreprises, des réseaux de réseaux et tout autre organisme représentant la société civile.

Depuis toujours, au fil des appels à projets et de la construction et définition de nouveaux partenariats et défis, les avis de toutes ces structures sur la mise en œuvre du Programme et sur son contenu, ont été récoltés et analysés via des enquêtes ad hoc, des sondages publics, des évaluations, des réunions de parties prenantes.

En deux programmations, Interreg MED n'a jamais cessé d'évoluer et de s'adapter aux exigences internes et externes, en restant à l'écoute de ses bénéficiaires.

L'architecture, contenu et objectifs du Programme sont par ailleurs aussi le fruit d'un dialogue constant entre les autorités du Programme et les acteurs de terrain, avec une participation massive des Etats, de l'AG et du SC aux comités de pilotage et réunions institutionnelles des projets et leurs partenaires.

Cet effort considérable d'échange, au sein du Programme, facilite une prise de conscience en continu des attentes et critiques des partenaires tiers, en permettant d'anticiper des expérimentations d'une période à l'autre.

Néanmoins, d'une façon plus spécifique à la préparation de la programmation 2021/27, plusieurs activités ont été réalisées dans ce contexte.

Au printemps 2020, une enquête publiée sur le site du Programme pendant deux mois a récolté environ 400 réponses. Les résultats sont disponibles sur le site web du Programme. L'enquête a donné la parole à la fois à tout citoyen intéressé par des sujets d'orientation générale tout comme à des experts de la coopération territoriale, en particulier d'Interreg MED, par le biais de questions ouvertes et/ou spécifiques en lien avec les thématiques et objectifs fixés par les règlements.

Cette enquête a permis de confirmer les premières propositions de l'AG/SC (juin 2020) à l'attention de la Task Force, notamment à propos des objectifs stratégiques à promouvoir : innovation (PO1), changement climatique (PO2) et gouvernance.

C'est ainsi qu'une première version *préliminaire* de la proposition thématique complète a pu circuler dans les différents Etats partenaires du Programme, en tant que document informel de consultation, à l'été 2020 (août/septembre) : les partenariats nationaux, consultés selon les modalités de chaque pays, ont fait remonter leurs observations à intégrer dans un texte final soumis à une procédure écrite de validation par la TF au mois d'octobre 2020.

En parallèle, le même document informel a fait l'objet, toujours à l'été 2020, d'une consultation auprès des représentants des communautés thématiques du Programme 2014-20 et de l'axe « Gouvernance » réunissant, au sein du Programme, les bénéficiaires directs des projets ainsi que leurs partenaires associés.

Cette double consultation menée à l'été 2020, après l'enquête « grand public » du printemps, a donné la parole à un large nombre d'acteurs représentatifs de tout type d'organismes en provenance de Méditerranée avant la finalisation du tout premier *draft sur l'« architecture et priorités »* du Programme.

Par ailleurs, ce travail préparatoire s'est enrichi aussi des contributions directes et indirectes des échanges que le Programme a pu entretenir avec des réseaux et organismes tels que l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM), MedCities ou encore avec des représentants de l'initiative de bassin maritime Ouest-Med et de la Commission européenne.

Enfin, des webinaires ouverts aux partenaires tiers ont été organisés à l'occasion de l'événement annuel « Passé, Présent, Futur » du Programme Interreg MED 2014/20 qui a eu lieu en novembre 2020 mais aussi ponctuellement en février/mars 2021.

Ces derniers ont eu comme but principal la récolte de nouveaux avis, non plus de façon globale mais ciblée sur le Programme 2021/27, alors en cours de rédaction.

Les représentants d'organismes publics et privés de tous les pays faisant partie d'Interreg Euro-MED 2021 /27 (y compris la Bulgarie et la Macédoine du Nord après élargissement de la zone de coopération) se sont exprimés ainsi sur les priorités à

mettre en œuvre par le Programme juste avant la validation finale par les Etats partenaires en Juin 2021.

Le document final intègre, par ailleurs, un certain nombre de recommandations issues à la fois de l'analyse spécifique de tous les rapports finaux des projets 2014/20 ayant été remis au Programme avant la fin 2020 (une cinquantaine environ) tout comme des évaluations opérationnelle (rapport final mars 2020) et d'impact (rapport intermédiaire octobre 2020).

S'agissant du rôle envisagé pour les partenaires tiers dans le cadre des activités de mise en œuvre, monitoring et évaluation du Programme, plusieurs tâches/missions sont prévues.

Il est néanmoins important de rappeler la nature transnationale du Programme et son extension à travers les pays de la rive nord de la Méditerranée et des Balkans, représentant 14 Etats au total : il est impossible de pouvoir garantir la parole, dans les instances décisionnelles, à tout organisme à caractère régional, local, urbain ou encore économique ou social, soit-il public ou privé. C'est pourquoi, des instances et temps de consultation intermédiaires sont prévues sur le plan national et transnational.

Dans la suite des travaux et méthodologies de consultation expérimentés depuis la programmation 2007/13 jusqu'à aujourd'hui, une place fondamentale est attribuée aux partenariats nationaux. Ces derniers sont organisés sous la responsabilité des Etats participant au Programme, suivant des modalités différentes d'un pays à l'autre en fonction de critères liés à la structure administrative (centralisation, décentralisation, régionalisation des compétences), au nombre d'acteurs présents sur le territoire intéressés par la CTE.

Ces types de partenariats constituent la principale source de transmission des requêtes en provenance des territoires envers les autorités du Programme.

Les principaux canaux d'information sont représentés par les coordinations nationales, intermédiaires essentiels entre bénéficiaires potentiels et/ou décideurs nationaux, locaux, socio-économiques publics et privés d'une part et essentiellement Comité de Suivi et Autorité de Gestion d'autre part.

Des ateliers, des enquêtes, des réunions, des échanges bilatéraux constituent les moyens les plus communs pour le recensement de ladite information et la remontée des avis. La composition et gestion de ces partenariats sont de l'exclusive compétence et responsabilité des Etats.

Enfin, les représentants des coordinations nationales sont les porte-parole des partenaires tiers auprès du Comité de Suivi et de l'Autorité de Gestion.

Au niveau transnational du Programme, plusieurs actions seront mises en œuvre en valorisant toujours l'expérience des programmations précédentes. Cependant, de nouvelles initiatives vont aussi trouver leur place dans l'objectif de renforcer le lien entre Programme et bénéficiaires potentiels.

C'est ainsi que des dispositifs déjà existants ou de nouvelles conceptions tels que les suivants sont proposés pour 2021/27 :

- 1) Intégration d'une analyse spécifique de l'application de l'art.6 RDC dans le cadre des évaluations opérationnelle et d'impact ;
- 2) Promotion de dialogues territoriaux thématiques via les réseaux d'organismes partenaires associés aux projets cofinancés sous ISO1 (activités d'information, mobilisation, capitalisation d'acteurs externes) ;
- 3) Constitution d'un Groupe Permanent de Contact gouvernance (activités de coordination inter projets visant l'agrégation de résultats et la création de synergies à l'attention de publics cible externes) ;
- 4) Développement d'un mécanisme de coopération, voire de coordination, inter-programmes (activités d'échange, étude, transfert, communication et valorisation de résultats) et avec les acteurs transnationaux clés en Méditerranée afin de favoriser le *mainstream*, *liaising* dans le bassin méditerranéen.

Tous ces dispositifs auront donc comme objectif direct et/ou indirect l'amélioration et consolidation des capacités d'implication des partenaires tiers dans la mise en œuvre du Programme, via les organismes présents dans les projets et les autorités d'Interreg Euro-MED.

Enfin, pour que cela puisse se concrétiser de façon tangible, il est aussi proposé que des « Journées de consultation » transnationales puissent être organisées une à deux fois par an par l'AG/SC, renforçant ainsi la prise de décision du Comité de Suivi du Programme par l'apport d'information et préconisations externes « ad hoc » recueillies auprès de représentants de la société civile ayant une expérience/compétences/compétences sur des sujets thématiques spécifiques (par exemple, pour préparer des appels à propositions, des processus de transfert...).

Ces « Journées » pourraient être organisées sous format de webinaires et permettre de cibler des publics et organismes divers en fonction des sujets abordés dans l'ordre du jour du comité de suivi.

La variété du type d'actions décrites permet la mobilisation multi-niveau du partenariat du Programme à chaque étape clé de sa vie (préparation, mise en

œuvre, suivi et évaluation), que ce soit au niveau transnational ou au niveau des Etats participants.

5. Approche en matière de communication et de visibilité du programme Interreg (objectifs, publics cibles, canaux de communication, y compris la diffusion dans les médias sociaux, le cas échéant, budget prévu et indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation)

Le Programme Interreg Euro-MED 2021-2027 s'est engagé à construire une stratégie de communication qui soutient le processus de gouvernance méditerranéenne et les changements politiques.

La stratégie actuelle, qui tire le bilan des périodes de programmation passées, présente une feuille de route pour 7 ans. Le chapitre communication résume un document plus détaillé qui sera approuvé par les autorités du programme en même temps que le programme de coopération. La stratégie de communication sera complétée par des plans de communication annuels.

Ainsi, notre approche est basée sur six éléments moteurs :

- **Ciblée** au niveau thématique et territorial
- **Verte**, en intégrant des pratiques écologiques dans toutes les stratégies de communication du programme et des projets ;
- **Interactive**, axée sur une communication totalement interactive entre le programme et ses publics visés ;
- **Communautaire** : en permettant des synergies entre les projets et un engagement fort des partenaires.
- **Intégrée et coordonnée** : flux de communication efficace entre tous les niveaux de l'architecture du programme et au-delà, en incluant d'autres programmes, stratégies ou initiatives, le cas échéant.
- **Orientée vers le changement** : la stratégie du Programme défend une forte symbiose entre les actions de communication et de capitalisation visant le changement de politique.

OBJECTIFS

Les objectifs opérationnels du programme sont répartis en 3 objectifs stratégiques de communication, et ceux-ci sont divisés en 12 objectifs spécifiques (un seul exemple ci-dessous), qui seront convertis en objectifs SMART annuels.

1 - Faire connaître le Programme dans les États et régions partenaires

- 1.1 Sensibiliser les bénéficiaires potentiels au Programme et à ses possibilités de financement dans toutes les régions éligibles
- 2 - Favoriser la communication et la capitalisation de projets de qualité
- 3 - Contribuer au changement de politique dans le domaine du Programme

MOYENS DE COMMUNICATION

Nous considérons les moyens de communication comme les vecteurs du Programme et des projets pour transmettre efficacement le contenu aux publics cibles.

Dans cette perspective, nous prenons trois catégories de moyens de communication : les événements, la sensibilisation, le web et les médias sociaux, les médias de presse et les documents imprimés étant quasi inexistantes.

En ce qui concerne les réseaux sociaux et la presse, nous avons l'intention de promouvoir le contenu organique et payant.

Nous utilisons Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube principalement pour promouvoir les activités et les résultats des programmes et des projets, les appels du programme et les initiatives importantes de l'Union européenne / de la Commission ou d'autres institutions. Facebook nous permet de continuer à développer notre communauté en créant des liens avec les bénéficiaires réels et potentiels des projets mais aussi avec le grand public grâce à un contenu simple et interactif. Twitter est un moyen de diffuser des informations de manière rapide, continue et directe. LinkedIn sert également à la diffusion et nous permet d'atteindre un public plus large et plus professionnel.

STRATÉGIE DE CONTENU

La stratégie de contenu s'articule autour de trois grands axes de développement : l'accent est mis sur les success stories de capitalisation, en particulier celles qui ont un impact réel sur les politiques, l'orientation vers les utilisateurs finaux et les campagnes.

PUBLICS VISES

Les publics visés sont divisés en 5 catégories, qui sont détaillées dans la stratégie de communication. Ces catégories comprennent : les **candidats potentiels et les partenaires de projet** dans la zone éligible du programme ; les **multipliateurs et/ou les acteurs stratégiques** tels que les ONG, les associations, les PME, les organisations intergouvernementales travaillant sur les sujets du programme ou s'y intéressant ; les **bénéficiaires finaux politiques/décideurs** travaillant sur les sujets du programme ou s'y intéressant ; les **bénéficiaires finaux techniques** ; le **grand public**.

BUDGET

Les autorités du Programme s'engagent à maintenir le niveau du budget du Programme précédent (900 000 euros), qui, en fonction du montant total, peut être légèrement supérieur à 0,3 % du budget total du Programme.

Conformément aux principales lignes de dépenses du programme précédent et à la nouvelle stratégie actuelle, qui vise à accroître la portée des médias sociaux et le soutien à l'écologisation, le budget est réparti comme suit : 40% pour les événements, 28% pour les outils informatiques, 12% pour l'image de marque, 10% pour la stratégie de contenu (campagnes sur les réseaux sociaux, podcasts, vidéos), 5% pour les relations avec la presse, 5% pour les formations aux projets.

Répartition approximative par année en fonction du lancement des premiers appels

YEARS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
%	0	26	20	16	12	10	8	5	3

SUIVI ET ÉVALUATION

Les indicateurs comprennent le nombre de participants, les candidatures reçues et les utilisateurs du forum de recherche de partenaires, les taux de satisfaction, les taux de propositions de projets approuvées, la portée des médias sociaux, les indicateurs de trafic web, le nombre de formations et de projets utilisant les outils fournis, le nombre d'élèves sensibilisés à la coopération européenne, entre autres.

Exemple de base de référence :

événement de lancement : au moins 400 participants en ligne et hors ligne

taux de premier appel : au moins 29% de propositions de projets approuvées

6. Indication du soutien aux projets à petite échelle, y compris les petits projets dans le cadre de fonds pour petits projets

Le programme Interreg Euro-MED n'offre pas la possibilité de cofinancer des projets à petite échelle.

Ceci est principalement dû aux raisons suivantes :

- a. La dimension transnationale du programme. En effet, ce mécanisme ne semble pas adapté aux objectifs et à la logique d'un programme aussi étendu qu'Interreg Euro-MED : contrairement à l'approche du programme, qui cherche à s'ouvrir le plus

possible aux expériences et aux compétences de l'espace de coopération, les projets à petite échelle devraient se concentrer sur une dimension territoriale et partenariale extrêmement réduite ;

- b. L'architecture du programme (qui doit répondre aux exigences de coordination, de coopération et de concentration thématique) est conçue pour favoriser la capitalisation des résultats dans la zone de manière homogène : l'introduction de projets à petite échelle est un élément de rupture dans cette architecture, qui repose sur un processus de mise à l'échelle des réalisations transférables, en raison de son action limitée et superposée ;
- c. La typologie des projets du programme déjà intégrée dans l'architecture qui, à travers ses projets "territoriaux" modulaires simples (études ou expérimentation ou transfert) ou stratégiques (trois modules communs par type de territoire prioritaire) et ses projets "de gouvernance" de communautés thématiques (regroupement et transfert) ou institutionnels (liaising et mainstreaming), peut cofinancer tous les acteurs susceptibles d'être intéressés par les priorités et les objectifs spécifiques du programme ;
- d. Le choix du programme d'adopter et de structurer la priorité gouvernance (ISO1) pour répondre à la nécessité d'une meilleure gouvernance dans l'espace de coopération à travers la communication la plus efficace et la plus large possible, la transférabilité et l'impact des résultats, objectifs pour lesquels l'action de projets à petite échelle n'aurait pas de réelle valeur ajoutée mais serait plutôt contradictoire ;
- e. La taille financière extrêmement limitée des petits projets, qui devrait être de 100.000 € maximum pour appliquer les OCS dans un esprit de simplification et de minimisation des risques de gestion indirecte (bénéficiaire externe pour gérer les fonds des petits projets) et qui réduit fortement la capacité d'impact de ces mêmes projets à l'échelle méditerranéenne ;
- f. Enfin, l'absence d'acteurs globaux dans la zone du programme adaptés par rapport à la logique de la règle des articles 24 et 25 du règlement Interreg (organisme juridique transfrontalier, GECT ou organisme doté de la capacité juridique impliquant des représentants d'au moins deux pays participants, dont l'un au moins est un Etat membre...) capables de gérer les bénéficiaires finaux en respectant la piste d'audit du programme dans un cadre transnational.

7. Modalités de mise en oeuvre

7.1. Autorités responsables du Programme

Tableau 10

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
Autorité de gestion	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Tarja RICHARD	Head of the Managing Authority	trichard@maregionsud.fr
Autorité d'audit	Autorité nationale d'Audit pour les Fonds européens (AnAFé)	Jean-Philippe de Saint-Martin	President	jean-philippe.de-saint-martin@finances.gouv.fr
Autorité nationale (pour les programmes auxquels participent des pays tiers ou des pays partenaires)	Albania: Prime Minister's Office - State Agency for Strategic Program and Aid Coordination	Altin ZEQQO	Deputy EU Funds National Coordinator	altin.zeqo@saspac.gov.al
	Bosnia and Herzegovina: Directorate for European Integration	Mersiha Delić	Expert Advisor, Division for Territorial Cooperation Programmes	mersiha.delic@dei.gov.ba
	Bulgaria: Ministry of Regional Development	Desislava Georgieva	Director, Head of the	D.G.Georgieva@mrrb.government.bg

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
	and Public Works, Territorial Cooperation management Directorate		National Authority	
	Croatia: Ministry of Regional Development and EU Funds, Directorate for European Territorial Cooperation	Mislav Kovač	Head of Sector for coordination of European Territorial Cooperation Programmes and Macro-Regional Strategies	Mislav.kovac@mrrfeu.hr
	France: Provence-Alpes-Côte d'Azur Region - Euro-Mediterranean Cooperation Directorate	Guillaume Huet	Director	ghuet@maregionsud.fr
	Government of Cyprus - Ministry of Finance- Directorate General Growth	Marilena Ayiomamitou	Growth Officer A	mayiomamitou@mof.gov.cy
	Greece: Ministry of Economy and Finance	Maria NEZERITI	Head of Managing Authority «Interreg 2021-2027»	mnezeriti@mou.gr

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
	Italy: Presidenza del Consiglio dei Ministri - Dipartimento per le Politiche di Coesione e per il Sud Servizio XVIII – “Coordinamento e Monitoraggio Programmi CTE”	Paolo Galletta	Dirigente	p.galletta@governo.it
	Malta : Office of the Deputy Prime Minister and Ministry for European Funds, Equality, Reforms and Social Dialogue Funds & Programmes Division	Anthony CAMILLERI	Director General, Funds and Programmes Division	anthony.c.camilleri@gov.mt
	Ministry of European Affairs, Directorate for European Territorial Cooperation	Danijela ANĐIĆ	Programme coordinator and Interreg Europe PoC	danijela.andjic@mep.gov.me
	Portugal: Cohesion and	Raquel Rocha	Territorial Cooperation	raquel.rocha@adcoesao.pt

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
	Development Agency		Unit Coordinator	
	Republic of North Macedonia: Secretariat for European Affairs	Zuica ZMEJKOVSKA	Assistant Head of Sector for Coordination of European Funds and Other Foreign Assistance	zuica.zmejkovska@sep.gov.mk
	Slovenia: Ministry of Cohesion and Regional Development, Interreg and Financial Mechanisms Office	Mojca KRISCH	Monitoring Committee member	mojca.krisch@gov.si
	Spain: Ministry of Finance and Public Administration. Directorate General of European Funds. Deputy-Directorate General for European Territorial Cooperation	Maria del Carmen Hernández Martín	Deputy Director General for European Territorial Cooperation	sgcte@sepg.hacienda.gob.es
Groupe d'auditeurs	Albania: Audit Agency for EU	Alba Qirjazi	General Director	Alba.Qirjazi@aapaa.gov.al

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
	Accredited Assistance Programmes			
	Audit Authority of Montenegro	Nataša Simonović	Deputy Auditor General	natasa.simonovic@revizorskotijelo.me
	Bosnia and Herzegovina: Ministry of Finance and Treasury	Dana Šarčević	Expert Advisor for financial control, National Fund Department	dsarcevic@mft.gov.ba
	Bulgaria: Ministry of Finance, Executive agency Audit of European Union Funds	Lyudmila Rangelova	Executive Director	aeuf@minfin.bg
	Croatia: Agency for the audit of European Union programmes implementation system	Neven Šprlje	Director of Agency	neven.sprlje@arpa.hr
	Cyprus: Internal Audit Service	Anna Zavou Christoforou	Commissioner of Internal Audit	achristoforou@internalaudit.gov.cy
	France: Provence-Alpes-Côte d'Azur Region	Jean-Christophe MASSE	Head of Unit	jc.masse@maregionsud.fr

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
	Greece: Ministry of Economy and Finance, General Accounting Office – Financial Audit Committee (E.D.E.L.)	Athinais Tourkolia	General Director	a.tourkolia@edel.gr
	Italy: General Inspectorate for Financial Relations with the EU (IGRUE)	Maristella Comisso		maristella.comisso@mef.gov.it
	Malta: Office of the Deputy Prime Minister and Ministry for European Funds, Equality, Reforms and Social Dialogue Funds & Programmes Division	Kevin AGIUS	Director General, Internal Audit and Investigations Department	kevin.f.agius@gov.mt
	Ministry of Finance - Budget Supervision Office of the Republic of Slovenia	Mirjam Novakovič	Head of Department	mirjam.novakovic@gov.si

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
	North Macedonia: Authority for Audit of Instrument for Pre-Accession Assistance	Adem CURI	General IPA Auditor	adem.curi@aaipa.gov.mk
	Portugal: IGF-Audit Authority	Ricardo Jorge Reis	Team Leader	ricardoreis@igf.gov.pt
	Spain: Ministry of Finance and Public Administration. General Intervention Board of the State Administration	Rafael Cortés Sánchez	National Auditor. Head of Division III - Financial Control of EU Funds	DivisionFondos1@igae.hacienda.gob.es
Organisme auquel les paiements doivent être versés par la Commission	Ministry of Economy and Digital Affairs Treasury General Secretariat Directorate General of Treasury and Financial Policy	Rocío Chico Hualde	Deputy Director General of Treasury	Relacionesue@economia.gob.es
Organisme (autre que l'autorité de gestion) exerçant la	Ministry of Finance and Public Administration Directorate General of	Jerónimo Rios Boeta	Deputy Director General of Certifying and Payments	JRiosB@sepg.hacienda.gob.es

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Courrier électronique
fonction comptable	European Funds Deputy Directorate General of Certifying and Payments			

7.2. Procédure d'établissement du secrétariat conjoint

Le Secrétariat conjoint assiste l'Autorité de gestion et le Comité de suivi dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Le Secrétariat Conjoint fournit également des informations aux bénéficiaires potentiels sur les opportunités de financement dans le cadre du Programme et assiste les bénéficiaires et les partenaires dans la mise en œuvre des opérations.

Le Secrétariat conjoint est établi dans la continuité des périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020. Il est hébergé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les États participants sont consultés par l'Autorité de gestion pour la mise en place du Secrétariat conjoint et pour le recrutement de chaque membre supplémentaire de l'équipe. Les États sont impliqués dans le processus de recrutement.

Le personnel prend en compte le caractère partenarial du Programme tout en respectant les principes de transparence, de non-discrimination et d'égalité des chances des procédures de recrutement. Les agents du Secrétariat conjoint sont administrativement intégrés dans les effectifs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Secrétariat Conjoint est composé de différentes unités en charge du suivi des projets, du suivi financier, des activités de communication et de capitalisation et des aspects administratifs. Chaque unité dispose d'une personne référente, et l'ensemble de l'équipe est dirigé par un coordinateur.

7.3 Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers et les PTOM participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission

Recouvrement des paiements auprès des bénéficiaires

Les recommandations et les mesures correctives peuvent résulter de tout type de contrôle mis en œuvre (contrôles par l'Autorité de gestion, par les États participants, par la structure en charge de la fonction comptable, audits de systèmes et des opérations, audits de la Commission européenne et de la Cour des comptes européenne).

Conformément à l'article 52 du règlement Interreg, l'Autorité de gestion veille à ce que tout montant payé à la suite d'une irrégularité soit récupéré auprès du projet.

Si l'Autorité de gestion ne parvient pas à se faire rembourser par le bénéficiaire, l'État participant sur le territoire duquel le bénéficiaire concerné est situé ou, dans le cas

d'un GECT, est enregistré, rembourse à l'Autorité de Gestion le montant indûment versé audit bénéficiaire.

Les détails sur la procédure de recouvrement figureront dans la description du système de gestion et de contrôle à établir conformément à l'article 69 du RPDC.

Parallèlement à / après le remboursement du montant non recouvrable par l'Etat participant à l'Autorité de gestion, l'Etat participant détient le droit d'obtenir le remboursement du bénéficiaire situé sur son territoire, si nécessaire, par une action en justice. A cette fin, l'Autorité de gestion et le chef de file cèdent leurs droits découlant du contrat de subvention et de la convention de partenariat à l'Etat participant concerné.

L'Autorité de gestion est chargée de rembourser les montants concernés au budget général de l'Union conformément à la répartition des responsabilités entre les Etats participants telle que prévue dans le programme de coopération et à l'article 52 du règlement Interreg.

En cas d'irrégularités constatées par l'Autorité de Gestion ou par la Commission européenne, ayant pour conséquence que certaines dépenses soient considérées comme inéligibles et que des corrections financières fassent l'objet d'une décision de la CE, sur la base des articles 103 ou 104 du RPDC, les conséquences financières pour les Etats participants sont définies dans la section " Répartition des responsabilités entre les Etats participants " ci-dessous. Une copie de tout échange de correspondance entre la CE et les Etats membres et partenaires sera envoyée à l'Autorité de gestion/au Secrétariat conjoint. Ce dernier informera la structure en charge de la fonction comptable, l'Autorité d'Audit et le Groupe d'Auditeurs.

Répartition des responsabilités entre les États participants

L'État participant assumera la responsabilité relative à l'utilisation des fonds Interreg comme suit :

- pour les dépenses des partenaires du projet situés sur son territoire, la responsabilité sera assumée individuellement par chaque Etat participant ;
- en cas d'irrégularité systémique ou de correction financière, les Etats participants supporteront les conséquences financières proportionnellement à l'irrégularité détectée sur le territoire respectif de l'Etat participant. Lorsque l'irrégularité systémique ou la correction financière ne peut pas être attribuée à un territoire spécifique des États participants, les États participants seront responsables au prorata de la contribution Interreg (ou fonds FEDER/IPA) versée aux partenaires concernés relevant de leur territoire national ;

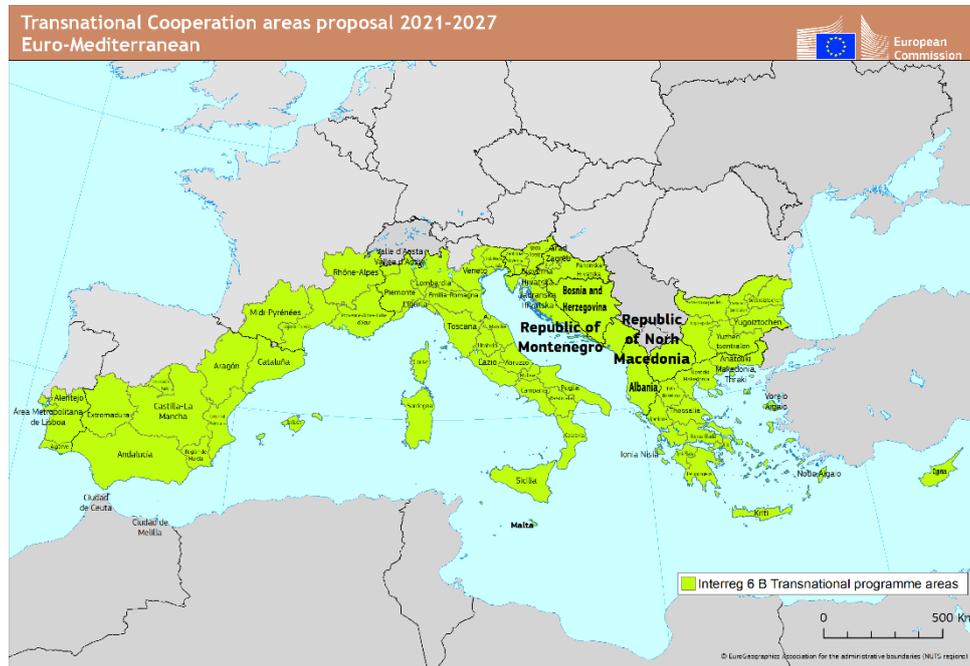
Pour les dépenses liées à l'assistance technique (calculées de manière forfaitaire conformément à l'article 27 du règlement Interreg, les principes de responsabilité ci-dessus applicables aux dépenses relatives au projet et aux irrégularités systémiques/corrections financières peuvent également être appliqués aux corrections de l'AT, ces dernières étant des conséquences directes des corrections liées aux dépenses du projet.

8. Recours à des coûts unitaires, des montants forfaitaires, des taux forfaitaires et des financements non liés aux coûts

Tableau 11: Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

Utilisation prévue des articles 94 et 95	OUI	NON
Dès son adoption, le programme aura recours au remboursement des dépenses éligibles sur la base des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires au titre de la priorité selon l'article 94 du RPC (si oui, remplissez l'annexe 1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dès son adoption, le programme fera appel à un financement non lié aux coûts conformément à l'article 95 du RPC (si oui, remplissez l'annexe 2)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ANNEXE 1 : CARTE DE LA ZONE DE COOPERATION



Carte fournie par la DG Regio

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE POUR LES INDICATEURS DU PROGRAMME (DANS U DOCUMENT SEPRE)

I. SOMMAIRE

1. Introduction à la logique d'intervention.....	123
2. Cadre des indicateurs Interreg Euro-MED.....	125
2.1 Justification de la sélection des indicateurs.....	125
2.2 Aperçu du cadre des indicateurs.....	129
2.3 Lien entre réalisation et indicateurs de résultats.....	133
3. Focus sur les objectifs spécifiques sélectionnés.....	134
3.1 PO1 - SO (i) Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.....	135
3.2 PO2 - SO (iv) Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.....	139
3.3 PO2 - SO (vi) Favoriser la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.....	144
3.4 PO2 - SO (vii) Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.....	148
3.5 ISO1 - SO (vi) Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.....	152
4. Fixation des cibles.....	157
4.1 Méthodologie pour la fixation des cibles.....	157
4.2 Facteurs influençant la performance du programme.....	163
5. Collecte des données.....	165
6. Fiches des indicateurs.....	168
7. Estimations des indicateurs.....	168

1. INTRODUCTION A LA LOGIQUE D'INTERVENTION

Le diagnostic territorial et l'analyse AFOM de la zone du programme constituent le point de départ de l'élaboration de la stratégie du programme. L'analyse territoriale donne une vision globale de la situation socio-économique et environnementale de la zone méditerranéenne, souligne les principales tendances pour les années à venir et identifie les possibilités, les opportunités et les besoins en matière de coopération transnationale.

Les stratégies et les cadres communautaires, en particulier, constituent une autre pierre angulaire de la stratégie du programme :

- La proposition de la Commission pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027,
- Le "Pacte Vert" européen et le cadre climatique et énergétique pour 2030
- Le document d'orientation pour le programme Interreg Euro-MED 2021/27.

Les enseignements tirés de la période de programmation 2014-2020 ont également constitué un élément fondamental pour la définition de la stratégie du programme, de la logique d'intervention et du cadre des indicateurs.

Il convient de mentionner que les concepts clés reflétés dans la législation UE 2021-2027 sont différents de ceux de 2014-2020²⁰. Ces différences sont le résultat des enseignements tirés de la dernière période et de la nécessité de simplifier et de rationaliser la programmation, le suivi et l'évaluation.

Les principaux changements liés à la performance, au suivi et à l'évaluation sont décrits comme suit dans le projet de document de travail des services de la Commission - Version 04/12/2020 "2021-2027 Suivi et évaluation de la performance dans le cadre du FEDER/FC et du FTJ" :

- Rationalisation et réduction du nombre d'objectifs stratégiques, d'objectifs spécifiques et du contenu des programmes impliquant une simplification de la logique d'intervention ;
- Un changement dans la programmation et le suivi, en passant d'une focalisation sur les indicateurs de résultats reflétant les impacts à une focalisation sur les indicateurs de résultats mesurant les résultats (le changement pour les bénéficiaires directs) ;
- Une liste plus complète de réalisations communes et une nouvelle liste d'indicateurs de résultats communs dans le but d'améliorer la couverture des investissements des indicateurs communs à des fins de transparence, de responsabilité, de suivi, d'évaluation et de communication aux niveaux régional, national et européen ;
- Un cadre de performance réformé englobera tous les indicateurs de réalisation et de résultat. Il sera l'un des nombreux facteurs pris en compte

²⁰ https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2014/working/guidance_monitoring_eval_en.pdf

dans l'examen à mi-parcours pour décider de l'affectation des montants de flexibilité ;

- L'utilisation d'objectifs spécifiques pour la définition de la logique d'intervention, combinée à des données structurées alignées sur les indicateurs de résultats, les indicateurs de réalisation et les apports financiers (données de catégorisation) et à des rapports plus fréquents ;
- Une simplification de certaines exigences en matière d'évaluation.

Ces points ont été pris en compte pour la définition de la logique d'intervention du programme et du cadre des indicateurs.

Sur la base des éléments susmentionnés, l'objectif principal du programme Interreg Euro-MED 21-27 a été défini comme suit : *Contribuer à la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente : lutter contre l'impact des changements globaux sur les ressources méditerranéennes, tout en assurant une croissance durable et le bien-être de ses citoyens.*

L'approche stratégique du programme a été articulée en 3 missions opérationnelles, chacune d'entre elles contribuant à la réalisation de l'objectif principal :

- RENFORCER L'ÉCONOMIE DURABLE ET INNOVANTE
- PROTÉGER, RESTAURER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET NOTRE PATRIMOINE
- PROMOUVOIR DES BASSINS DE VIE VERTS
- AMÉLIORER LE TOURISME DURABLE

Après avoir défini l'objectif principal du programme et les quatre missions, une sélection d'objectifs stratégiques et d'objectifs spécifiques a été effectuée sur la base i) de la pertinence et de la correspondance avec les possibilités de coopération et les besoins de la zone du programme, ii) de la contribution potentielle aux stratégies et cadres communautaires identifiés, iii) des réalisations, des résultats et du type d'actions fournies par les projets 2014-2020.

Les PO et SO suivants ont été sélectionnés :

Tableau 1 Objectifs stratégiques et spécifiques Euro-MED 21-27 sélectionnés

PO1	<i>(i) Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</i>
PO2	<i>(iv) Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.</i>
	<i>(vi) Favoriser la transition vers une économie circulaire et économe en ressources</i>
	<i>(vii) Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution</i>
ISO1	<i>(vi) Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération</i>

Pour chaque objectif spécifique sélectionné : les objectifs, les résultats attendus et le type indicatif d'actions ont été définis, représentant l'apport principal pour le choix des indicateurs de réalisation et de résultat.

2. CADRE DES INDICATEURS INTERREG EURO-MED

2.1 JUSTIFICATION DE LA SELECTION DES INDICATEURS

Le choix des indicateurs a été effectué en tenant compte des objectifs, des résultats attendus et des types d'actions indicatifs, ainsi que des ressources disponibles, pour définir les réalisations et les résultats des projets et du programme pour chaque objectif spécifique. En conséquence, les indicateurs ont été sélectionnés de manière à couvrir la plus grande part possible d'actions : le but était d'assurer une large couverture du système d'indicateurs en termes d'actions et de budget alloué, mais dans le même temps de garder le cadre des indicateurs clair et simple. Une approche pragmatique et un cadre d'indicateurs clair et simple permettent d'éviter de faire peser une charge disproportionnée sur les bénéficiaires.

Au total, 6 indicateurs ont été sélectionnés :

- 3 Indicateurs de réalisation : indicateurs communs Interreg RCO116, RCO83, RCO87
- 3 Indicateurs de résultats : 2 indicateurs communs Interreg RCR79, RCR104 et 1 indicateur spécifique au Programme PSII.

Pour la sélection des indicateurs du programme, la priorité a été donnée aux indicateurs communs fournis par la Commission²¹. Le choix des indicateurs communs a été fortement recommandé par la Commission, conformément à l'intention d'améliorer la couverture des investissements des indicateurs communs à des fins de transparence, de responsabilité, de suivi, d'évaluation et de communication aux niveaux régional, national et communautaire. Le choix d'indicateurs communs permet en outre d'agrèger les données et de démontrer et communiquer les réalisations et l'impact du programme au-delà du territoire du Programme. En conséquence, une analyse approfondie des indicateurs communs de réalisation et de résultat fournis par la CE a été réalisée.

Une analyse des indicateurs communs du FEDER liés aux OP1 et OP2 a été menée, et il a été estimé qu'ils n'étaient pas cohérents avec les objectifs et les actions du Programme. La plupart des catégories de réalisations telles que "Infrastructures vertes construites ou améliorées pour l'adaptation au changement climatique" et "Terrains réhabilités utilisés pour des espaces verts, des logements sociaux, des usages économiques ou autres" ne sont pas directement financées par Interreg Euro-MED 21-27 et, par conséquent, l'indicateur correspondant ne peut être sélectionné.

En ce qui concerne les indicateurs spécifiques à Interreg, 3 indicateurs de réalisation et 2 indicateurs de résultat ont été sélectionnés, en fonction de la cohérence avec la

²¹ Annexe "Indicateurs de réalisation et de résultat communs pour le FEDER et le Fonds de Cohésion"

logique d'intervention, les objectifs stratégiques et spécifiques retenus et de la pertinence du type de réalisations et de résultats. Les indicateurs communs Interreg ont été développés pour mesurer et montrer l'impact de la coopération territoriale et ont donc été considérés comme appropriés pour mesurer les résultats et l'impact d'un grand programme transnational comme Interreg MED.

Les indicateurs de réalisation et de résultat Interreg se référant aux *Solutions* ont été liés à tous les objectifs spécifiques du programme car ils s'avèrent pertinents par rapport aux types d'actions prévues et aux résultats attendus, à savoir l'élaboration et l'adoption d'outils, de pratiques et de processus pertinents pour les sujets identifiés de chaque OS, et l'établissement de réseaux et de processus de coordination entre les parties prenantes. En particulier, l'indicateur de résultat RCR104 - Solutions adoptées ou optimisées par des organisations - reflète l'objectif d'Euro-MED de transférer les réalisations du projet afin d'atteindre et d'avoir un impact sur la zone du programme la plus large possible.

Les indicateurs de réalisation et de résultat d'Interreg se référant aux stratégies/plans d'action ont été liés à tous les objectifs spécifiques du PO2, conformément au type d'action "soutien aux autorités publiques dans le développement et l'adoption de stratégies/plans d'action pertinents pour chaque thématique".

L'indicateur de réalisation *RCO87 - Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus* a été sélectionné pour tous les objectifs stratégiques et spécifiques du Programme, car la coopération entre organisations par-delà les frontières est essentielle pour mettre en œuvre le Programme et atteindre son but. Comme indiqué dans la fiche d'indicateur préparée par la Commission, RCO87 est destiné à être utilisé avec l'indicateur de résultat RCR84 - Organisations coopérant entre frontières après l'achèvement du projet. Cependant, le programme a décidé de lier RCO87 à l'indicateur de résultat spécifique du programme Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération entre frontières (détaillé ci-dessous), car nous considérons que la capacité accrue des organisations décrit mieux les résultats de la coopération au sein du programme Euro-MED. En outre, les activités menées par les projets communautaires thématiques (sous ISO1) pendant toute la durée du programme, garantiront la coopération des organisations impliquées dans les projets même au-delà de la durée du projet.

En plus des indicateurs communs d'Interreg, un indicateur spécifique au Programme a été développé afin de saisir les résultats qui sont propres au Programme Interreg Euro-MED :

- *Indicateur de résultat - Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières.* Cet indicateur a été proposé par Interact à la suite d'une consultation et d'un travail conjoint entre différents programmes transnationaux. Une fiche et une méthodologie communes pour la collecte des données ont été fournies par Interact et seront appliquées par le Programme. L'augmentation de la capacité institutionnelle étant l'un des principaux objectifs du Programme Interreg Interreg Euro-MED et au cœur

même de la coopération transnationale, il a été considéré comme un indicateur pertinent pour mesurer et démontrer le résultat et l'impact du Programme pour tous les objectifs stratégiques et spécifiques sélectionnés.

L'indicateur de réalisation *Organisations coopérant au-delà des frontières* et l'indicateur de résultat *Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue du fait de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières* s'appliquent à tous les objectifs spécifiques car ils représentent le cœur de la coopération transnationale et sont essentiels pour atteindre l'objectif principal du Programme Interreg Euro-MED.

Même si les indicateurs sont les mêmes pour les différents objectifs spécifiques, les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles sont fixés par objectif spécifique et les rapports seront établis par objectif spécifique. Cela donnera une image détaillée de la contribution concrète du programme à chacun des thèmes abordés.

La sélection des indicateurs en général et par rapport aux objectifs stratégiques et spécifiques a été faite dans le but de fournir une perspective harmonisée sur la performance du Programme et d'appliquer un cadre simplifié et transparent, tout en se concentrant sur la mesure et la mise en valeur de l'impact de la coopération territoriale et des missions et actions prévues par le Programme au niveau thématique et de la gouvernance.

La série d'indicateurs Interreg Euro-MED 21-27 permet de trouver un compromis entre la valeur descriptive, l'obtention d'une masse critique et un nombre gérable d'indicateurs. Les indicateurs sélectionnés soutiennent la perception du programme en tant que force de transformation en termes de coopération et de gouvernance.

De plus, l'ensemble d'indicateurs sélectionnés reflète le caractère des contributions clés qu'Interreg peut apporter à la cohésion territoriale mentionnée par Interact²² et en particulier :

- Une meilleure coordination, une coopération plus efficace et renforcée entre les parties prenantes
- Une capacité de gouvernance renforcée basée sur une capacité institutionnelle renforcée (sur des thèmes clés, sur la gestion des financements de l'UE, etc.)
- Développement et test dans le cadre d'actions pilotes communes visant à obtenir des effets d'échelle et de levier (également en termes financiers)
- Une implication plus forte des territoires ruraux - intermédiaires - urbains basée sur des approches de coopération fonctionnelle, une implication des régions plus et moins développées
- Envisager une échelle de temps à moyen et long terme.

²² Focus sur « Comment mesurer la cohésion et la coopération territoriales » Points de réflexion sur les indicateurs pour Interreg dans la période post-2020 - Interact mars 2018

En outre, les indicateurs sélectionnés sont conformes aux critères du RACER (Relevant, Accepted, Credible, Easy and Robust) :

Pertinent : Les indicateurs sélectionnés sont clairement liés aux objectifs correspondants, au type d'actions et aux réalisations et résultats attendus. La pertinence des indicateurs sélectionnés est décrite dans le Tableau 2 : Ensemble d'indicateurs : lien avec les objectifs spécifiques et pertinence et dans les fiches d'indicateurs sous la rubrique Justification de la sélection.

Accepté : Les indicateurs sélectionnés ont été acceptés par les organes du programme, les parties prenantes et les bénéficiaires. Une compréhension commune du cadre des indicateurs a été atteinte parmi les organismes du programme et les parties prenantes via un processus de consultation approfondi. En ce qui concerne les bénéficiaires du programme Euro-MED 21-27, afin de respecter les critères d'acceptabilité, une description détaillée de chaque indicateur, y compris la preuve de réalisation à fournir, les critères de validation et des exemples concrets de réalisations et de résultats pertinents, sera fournie aux bénéficiaires via les fiches d'indicateurs et le manuel du programme.

Crédible : Les indicateurs sélectionnés sont crédibles pour les experts et les non-experts, car ils sont simples et indiquent clairement ce qui est mesuré. Les rôles et les responsabilités, en termes de production et de résultats, de collecte et de vérification des données, et d'agrégation, sont définis dans cette méthodologie et dans les fiches d'indicateurs.

Facile : Les indicateurs sélectionnés sont faciles à contrôler et la disponibilité des données est assurée (les informations requises peuvent être facilement fournies par les bénéficiaires). La sélection d'indicateurs communs permet d'utiliser une méthodologie harmonisée pour la collecte de données et l'établissement de rapports, sans imposer de charges supplémentaires à l'autorité de gestion et aux bénéficiaires. La collecte des données se fera par le biais du système de suivi afin de garantir un processus de suivi transparent ainsi que la qualité et la fiabilité des données des indicateurs. La méthodologie de collecte des données et de calcul des réalisations est détaillée dans cette méthodologie et dans les fiches des indicateurs.

Solide : Les indicateurs sélectionnés sont solides, puisque la méthodologie de sélection, de calcul des objectifs et de collecte des données a été élaborée conformément à la réglementation communautaire et que, dans la sélection des indicateurs, la priorité a été donnée aux indicateurs communs. Une définition claire et sans ambiguïté et un ensemble de preuves homogènes de réalisation fournies par les projets assurent la fiabilité et la traçabilité des données. En outre, le calendrier de mise en œuvre du programme et le type de projets/actions ont été pris en compte dans la sélection des indicateurs, ce qui a permis de définir des valeurs cibles pour 2029 et des valeurs intermédiaires pour 2024.

2.2 APERÇU DU CADRE DES INDICATEURS

Voici la liste des indicateurs du programme Euro-MED 21-27, incluant le lien avec les objectifs stratégiques et spécifiques concernés et la pertinence des réalisations et résultats sélectionnés.

Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Nom de l'indicateur	PO	SO	Pertinence
Réalisation	RCO116	Solutions développées conjointement	tous	tous	<p>Pour PO1 et PO2, des solutions concrètes sont nécessaires pour relever les nombreux défis liés aux objectifs spécifiques des PO1 et PO2 sélectionnés par le Programme. Les projets financés dans la période de programmation 2014-2020 ont produit des résultats qui peuvent être considérés comme des solutions pertinentes aux défis tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le transport urbain, le tourisme durable et la protection de la biodiversité. Les exemples de solutions déjà développées concernent les outils de planification pour gérer et contrôler la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et les instruments disponibles pour renforcer le développement d'un tourisme durable et responsable. Les solutions visées par Interreg Euro-MED 21-27 devront être testées dans au moins 3 pays du Programme et devraient être facilement transférables à d'autres territoires du Programme. Pour l'ISO1, les solutions font référence aux réalisations qui sont caractéristiques des projets financés dans le cadre de la gouvernance. Il s'agit d'actions développées avec la contribution de plusieurs projets ou de projets et d'initiatives/réseaux externes dans le but de soutenir une meilleure gouvernance de la coopération dans la zone du programme. Pendant la période 14-20, les projets horizontaux et de l'axe 4 ont mis en œuvre de telles actions dans une large mesure et avec des résultats significatifs en termes de coopération accrue et de meilleure gouvernance. La thématique abordée et le type de solution développée devront être pertinents pour chacun des objectifs spécifiques retenus.</p>

Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Nom de l'indicateur	PO	SO	Pertinence
Réalisation	RCO83	Stratégies et plans d'actions développés conjointement	2	<p><i>(iv) Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes</i></p> <p><i>(vi) Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources</i></p> <p><i>(vii) Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution</i></p>	Des stratégies et des plans d'action sont nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme afin de permettre la transition vers une société climatiquement neutre, de lutter contre l'impact du changement climatique sur les ressources méditerranéennes tout en assurant une croissance durable et le bien-être de ses citoyens. Les projets financés pendant la période de programmation 2014-2020 ont produit des réalisations qui peuvent être considérées comme des stratégies dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, du transport urbain, du tourisme durable et de la protection de la biodiversité. Les exemples de stratégies déjà développées font référence à des plans d'action incluant les SER locales dans le mix énergétique, des stratégies appliquant des critères de gestion du tourisme durable et des plans de gouvernance conjoints. Les stratégies et les plans d'action ciblés par Interreg Euro-MED 21-27 devraient contribuer aux stratégies de l'UE identifiées pour chaque objectif spécifique. La méthodologie/les approches utilisées par le partenariat pour développer les stratégies/plans d'action doivent être facilement transférables à d'autres territoires du programme.
Réalisation	RCO87	Organisations coopérant au-delà des frontières	Tous	Tous	La coopération entre les organisations par-delà les frontières est essentielle pour mettre en œuvre le programme Interreg Euro-MED et atteindre son principal objectif. En effet, la coopération est essentielle pour apporter une réponse commune aux défis actuels identifiés pour les objectifs spécifiques sélectionnés. Au cours de la période 14-20, la coopération ne s'est pas limitée aux organisations au sein des projets, elle a été étendue à la coopération au sein et entre les communautés thématiques de projets, ce qui a permis d'obtenir des résultats pertinents et de démontrer la valeur ajoutée de ce type de coopération transnationale. L'indicateur de réalisation RCO87 montrera l'engagement concret et commun des organisations à lutter contre l'impact du changement climatique sur les ressources

Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Nom de l'indicateur	PO	SO	Pertinence
					méditerranéennes tout en assurant une croissance durable et le bien-être de ses citoyens.
Résultat	RCR104	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	Tous	Tous	L'adoption concrète ou l'optimisation de la solution développée par les organisations concernées est cruciale pour avoir un impact sur le territoire. Plusieurs projets financés au cours de la période de programmation 2014-2020 visaient à engager les autorités locales et régionales par un engagement écrit pour l'adoption de méthodologies/outils/services développés. Le RCR104 reflètera l'adoption concrète de solutions contribuant à atteindre les objectifs du Programme Interreg Euro-MED 21-27 en termes de soutien à la transition vers une société climatiquement neutre.
Résultat	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	2	(iv) Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes (vi) Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources (vii) Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution	L'adoption concrète ou l'optimisation des stratégies/plans d'action développés par les organisations concernées est cruciale pour avoir un impact sur le territoire. Plusieurs projets financés au cours de la période de programmation 2014-2020 visaient à engager les autorités locales et régionales par un engagement écrit pour l'adoption des stratégies et des plans d'action développés. RCR79 reflètera l'adoption concrète de stratégies contribuant à atteindre les objectifs du Programme Interreg Euro-MED 21-27 en termes de soutien à la transition vers une société climatiquement neutre.
Résultat	PS11 Indicateur spécifique du Programme	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des	Tous	Tous	Le renforcement des capacités institutionnelles est l'un des principaux objectifs du Programme Interreg Euro-MED et se trouve au cœur de la coopération transnationale. Cet indicateur spécifique au Programme est pertinent pour mesurer et mettre en évidence la réalisation et l'impact du Programme pour tous

Type d'indicateur	Code de l'indicateur	Nom de l'indicateur	PO	SO	Pertinence
		activités de coopération au-delà des frontières			les objectifs spécifiques sélectionnés. Les projets financés au cours de la période de programmation 2014-2020 ont largement contribué à accroître la capacité des organisations au sein des partenariats de projet et au-delà, par exemple par l'élaboration et l'adoption de stratégies et de solutions conjointes. Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché et réalisé pour les bénéficiaires finaux du Programme Interreg Euro-MED.

2.3 LIEN ENTRE REALISATION ET INDICATEURS DE RESULTATS

Le lien entre les indicateurs de réalisations et de résultats peut être décrit comme suit :

RCO116 Solutions développées conjointement contribue directement au *RCR104 Solutions retenues ou appliquées par les organisations*, tous deux sélectionnés dans la liste des indicateurs communs de la CE. L'adoption ou l'application à grande échelle des solutions fournies est cruciale pour avoir un impact au niveau territorial et sur les bénéficiaires finaux d'Interreg Euro-MED 21-27.

RCO83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement contribue directement au *RCR79 Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations*, tous deux sélectionnés dans la liste des indicateurs communs de la CE. L'adoption ou la mise à l'échelle des stratégies/plans d'action mis en œuvre est cruciale pour avoir un impact au niveau territorial et sur les bénéficiaires finaux d'Interreg Euro-MED 21-27.

RCO87 Organisations qui coopèrent au-delà des frontières contribue directement au *PS11 Organisations ayant une capacité accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières* : la capacité accrue des organisations dans la zone du programme est obtenue grâce à :

- la coopération des organisations dans le cadre des projets financés - qui se traduit par une capacité accrue dans la mise en œuvre des projets et dans le domaine thématique de l'objectif spécifique concerné
- la participation active des entreprises dans les projets financés et le soutien apporté aux entreprises par le biais des activités de projet - ce qui se traduit par i) une capacité accrue des entreprises tant dans la mise en œuvre des projets que dans le domaine thématique de l'objectif spécifique concerné, et par ii) une capacité accrue des organisations autres que les entreprises à coopérer et à faire participer le secteur privé aux projets
- la mise en œuvre d'actions conjointes via la coopération de plusieurs projets et/ou avec des parties prenantes externes, ce qui permet d'accroître la capacité de gouvernance de la coopération dans la zone du Programme.

De plus, *RCR104* et *RCR79 Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations* contribuent aussi au *PS11 Organisations ayant une capacité accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières*, comme le démontrent les organisations qui adoptent ou transposent à plus grande échelle les solutions et stratégies développées, et qui ont augmenté leurs capacités grâce au processus d'adoption lui-même.

La contribution - directe ou indirecte - de tous les indicateurs sélectionnés à l'indicateur de résultat *Organisations ayant une capacité accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières* démontre la pertinence de l'augmentation de la capacité institutionnelle au sein du Programme Interreg Euro-MED 21-27, en cohérence avec les objectifs fondamentaux de la coopération transnationale.

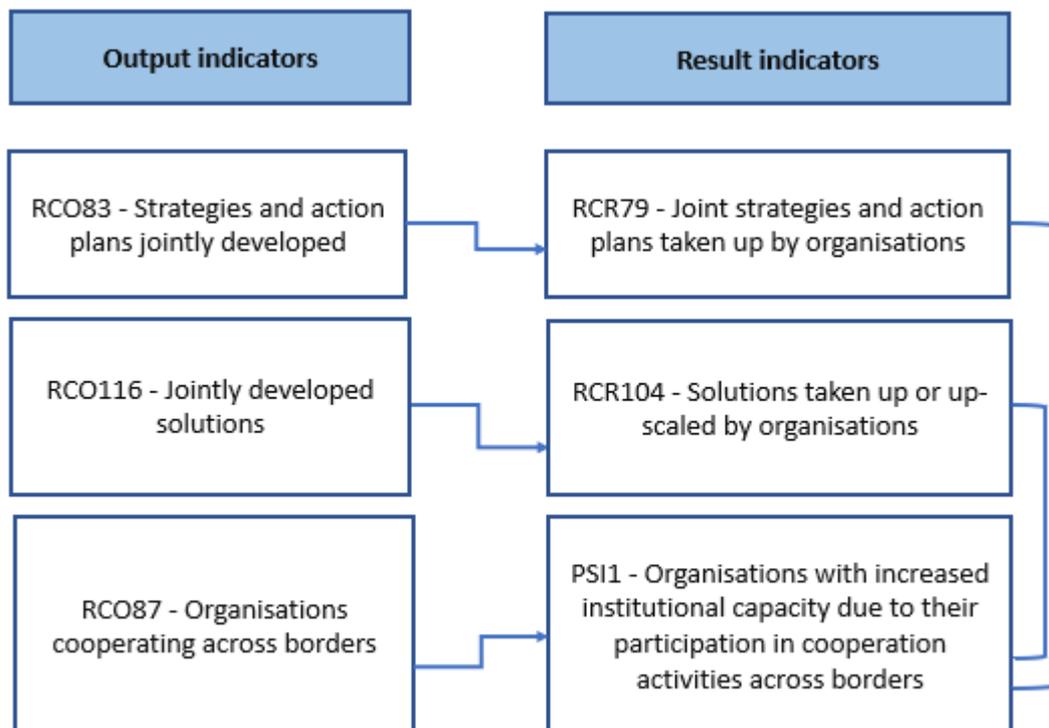


Figure 1 Lien entre les indicateurs de réalisation et de résultat

3. FOCUS SUR LES OBJECTIFS SPECIFIQUES SELECTIONNES

Ce chapitre présente la logique d'intervention de chaque Objectif Spécifique sélectionné – y compris les objectifs, résultats attendus, types d'actions, indicateurs de réalisation et de résultat – et la pertinence des indicateurs sélectionnés. Les cibles des indicateurs sélectionnés par objectif spécifique, type d'actions et domaine d'intervention, ainsi que l'allocation budgétaire, sont présentés dans l'annexe II.II_Euro-MED 21-27_Indicators target.

3.1 PO1 - SO (I) DEVELOPPER ET AMELIORER LES CAPACITES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AINSI QUE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE POINTE

Le travail sur le domaine thématique de l'innovation pour le Programme Euro-Med 2021-2027 est attendu comme une continuité du Programme Interreg MED 2014-2020 où 3 communautés thématiques de projets étaient impliquées, à savoir la Croissance Bleue, la Croissance Verte et les Industries Sociales et Créatives. Cependant, il y a une différence substantielle maintenant que la période 2021-2027 apporte le développement de solutions et la mise en œuvre de changements systémiques dans le cadre de la recherche et de l'innovation, à travers différents secteurs (par exemple, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'alimentation, la fabrication, le tourisme, etc). Ainsi, l'innovation est plutôt conçue comme un instrument permettant de stimuler l'écosystème d'innovation compétitif dans de multiples secteurs de l'économie garantissant la transition verte.

Tableau 3 : Logique d'intervention du PO1 – SO i

Objectifs	Résultats attendus	Actions identifiées	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Exploiter efficacement le potentiel d'innovation pour soutenir et accélérer la transition vers une économie et une société circulaire et durable	Des secteurs de l'économie durable renforcés grâce à des outils et des pratiques alignés au niveau transnational	Élaboration et adoption d'outils et de pratiques pour soutenir les secteurs de l'économie durable et renforcer la compétitivité des entreprises	Solutions développées conjointement	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations
Soutenir le partage des connaissances et l'adoption des nouvelles technologies dans divers secteurs			Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Renforcer la coopération transnationale entre les parties prenantes de la quadruple hélice, notamment en impliquant la société civile	Un engagement sociétal renforcé et une capacité accrue des autorités publiques et des acteurs privés à mettre en œuvre	Mise en place de réseaux, de processus de coordination et d'accords entre les parties prenantes de la quadruple hélice, y compris l'engagement de la société civile	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue

	une économie durable et plus verte en Méditerranée		Solutions développées conjointement	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations
Renforcer le rôle des PME et des clusters pour la coordination et la mise en œuvre des stratégies régionales de spécialisation intelligente et des projets S3	Des agendas partagés vers des écosystèmes d'innovation compétitifs et transformateurs avec une cohérence verticale (par exemple, aux niveaux européen/national/régional) et horizontale (par exemple, entre les territoires).	Soutien aux autorités publiques et aux parties prenantes dans la mise en œuvre et la coordination des stratégies régionales de spécialisation intelligente	Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Renforcer la capacité des autorités publiques à mettre en œuvre les stratégies régionales de spécialisation intelligente et les projets S3				

Les domaines d'intervention financés par le programme, conformément aux actions identifiées, sont les suivants :

- 026 Soutien aux pôles d'innovation, notamment entre les entreprises, les organismes de recherche et les autorités publiques, et aux réseaux d'entreprises principalement au profit des PME
- 029 Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique

Afin de réaliser le changement recherché par le programme dans le cadre de l'objectif de renforcement des capacités de recherche et d'innovation et de l'adoption de technologies et de savoir-faire avancés, les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Solutions développées conjointement	<p>L'indicateur compte le nombre de solutions transnationales développées conjointement à partir d'actions pilotes conjointes mises en œuvre par les projets soutenus. Les solutions visées devront être testées et devraient être facilement transférables à d'autres territoires du programme et au-delà.</p> <p>Dans le cadre de l'OS i, les solutions ciblées font référence à des outils, des méthodologies et des pratiques innovants développés par le biais de la coopération transnationale et destinés à être testés par les utilisateurs finaux cibles dans différents secteurs économiques. Une description plus détaillée, comprenant des exemples de solutions, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>Des solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes au sein des projets financés, sont nécessaires pour soutenir les écosystèmes d'innovation durables et pour favoriser les capacités d'innovation des parties prenantes de la quadruple hélice. Les solutions élaborées permettront d'atteindre les objectifs de l'OS i : d'une part, stimuler le potentiel d'innovation et accélérer la transition vers une économie et une société vertes et, d'autre part, renforcer la coopération transnationale des parties prenantes de la quadruple hélice et améliorer leurs compétences. Les résultats attendus des actions entreprises concernent le renforcement du pilier de la durabilité dans les pratiques commerciales et la capacité accrue des autorités publiques et des acteurs privés à mettre en œuvre une économie plus verte en Méditerranée.</p>
Organisations coopérant au-delà des frontières	<p>L'indicateur dénombre les organisations coopérant formellement dans les projets soutenus.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, les principaux groupes cibles sont représentés par : Les autorités locales, régionales et nationales, en particulier leurs agences sectorielles, les PME et les opérateurs économiques, les clusters, les organisations de soutien aux entreprises, les universités et les centres de recherche, la société civile / les ONG / les communautés et associations locales, travaillant dans différents domaines thématiques mais toujours liés à l'écosystème de l'innovation, y compris le développement des entreprises, le transfert de technologie, les stratégies et politiques régionales d'innovation.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, une attention particulière est accordée aux PME. La participation et le soutien apportés aux entreprises par le biais de la mise en œuvre de projets sont essentiels à la réalisation des objectifs du programme en termes de renforcement des capacités de recherche et d'innovation et d'adoption de technologies et de savoir-faire avancés. Les entreprises sont les moteurs de l'élaboration, du test et de l'adoption de processus et d'outils innovants qui pourraient conduire à une transformation verte des secteurs économiques. En tant que partenaires du projet et bénéficiaires ciblés, les entreprises collaboreront étroitement avec les acteurs de la recherche, la société civile et les institutions publiques pour le développement conjoint de solutions transnationales. Elles bénéficieront de cette coopération et utiliseront et amélioreront les outils pilotés.</p> <p>Il est important de renforcer et d'élargir la coopération entre les parties prenantes de la quadruple hélice, principalement au niveau local et régional, afin de briser les clivages et d'intégrer les connaissances provenant de différentes perspectives (gouvernement, société, université et industrie), en garantissant des pratiques de développement harmonieux et durable pour le territoire. Le travail en commun et la coopération des 4 parties prenantes de l'hélice contribueront à l'établissement d'une</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
	<p>micro-dynamique d'innovation ouverte, contribuant à la création de connaissances, au développement de produits et de services, à la transition écologique, à la culture de la confiance et à l'économie du partage.</p> <p>L'indicateur de résultat RCO87 montrera l'engagement conjoint concret des organisations participantes dans le canevas d'innovation.</p>
Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	<p>L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin du projet.</p> <p>Au niveau du programme, pour être comptabilisées dans cet indicateur, les solutions ont été effectivement adoptées ou étendues, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Les solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes au sein des projets financés, sont essentielles pour soutenir les pratiques d'innovation menant à une économie plus durable. Cependant, l'adoption concrète ou la transposition à plus grande échelle des solutions développées par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur le territoire. C'est pourquoi le programme a décidé de considérer l'adoption ou le passage à l'échelle comme des résultats attendus des projets soutenus.</p> <p>Le RCR104 reflétera l'adoption concrète des solutions, contribuant à la réalisation de l'objectif spécifique (i) du programme, et parallèlement au suivi des territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>
Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières	<p>Cet indicateur mesure le nombre d'organisations qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet au-delà des frontières et qui ont par conséquent augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Les principaux groupes cibles de cet objectif spécifique sont décrits ci-dessus.</p> <p>L'augmentation de la capacité institutionnelle est l'un des principaux objectifs du programme Interreg Euro-MED et est au cœur de la coopération transnationale. Les organisations ciblées par cet indicateur sont en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les organisations participant activement au développement de solutions élaborées conjointement - les organisations qui adoptent les solutions élaborées conjointement <p>Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du programme Interreg Euro-MED, à savoir des secteurs d'économie durable renforcés grâce à une capacité institutionnelle accrue.</p>

3.2 PO2 - SO (IV) PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET LA RESILIENCE, EN TENANT COMPTE DES APPROCHES FONDEES SUR LES ECOSYSTEMES

A travers ses objectifs spécifiques, le programme MED pour la période 2014-2020 a déjà initié des travaux sur l'adaptation et la résilience au changement climatique, la gestion des risques naturels/liés à l'homme. Des solutions, stratégies et plans d'action ont été développés dans plusieurs thématiques, notamment la gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, le développement de transports à faible émission de carbone, le soutien au tourisme durable, la gestion et la protection des milieux naturels.

Dans le cadre de cet effort, et conformément à la nouvelle stratégie de l'UE sur l'adaptation au changement climatique, le programme Euro-MED 2021-2027 continuera à mettre en œuvre des actions pour répondre aux SO sélectionnés, touchant différents secteurs (tels que le tourisme, l'énergie, la mobilité, la santé, l'agriculture, etc.) et veillera à ce que le plus grand nombre d'organisations possible bénéficient de ces actions.

Tableau 1: Logique d'intervention du PO2 - SO iv

Objectifs	Résultats attendus	Actions identifiées	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Améliorer la prévention et l'atténuation des risques de catastrophes naturelles et des risques liés aux activités humaines	Des capacités renforcées en matière de prévention et de gestion des risques naturels grâce à des outils et des pratiques harmonisés au niveau transnational	Élaboration et adoption d'outils et de pratiques pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles et des risques liés aux activités humaines	Solutions développées conjointement	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations
	Coordination et coopération renforcées des parties prenantes en vue d'une gestion conjointe et de la prévention des risques de catastrophes (naturelles et humaines)		Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Favoriser l'adaptation et la résilience au changement climatique pour des zones de	Une élaboration et mise en œuvre facilitées de plans et de stratégies pour la transition	Soutien aux autorités publiques dans le développement et l'adoption de stratégies/plans	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés

vie plus durables en augmentant l'engagement des citoyens.	énergétique, l'adaptation et la résilience au changement climatique, afin de garantir et d'améliorer la qualité de vie et de l'environnement.	d'action pour l'adaptation et la résilience au changement climatique, y compris les processus participatifs.		par les organisations
	Engagement renforcé des citoyens pour des espaces de vie plus durables en Méditerranée		Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Soutenir les autorités publiques dans leurs efforts pour atteindre les objectifs énergétiques de 2030 et 2050 et la neutralité carbone, en réalisant une planification et un financement efficaces de l'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique.	Capacité accrue des autorités publiques en matière de planification et de financement efficaces de l'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique			

Les domaines d'intervention financés par le programme, conformément aux actions identifiées, sont les suivants :

- 060 Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat : autres, par exemple, les tempêtes et la sécheresse (y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes)
- 061 Prévention et gestion des risques naturels non climatiques (par exemple, les tremblements de terre) et des risques liés aux activités humaines (par exemple, les accidents technologiques), y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes

Afin de réaliser le changement recherché par le programme dans le cadre de l'objectif de promotion de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques de catastrophes, la résilience, les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Solutions développées conjointement	<p>L'indicateur compte le nombre de solutions développées conjointement à partir d'actions pilotes conjointes mises en œuvre par les projets soutenus. Les solutions visées devront être testées et devront être facilement transférables à d'autres territoires du programme et au-delà.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, les solutions ciblées se réfèrent aux outils et pratiques de prévention et de gestion des risques naturels et des risques liés aux activités humaines, renforcer la protection du climat et préserver la disponibilité de l'eau douce. Une description plus détaillée, incluant des exemples de solutions, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>Des solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes dans le cadre des projets financés, sont nécessaires pour promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes. Comme l'indique la nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique, "la mise en œuvre de solutions physiques, telles que la création d'espaces verts pour réduire l'impact des vagues de chaleur ... est à la traîne". En outre, en raison du changement climatique, le nombre d'événements extrêmes devrait augmenter de manière significative au cours des prochaines décennies. Par conséquent, des solutions développées conjointement sont essentielles pour relever efficacement les défis mentionnés et représentent les réalisations attendus des projets soutenus.</p>
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	<p>L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par les projets soutenus.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, les stratégies/plan d'action ciblées doivent contribuer à la nouvelle stratégie de l'UE sur l'adaptation au changement climatique, au Pacte vert de l'UE et d'autres stratégies/directives/initiatives pertinentes indiquées dans la fiche d'indicateur. La méthodologie/les approches utilisées par le partenariat pour développer des stratégies/plans d'action doivent être facilement transférables à d'autres territoires du programme. Une description plus détaillée, comprenant des exemples de stratégies, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>Des stratégies et des plans d'action au niveau régional et local sont nécessaires pour garantir la réalisation de la vision à long terme selon laquelle, en 2050, l'UE sera une société résiliente au changement climatique, totalement adaptée aux impacts inévitables du changement climatique. L'élaboration et l'adoption de stratégies et de plans d'action efficaces aux niveaux régional et local sont essentielles pour améliorer l'adaptation au changement climatique et la résilience des bassins de vie méditerranéennes, tout en garantissant et en améliorant la qualité de l'environnement et de la vie des citoyens. Les réalisations directes des projets soutenus contribueront à la réalisation de la vision 2050 d'une Union résiliente au changement climatique en rendant l'adaptation en Méditerranée plus intelligente, plus systémique et plus rapide.</p> <p>L'action des autorités publiques soutenues se traduira par l'élaboration et l'adoption de stratégies/plans d'action d'adaptation au changement climatique ainsi que par l'intégration de principes/mesures d'adaptation et de résilience dans les stratégies existantes.</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
<p>Organisations coopérant au-delà des frontières</p>	<p>L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans les projets soutenus. Dans le cadre de cet objectif spécifique, les principaux groupes cibles sont représentés par : Les autorités régionales et locales et nationales, les agences environnementales, les agences de tourisme, les agences de l'énergie, les universités/centres de recherche, les PME et les opérateurs économiques, les citoyens / ONG / communautés et associations locales.</p> <p>La coopération et la coordination entre les organisations au-delà des frontières sont essentielles pour soutenir la réalisation des objectifs climatiques à l'horizon 2030 en Méditerranée. La collaboration public-privé constitue une autre étape importante pour atteindre la résilience et l'adaptation au changement climatique.</p> <p>L'indicateur de résultat RCO87 montrera l'engagement conjoint concret des organisations dans la promotion de l'adaptation au changement climatique et des risques de catastrophes.</p>
<p>Solutions adoptées ou optimisées par les organisations</p>	<p>L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit la fin du projet. Au niveau du programme, pour être comptabilisées dans cet indicateur, les solutions ont été effectivement adoptées ou étendues, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Les solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes au sein des projets financés, sont essentielles pour promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes. Cependant, l'adoption concrète ou la transposition à plus grande échelle des solutions développées par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur le territoire. C'est pourquoi le programme a décidé de considérer l'adoption ou le passage à l'échelle des solutions développées comme un résultat attendu des projets soutenus, qui contribuera à prévenir et à gérer les risques de catastrophes et à planifier et financer efficacement l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique, ce qui se traduira par des bassins de vie plus résilients et une meilleure qualité de vie pour les citoyens.</p> <p>Le RCR104 reflétera l'adoption concrète des solutions, contribuant à atteindre l'objectif spécifique (iv) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	<p>L'indicateur compte le nombre de stratégies et de plans d'action conjoints (et non d'actions individuelles) adoptés et mis en œuvre par les organisations pendant ou après l'achèvement du projet. Au niveau du programme, pour être comptabilisés dans cet indicateur, les stratégies et plans d'action ont été effectivement adoptés ou étendus, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>L'amélioration de l'adaptation au changement climatique et de la résilience des bassins de vie méditerranéens passe par l'élaboration et l'adoption de stratégies et de plans d'action efficaces aux niveaux régional et local. Cependant, l'adoption concrète ou la transposition à plus grande échelle des stratégies/plans d'action développés par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur le territoire. Par conséquent, le programme a décidé de considérer l'adoption des solutions/stratégies développées comme un résultat attendu des projets soutenus.</p> <p>RCR79 reflétera l'adoption concrète des stratégies, contribuant à atteindre l'objectif spécifique (iv) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>
Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue par rapport à leurs activités de coopération au-delà des frontières	<p>Cet indicateur mesure le nombre d'organisations qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet transfrontalier et qui ont par conséquent augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Les principaux groupes cibles de cet objectif spécifique sont décrits ci-dessus.</p> <p>L'augmentation de la capacité institutionnelle est l'un des principaux objectifs du programme Interreg Euro-MED et est au cœur de la coopération transnationale. Les organisations ciblées par cet indicateur sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations qui participent activement au développement de solutions, de stratégies et de plans d'action élaborés conjointement. - les organisations qui adoptent les solutions, stratégies et plans d'action élaborés conjointement. <p>Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du programme Interreg Euro-MED, à savoir une capacité institutionnelle accrue en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique, ainsi que de prévention et de gestion des risques.</p>

3.3 PO2 - SO (VI) FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOME EN RESSOURCES

Le travail de mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur l'économie circulaire et de promotion de modèles et d'outils de production et de consommation durables a été entamé par la communauté thématique des projets de croissance verte au cours de la période 14-20. Conformément aux objectifs du programme Euro-MED 21-27 et en particulier à sa mission ECONOMIE DURABLE INNOVANTE, ce travail devrait être consolidé et poursuivi par des activités relevant de cet objectif spécifique.

Tableau 2 Logique d'intervention du PO2 - SO vi

Objectifs	Résultats attendus	Actions identifiées	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Réduire l'impact environnemental du système de production linéaire actuel dans les secteurs clés tels que l'agriculture, l'alimentation et la pêche – ainsi que dans le secteur du tourisme	Une durabilité des produits améliorée et une résilience accrue des secteurs économiques	Élaboration et adoption d'outils et de pratiques visant à renforcer la circularité et l'efficacité des ressources dans les secteurs économiques clés.	Solutions développées conjointement	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations
Promouvoir la prévention, la réduction et la valorisation économique des déchets, notamment par la sensibilisation et l'engagement des consommateurs	Des pratiques circulaires et durables adoptées pour permettre la prévention, la réduction et la valorisation économique et efficaces des déchets		Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Renforcer la coopération et les capacités des parties prenantes afin de boucler la boucle et de soutenir la transition vers un modèle circulaire.	Coopération accrue entre les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur de la gestion des déchets, y compris l'engagement des citoyens/consommateurs.	Mise en place de réseaux, de processus de coordination et d'accords entre les parties prenantes	Solutions développées conjointement	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations
			Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue

	Des stratégies d'économie circulaire développées et adoptées, y compris l'intégration de la circularité dans les politiques existantes.	Soutien aux autorités publiques dans l'élaboration et l'adoption de stratégies de transition vers l'économie circulaire	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations
			Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue

Les domaines d'intervention financés par le programme, conformément aux actions identifiées, sont les suivants :

- 071 Promotion de l'utilisation de matières recyclées en tant que matières premières
- 075 Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME

Afin d'obtenir le changement recherché par le programme dans le cadre de l'objectif de promotion de la transition vers une économie circulaire et économe en ressources, les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Solutions développées conjointement	<p>L'indicateur compte le nombre de solutions développées conjointement à partir d'actions pilotes conjointes mises en œuvre par les projets soutenus. Les solutions visées devront être testées et devront être facilement transférables à d'autres territoires du programme et au-delà.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, les solutions ciblées se réfèrent à : outils et pratiques pour renforcer la circularité et l'efficacité des ressources des secteurs clés de l'économie, pratiques/accords de coopération et de coordination entre les parties prenantes. Une description plus détaillée, comprenant des exemples de solutions, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>Des solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes dans le cadre des projets financés, sont nécessaires pour relever les défis de la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources, en fermant les boucles par une coopération et des capacités renforcées des parties prenantes.</p> <p>Les solutions développées permettront d'atteindre les objectifs de l'OS vi : réduire l'impact environnemental du système de production linéaire actuel et des déchets générés, et parallèlement renforcer la coopération des parties prenantes qui</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
	est cruciale pour fermer la boucle. Les résultats attendus concernent l'amélioration de la durabilité des produits et des systèmes de production, le soutien de la résilience des secteurs économiques et l'augmentation des capacités des acteurs publics et privés dans la transition vers l'économie circulaire.
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	<p>L'indicateur recense le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par les projets soutenus. Dans le cadre de cet objectif, les stratégies/plan d'action ciblées doivent contribuer au plan d'action de l'économie circulaire de l'UE, au Pacte vert de l'UE et d'autres stratégies/directives/initiatives pertinentes indiquées dans la fiche d'indicateur. La méthodologie/les approches utilisées par le partenariat pour développer des stratégies/plans d'action doivent être facilement transférables à d'autres territoires du programme. Une description plus détaillée, comprenant des exemples de stratégies, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>Des stratégies et des plans d'action au niveau régional et local sont nécessaires pour mettre en œuvre efficacement le plan d'action européen sur l'économie circulaire et la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources. Le développement et l'adoption de stratégies et de plans d'action efficaces au niveau régional et local sont essentiels pour améliorer la circularité dans les différents secteurs économiques, les chaînes de valeur et les services, pour renforcer la prévention, la réduction et la valorisation économique des déchets et pour accroître l'efficacité des ressources, en particulier de l'eau.</p> <p>L'action des autorités publiques de soutien se traduira par le développement et l'adoption de stratégies/plan d'action sur l'économie circulaire, la gestion de déchets et la gestion efficiente de ressources, ainsi que par l'intégration de la circularité dans les stratégies existantes au niveau régional et local.</p>
Organisations coopérant au-delà des frontières	<p>L'indicateur dénombre les organisations coopérant formellement dans les projets soutenus. Dans le cadre de cet objectif spécifique, les principaux groupes cibles sont représentés par : Les autorités locales, régionales et nationales, en particulier leurs agences sectorielles, les PME et les opérateurs économiques, les organisations de soutien aux entreprises, les universités et les centres de recherche, la société civile / les ONG / les communautés et associations locales, travaillant sur la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, une attention particulière est accordée aux PME. L'implication et le soutien apportés aux entreprises par le biais de la mise en œuvre de projets sont essentiels pour promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources. Les entreprises, qui sont responsables de processus et d'activités consommant des ressources, seront soutenues pour mettre en œuvre des solutions visant à réduire l'impact environnemental du système de production actuel, tout en appliquant des mesures de prévention et de réduction des déchets. En tant que partenaires du projet et bénéficiaires ciblés, les entreprises collaboreront étroitement avec les acteurs de la recherche, la société civile et les institutions publiques pour fermer les boucles et soutenir la transition vers des modèles plus durables et circulaires.</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
	<p>Les entreprises sont directement concernées et parties prenantes du schéma d'économie circulaire et contribueront à l'élaboration et à l'adoption d'outils et de pratiques pour renforcer la circularité et l'efficacité des ressources des secteurs économiques clés.</p> <p>La coopération et la coordination entre les organisations sont essentielles pour boucler la boucle et passer à des systèmes de production circulaires et à une chaîne de valeur des déchets, ainsi que pour développer des stratégies/plans d'action efficaces, c'est pourquoi cet indicateur a été sélectionné.</p> <p>L'indicateur de résultat RCO87 montrera l'engagement conjoint concret des organisations dans la transition vers une économie circulaire et économe en ressources en Méditerranée.</p>
Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	<p>L'indicateur recense le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit la fin du projet. Au niveau du programme, pour être comptabilisées dans cet indicateur, les solutions ont été effectivement adoptées ou étendues, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Les solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes au sein des projets financés, sont essentielles pour soutenir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources. Cependant, l'adoption concrète ou la mise à l'échelle de la solution développée par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur le territoire. C'est pourquoi le programme a décidé de considérer l'adoption ou le passage à l'échelle des solutions développées comme des résultats attendus des projets soutenus, qui contribuera à réduire l'impact environnemental et à accroître la circularité des secteurs économiques clés et à promouvoir efficacement la prévention, la réduction et la valorisation économique des déchets.</p> <p>Le RCR104 reflétera l'adoption concrète des solutions, contribuant à atteindre l'objectif spécifique (vi) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>
Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	<p>L'indicateur compte le nombre de stratégies et de plans d'action conjoints (et non d'actions individuelles) adoptés et mis en œuvre par les organisations pendant ou après l'achèvement du projet.</p> <p>Au niveau du programme, pour être comptabilisés dans cet indicateur, les stratégies et plans d'action ont été effectivement adoptés ou étendus, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Des stratégies et des plans d'action au niveau régional et local sont nécessaires pour soutenir la transition vers une économie circulaire et efficiente en ressources. Cependant, l'adoption concrète des stratégies/plans d'action développés par les organisations concernées est essentielle pour avoir un impact sur le territoire et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action européen sur l'économie circulaire et de la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
	<p>ressources. Par conséquent, le programme a décidé de considérer l'adoption de stratégies/plans d'action comme des résultats attendus des projets soutenus, qui contribueront à accroître la coopération entre les parties prenantes tout au long des systèmes de production et de la chaîne de valeur de la gestion des déchets, et l'adoption effective des stratégies d'économie circulaire y compris l'intégration des principes/pratiques de circularité dans les politiques existantes.</p> <p>Le RCR79 reflétera l'adoption concrète des stratégies, contribuant à atteindre l'objectif spécifique (vi) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>
Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue par rapport à leurs activités de coopération au-delà des frontières	<p>Cet indicateur évalue le nombre d'organisations qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet au-delà des frontières et qui ont ainsi augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Les principaux groupes cibles de cet objectif spécifique sont décrits ci-dessus.</p> <p>L'augmentation de la capacité institutionnelle est l'un des principaux objectifs du programme Interreg Euro-MED et est au cœur de la coopération transnationale. Les organisations ciblées par cet indicateur sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations qui participent activement au développement de solutions, de stratégies et de plans d'action élaborés conjointement. - les organisations qui adoptent les solutions, stratégies et plans d'action élaborés conjointement. <p>Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du programme Interreg Euro-MED, à savoir une capacité institutionnelle accrue pour la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.</p>

3.4 PO2 - SO (VII) RENFORCER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA BIODIVERSITE ET DES INFRASTRUCTURES VERTES, Y COMPRIS DANS LES ZONES URBAINES, ET REDUIRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION

Plusieurs solutions et stratégies sur la gestion durable des ressources naturelles ont été abordées sous l'égide de la communauté thématique Protection de la biodiversité, au cours de la période 2014-2020. Conformément aux objectifs du

programme Interreg Euro-MED 21-27 et en particulier à la mission **PROTÉGER, RESTAURER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PATRIMOINE**, ces résultats devraient être davantage consolidés dans le cadre de cet objectif spécifique, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030.

Tableau 3: Logique d'intervention du PO2 - SO vii

Objectifs	Résultats attendus	Actions identifiées	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Améliorer la gestion durable des ressources naturelles	Adoption renforcée de solutions axées sur la nature et d'approches écosystémiques pour la gestion durable des ressources naturelles	Élaboration, mise en œuvre et adoption d'outils et de pratiques pour la protection, la préservation et la restauration des écosystèmes naturels	Solutions développées conjointement	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations
Consolider la connexion des écosystèmes naturels au niveau transnational, assurer des corridors écologiques pour stimuler et préserver la biodiversité.	Connexion améliorée et élargissement des zones protégées sur terre et en mer		Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Renforcer la durabilité et la résilience des habitats naturels, en assurant la restauration des fonctions naturelles.	Adoption renforcée de solutions pour restaurer les écosystèmes dégradés sur terre et en mer, garantissant un environnement sain			
Améliorer la mise en œuvre et l'application des politiques/législations environnementales, en assurant les liens entre la protection de l'environnement, le développement durable et la santé des citoyens.	Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les stratégies territoriales, en soutenant le renforcement des capacités et la coordination entre les différents acteurs (publics/privés).	Soutien aux autorités publiques dans l'amélioration et l'adoption de stratégies environnementales en tant que moteur d'un développement économique durable.	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations
			Organisations coopérant au-delà des frontières	Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue

Le domaine d'intervention financé par le programme, en ligne avec les actions identifiées est 079 Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues.

Afin d'atteindre le changement recherché par le programme dans le cadre de l'objectif "Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution", les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Solutions développées conjointement	<p>L'indicateur recense le nombre de solutions développées conjointement à partir d'actions pilotes conjointes mises en œuvre par les projets soutenus. Les solutions visées devront être testées et devraient être facilement transférables à d'autres territoires du programme et au-delà.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif spécifique, les solutions ciblées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils et pratiques permettant d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de restaurer les milieux naturels surexploités et pollués en mer et sur terre. - Solutions capables d'améliorer la gestion, le suivi et la connexion des milieux naturels, en tenant compte de tous les acteurs concernés. <p>Une description plus détaillée, incluant des exemples de solutions, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>Comme l'a montré la période de programmation 2014-2020, le développement et l'adoption de solutions communes sont les instruments les plus efficaces pour relever les défis de la protection de l'environnement dans le bassin MED. L'utilisation d'outils de gestion conjointe, l'adoption de pratiques communes, la participation à des réseaux transnationaux, permettent aux gestionnaires d'aires protégées de renforcer leurs compétences tout en contribuant à la préservation et à la résilience des habitats marins et terrestres.</p>
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	<p>L'indicateur recense le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par les projets soutenus.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif, les stratégies/plan d'action ciblées doivent contribuer à la stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, au Pacte vert de l'UE et d'autres stratégies/directives/initiatives pertinentes indiquées dans la fiche d'indicateur. La méthodologie/les approches utilisées par le partenariat pour développer des stratégies/plans d'action doivent être facilement transférables à d'autres territoires du programme. Une description plus détaillée, comprenant des exemples de stratégies, est fournie dans la fiche correspondante.</p> <p>La protection et la préservation de la biodiversité nécessitent une application efficace des stratégies environnementales au niveau régional et local. L'intégration de la biodiversité dans les stratégies territoriales nécessite des activités de renforcement des capacités envers les autorités publiques et de coordination/coopération entre les différentes parties prenantes, tant publiques que privées.</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Organisations coopérant au-delà des frontières	<p>L'indicateur recense les organisations coopérant formellement dans les projets soutenus. Dans le cadre de cet objectif spécifique, les principaux groupes cibles sont représentés par : les autorités régionales, locales et nationales, les organisations/agences environnementales, les organisations/organismes de gestion des aires protégées, les universités/centres de recherche, les PME et les opérateurs économiques, les citoyens/ONG/communautés et associations locales, les autorités, les gestionnaires d'aires protégées ou les experts de la rive sud de la Méditerranée.</p> <p>La coopération et la coordination entre les organisations au-delà des frontières sont essentielles pour soutenir la réalisation des objectifs environnementaux régionaux d'ici 2030 en Méditerranée. La collaboration public-privé constitue une autre étape importante pour améliorer la gestion de la biodiversité.</p> <p>L'indicateur de résultat RCO87 montrera l'engagement conjoint concret des organisations dans la transition vers une économie circulaire et économe en ressources en Méditerranée.</p>
Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	<p>L'indicateur recense le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit la fin du projet. Au niveau du programme, pour être comptabilisées dans cet indicateur, les solutions ont été effectivement adoptées ou étendues, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Les solutions concrètes, résultant de la coopération et des activités pilotes au sein des projets financés, sont essentielles pour soutenir la protection, la préservation et la restauration des ressources naturelles. Cependant, l'adoption concrète ou l'élargissement de la solution développée par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur le territoire. C'est pourquoi le programme a décidé de considérer l'adoption ou le développement comme des résultats attendus des projets soutenus.</p> <p>Le RCR104 reflétera l'adoption concrète des solutions, contribuant à atteindre l'objectif spécifique (vii) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>
Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	<p>L'indicateur recense le nombre de stratégies et de plans d'action conjoints (et non d'actions individuelles) adoptés et mis en œuvre par les organisations pendant ou après l'achèvement du projet.</p> <p>Au niveau du programme, pour être comptabilisés dans cet indicateur, les stratégies et plans d'action ont été effectivement adoptés ou étendus, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Des stratégies et des plans d'action au niveau régional et local sont nécessaires pour renforcer la protection, la conservation et la restauration des ressources naturelles. Cependant, l'adoption concrète des stratégies/plans d'action développés par les organisations concernées est essentielle pour avoir un impact sur le territoire et contribuer à la</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
	<p>réalisation des défis à long terme tels que la réalisation des objectifs de biodiversité d'ici 2030 et une société résiliente au changement climatique d'ici 2050. Par conséquent, le programme a décidé de considérer l'adoption de stratégies/plans d'action comme des résultats attendus des projets soutenus, qui contribueront à accroître la capacité des autorités publiques à améliorer et adopter efficacement des stratégies environnementales en tant que moteur d'un développement économique durable en Méditerranée.</p> <p>Le RCR79 reflétera l'adoption concrète des stratégies, contribuant à atteindre l'objectif spécifique (vii) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>
<p>Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue par rapport à leurs activités de coopération au-delà des frontières</p>	<p>Cet indicateur mesure le nombre d'organisations qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet transfrontalier et qui ont par conséquent augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Les principaux groupes cibles de cet objectif spécifique sont décrits ci-dessus.</p> <p>L'augmentation de la capacité institutionnelle est l'un des principaux objectifs du programme Interreg Euro-MED et est au cœur de la coopération transnationale. Les organisations ciblées par cet indicateur sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations qui participent activement au développement de solutions, de stratégies et de plans d'action élaborés conjointement. - les organisations qui adoptent les solutions, stratégies et plans d'action élaborés conjointement. <p>Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du programme Interreg Euro-MED, à savoir une capacité institutionnelle accrue pour une meilleure protection de la biodiversité.</p>

3.5 ISO1 - SO (VI) AUTRES ACTIONS POUR SOUTENIR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE LA COOPERATION

Au cours de la période 2014/20, le programme a déjà soutenu un dialogue amélioré et renforcé entre les processus nationaux et décentralisés à travers son axe de gouvernance, en cofinçant un projet de plateforme et des projets stratégiques dans des priorités clés. Il a également stimulé les processus de transfert et d'intégration à travers les communautés thématiques pour une meilleure gouvernance de la coopération dans les sujets abordés par les projets thématiques. Les deux types de projets sont liés par des relations de bénéfice mutuel.

Sur la base de cette expérience pilote de soutien à la gouvernance multi-niveaux et aux processus de mainstreaming, le programme entend poursuivre ses efforts pour améliorer la coordination et la gouvernance dans la région.

Tableau 4 Logique d'intervention de l'ISO1 - SO vi

Objectifs	Résultats attendus	Actions identifiées	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Faciliter l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets vers d'autres parties prenantes afin de contribuer par des synergies à la même mission.	Une approche plus coordonnée des questions thématiques avec les politiques locales, régionales, nationales et européennes, grâce aux résultats améliorés collectivement des projets Interreg MED	Élaboration, mise en œuvre et adoption de mécanismes visant à faciliter l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets vers d'autres parties prenantes afin de contribuer par des synergies à la même mission	Solutions développées conjointement Organisations coopérant au-delà des frontières	Solutions adoptées ou optimisées par les organisations Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue
Faciliter le transfert des résultats vers d'autres acteurs, programmes et territoires et leur intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes	Une capacité institutionnelle renforcée des autorités publiques méditerranéennes en matière de politiques publiques transformatrices, de gouvernance et de coopération transnationale	Élaboration, mise en œuvre et adoption de processus visant à faciliter le transfert des résultats vers d'autres acteurs, programmes et territoires et leur intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes		
Renforcer la coordination entre les parties prenantes couvrant la Méditerranée (multi-niveaux, transnationales) sur la base du partage des connaissances, des expériences et des résultats	Une coordination et une coopération accrues entre les institutions/organes régionaux, nationaux et supranationaux et les programmes agissant dans ce domaine ainsi que les stratégies et initiatives.	Élaboration, mise en œuvre et adoption de protocoles visant à renforcer la coordination entre les parties prenantes couvrant la Méditerranée (multi-niveaux, transnationales) sur la base du partage des connaissances, des expériences et des résultats		

The intervention fields financed through the programme, in line with identified actions is 135 Enhancing institutional capacity of public authorities and stakeholders to implement territorial cooperation projects and initiatives in a cross-border, transnational, maritime and inter-regional context.

In order to achieve the change sought by the programme within the objective of Other actions to support better cooperation governance, the following indicators were selected:

Les domaines d'intervention financés par le programme, conformément aux actions identifiées, sont les suivants : 173 Renforcer des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre de projets et d'initiatives de coopération territoriale dans un contexte transfrontalier, transnational, maritime et interrégional.

Afin de réaliser le changement recherché par le programme dans le cadre de l'objectif des *Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération*, les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Solutions développées conjointement	<p>Dans le cadre du ISO1, les solutions élaborées conjointement font référence aux résultats qui sont caractéristiques des projets financés dans la priorité de gouvernance. L'indicateur recense le nombre de solutions développées conjointement entre différents projets ou avec des parties prenantes externes au programme qui contribuent à améliorer la gouvernance de la coopération pour la zone. Afin d'être recensée pour cet indicateur, une solution identifiée doit inclure des indications sur le type de coopération et les projets ou parties prenantes engagés. Une solution développée conjointement implique l'implication d'organisations d'au moins deux projets ou d'un projet et d'une organisation externe dans le processus de rédaction et de conception de l'action.</p> <p>Les solutions développées conjointement sont nécessaires pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération et pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer les conditions d'une synergie et d'une coordination entre les projets thématiques - mettre en œuvre des stratégies d'intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes en partenariat avec les institutions concernées - soutenir la coordination institutionnelle entre les autorités/réseaux régionaux, nationaux et européens et entre les autorités de gestion, les initiatives et les stratégies du CTE en Méditerranée - créer les conditions durables d'un dialogue institutionnel permanent. <p>L'amélioration de la gouvernance de la coopération nécessite le développement conjoint de solutions efficaces, telles que des initiatives, des approches, des méthodologies, des outils, des services, des processus, des accords de partenariat/coopération. Les activités de coordination/coopération entre les différentes parties prenantes sont cruciales pour atteindre l'objectif d'une meilleure gouvernance de la coopération. Dans ce sens, les solutions concrètes représentent des réalisations qui sont distinctifs des projets financés dans le cadre de l'ISO1, en tant que résultat de l'architecture du programme, de la stratégie de capitalisation du programme et de son objectif de gouvernance.</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
	Une description plus détaillée, incluant des exemples de solutions, est fournie dans la fiche correspondante.
Organisations coopérant au-delà des frontières	<p>L'indicateur recense les organisations qui coopèrent formellement aux projets soutenus. Dans le cadre de cet objectif spécifique, les principaux groupes cibles sont représentés par : les autorités régionales et nationales, les réseaux de décideurs, les zones protégées, les agences de l'énergie et de l'environnement, les organisations/agences de gestion d'entreprise, les universités/centres de recherche, les ONG/communautés locales et les associations, qui travaillent à l'amélioration des synergies et de la coordination entre les projets thématiques et au soutien de la coordination institutionnelle vers les missions du programme.</p> <p>La coopération entre les organisations à travers les frontières est essentielle pour assurer l'optimisation des ressources pour un plus grand impact positif sur les territoires, l'harmonisation des politiques pour une meilleure cohésion territoriale.</p> <p>L'indicateur de résultat RCO87, calculant à la fois les partenaires de projet et les partenaires associés, permettra de mesurer la coopération entre les organisations non seulement dans la zone du Programme mais aussi dans la zone méditerranéenne plus large, principalement avec les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée.</p>
Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	<p>L'indicateur recense le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit la fin du projet. Au niveau du programme, pour être comptabilisées dans cet indicateur, les solutions ont été effectivement adoptées ou étendues, ou sont au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.</p> <p>Les solutions concrètes, résultant de la coopération entre les projets de gouvernance et avec les parties prenantes externes, sont essentielles pour accroître la coopération et une meilleure gouvernance en Méditerranée. Cependant, l'adoption concrète ou la montée en puissance des solutions développées par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur les processus de gouvernance dans différents territoires. Plusieurs projets financés au cours de la période de programmation 2014-2020 visaient à engager les autorités par un engagement écrit pour l'adoption des méthodologies/outils/services développés. Par conséquent, le programme a décidé de considérer l'adoption ou la montée en gamme des solutions développées comme un résultat attendu des projets soutenus, ce qui reflétera l'impact du programme sur la gouvernance des territoires.</p> <p>Le RCR104 reflétera l'adoption concrète des solutions, contribuant à atteindre l'objectif spécifique <i>vi</i>) du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.</p>

Intitulé de l'indicateur	Pertinence
Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leurs activités de coopération au-delà des frontières	<p>Cet indicateur mesure le nombre d'organisations qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet transfrontalier et qui ont par conséquent augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Les principaux groupes cibles de cet objectif spécifique sont décrits ci-dessus.</p> <p>L'augmentation de la capacité institutionnelle est l'un des principaux objectifs du programme Interreg Euro-MED et est au cœur de la coopération transnationale. Les organisations ciblées par cet indicateur se réfèrent en particulier aux organisations participant activement au développement d'actions conjointes développées.</p> <p>Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du programme Interreg Euro-MED, à savoir une capacité institutionnelle accrue pour une meilleure gouvernance.</p>

4. FIXATION DES CIBLES

4.1 METHODOLOGIE POUR LA FIXATION DES CIBLES

Le calcul des objectifs et des étapes pour les indicateurs sélectionnés est basé sur (i) les données et les statistiques d'Interreg MED 14-20, (ii) les caractéristiques estimées d'Euro-MED 21-27 (y compris le nombre et le type de projets, le budget prévisionnel) (iii) la description et les hypothèses sur les indicateurs de réalisation et de résultat basés sur les objectifs, les missions et les ambitions du programme. Les données et statistiques pertinentes d'Interreg MED 14-20, les caractéristiques estimées d'Euro-MED 21-27, les hypothèses et la justification des indicateurs sélectionnés sont détaillées dans l'annexe II.II_Euro-MED 21-27_Indicators target.

La justification du calcul des cibles des indicateurs de réalisation est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Nom	Objectif	Cible intermédiaire 2024	Cible 2029
RCO87 Organisations coopérant au-delà des frontières	PO1 PO2	Hypothèse : Sur la base du calendrier prévisionnel, il est estimé qu'aucun des projets contribuant au RCO87 ne sera finalisé d'ici la fin 2024, par conséquent, la cible est fixée à 0.	<p>Cible 2029 = nombre total estimé de projets * nombre moyen d'organisations coopérant (y compris les partenaires et les partenaires associés) * facteur de risque de 5%.</p> <p>Hypothèse : Le nombre moyen d'organisations coopérant par projet thématique est fixé à 14 organisations (9 partenaires de projet et 5 institutions associées), sur la base des statistiques 14-20 et de l'ambition Euro-MED 21-27. Le nombre moyen de partenaires pour les projets thématiques sous PO1 et PO2 a été défini par typologie de projet et une moyenne pondérée a été calculée sur la base du nombre de projets estimés pour chaque typologie.</p> <p>Un facteur de risque de 5% est appliqué à la cible du RCO87. L'hypothèse est basée sur l'analyse qualitative des modifications de partenariat et en particulier sur le retrait des partenaires pendant la période 14-20, qui a entraîné le retrait de 5% du total des partenaires du programme des projets approuvés.</p> <p>Les participations multiples des partenaires ne sont pas prises en compte dans le calcul de la cible : chaque participation est comptée une fois.</p>

	ISO1	<p>Hypothèse : Sur la base du calendrier prévisionnel, il est estimé qu'aucun des projets contribuant au RCO87 ne sera finalisé d'ici la fin 2024, par conséquent, la cible est fixée à 0.</p>	<p>Cible 2029 = nombre total estimé de projets * nombre moyen d'organisations coopérant (y compris les partenaires et les partenaires associés) * facteur de risque de 5%.</p> <p>Hypothèse : Le nombre moyen d'organisations coopérant par projet de gouvernance est fixé à 12 organisations (8 partenaires de projet et 4 institutions associées), sur la base des statistiques 14-20 et de l'ambition Euro-MED 21-27.</p> <p>Un facteur de risque de 5% est appliqué à la cible du RCO87. L'hypothèse est basée sur l'analyse qualitative des modifications de partenariat et en particulier sur le retrait des partenaires pendant la période 14-20, qui a entraîné le retrait de 5% du total des partenaires du programme des projets approuvés.</p> <p>Les participations multiples des partenaires ne sont pas prises en compte dans le calcul de la cible : chaque participation est comptée une fois.</p>
RCO116 Solutions développées conjointement	PO1 - PO2	<p>Hypothèse : Sur la base du calendrier prévisionnel, il est estimé qu'aucun des projets contribuant au RCO116 ne sera finalisé d'ici la fin 2024, par conséquent la cible intermédiaire est fixée à 0.</p>	<p>Cible 2029 = nombre total estimé de projets contribuant à l'indicateur de réalisation * nombre moyen de solutions développées * facteur de risque de 5%.</p> <p>Hypothèse : Le nombre moyen de solutions attendues par projet est fixé à 1, sur la base des statistiques 14-20, de l'ambition Euro-MED 21-27 et du type de projets et sur la définition de l'indicateur de réalisation.</p> <p>Sous le PO1 Considérant que le RCO83 n'est pas sélectionné dans le cadre du PO1, 100% des projets contribueront au RCO116.</p> <p>Sous le PO2 Hypothèse : 70% des projets du PO2 contribueront au RCO116, et 30% au RCO83. Dans le cadre du PO2, les deux RCO116 et RCO83 ont été sélectionnés. Compte tenu de la typologie et de la durée des projets Euro-MED 21-27, on estime qu'un seul projet se concentrera soit sur des solutions élaborées conjointement, soit sur des stratégies/plans d'action élaborés conjointement. L'hypothèse est basée sur l'expérience de 14-20, la définition et l'ambition d'Euro-MED 21-27 sur les réalisations contribuant à RCO116 et RCO83.</p> <p>Un facteur de risque de 5% est appliqué à l'objectif du RCO116. Conformément à la définition Euro-MED 21-27, les solutions sont des produits développés au</p>

		<p>niveau du projet (niveau transnational). L'hypothèse est basée sur un taux d'échec de 14-20 pour la livraison de réalisations comparables aux solutions développées conjointement (3%). Le facteur de risque pour 21-27 est arrondi à 5%.</p>
ISO1	<p>Hypothèse : Sur la base du calendrier prévisionnel, il est estimé qu'aucun des projets contribuant au RCO116 ne sera finalisé d'ici la fin 2024, par conséquent la cible intermédiaire est fixée à 0. La durée des projets de gouvernance est de 7 ans.</p>	<p>Cible 2029 = nombre total estimé de projets * nombre moyen de solutions développées * facteur de risque de 5%.</p> <p>Hypothèse : Le nombre moyen de solutions attendues par projet est fixé à 7. Conformément à la définition Euro-MED 21-27, les solutions sont des produits développés au niveau du projet (niveau transnational). L'hypothèse est basée sur l'analyse des résultats 14-20 comparables aux solutions développées conjointement pour les projets de gouvernance (4) et sur l'ambition d'Euro-MED 21-27 (3) : 1 solution par projet pour chacun des 3 objectifs spécifiques de la stratégie de capitalisation du programme.</p> <p>Un facteur de risque de 5% est appliqué à l'objectif du RCO116. Conformément à la définition Euro-MED 21-27, les solutions sont des produits développés au niveau du projet (niveau transnational). L'hypothèse est basée sur un taux d'échec de 14-20 pour la livraison de réalisations comparables aux solutions développées conjointement (3%). Le facteur de risque pour 21-27 est arrondi à 5%.</p>

<p>RCO83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement</p>	<p>PO2</p>	<p>Hypothèse : Sur la base du calendrier prévisionnel, il est estimé qu'aucun des projets contribuant au RCO83 ne sera finalisé d'ici la fin 2024, par conséquent la cible intermédiaire est fixée à 0.</p>	<p>Cible 2029 = nombre total estimé de projets contribuant à l'indicateur de réalisation * nombre moyen de stratégies/plans d'action élaborés conjointement * facteur de risque de 10%.</p> <p>Hypothèse : 70% des projets du PO2 contribueront au RCO116, et 30% au RCO83. Dans le cadre du PO2, les deux RCO116 et RCO83 ont été sélectionnés. Compte tenu de la typologie et de la durée des projets Euro-MED 21-27, on estime qu'un seul projet se concentrera soit sur des solutions élaborées conjointement, soit sur des stratégies/plans d'action élaborés conjointement. L'hypothèse est basée sur l'expérience de 14-20, la définition et l'ambition d'Euro-MED 21-27 sur les réalisations contribuant à RCO116 et RCO83.</p> <p>Un facteur de risque de 10% est appliqué à la cible du RCO83. Le raisonnement a été d'additionner le facteur de risque pour le RCO116 (niveau projet) et le facteur de risque pour le RCO87 (niveau partenaire), puisque, dans le cadre d'Euro-MED 21-27, les stratégies et les plans d'action sont des résultats développés au niveau territorial/partenaire (par exemple local ou régional).</p>
--	------------	---	---

La justification du calcul des cibles des indicateurs de résultat est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Nom	Objectif	Valeur de référence 2021	Valeur cible 2029
PS11 Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leurs activités de coopération au-delà des frontières	PO1 - PO2 ISO1	La valeur de référence est fixée à 0 car l'indicateur de résultat n'a pas été sélectionné pour la période de programmation 14-20.	<p>Cible 2029 = Cible de l'indicateur de réalisation RCO87 - Organisations coopérant au-delà des frontières * Facteur indicateur de résultat de 70%.</p> <p>Hypothèse : il est estimé que 70% des organisations coopérant dans le programme seront en mesure de démontrer une capacité accrue dans la thématique du projet au moment de l'achèvement du projet, sur la base d'une analyse qualitative des projets 14-20, de l'ambition Euro-MED 21-27 et de la définition de l'indicateur de résultat.</p> <p>L'estimation est basée sur le nombre d'organisations coopérant au-delà des frontières (partenaires et associés).</p> <p>Les participations multiples des partenaires ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'objectif : chaque participation est comptée une fois.</p>
RCR104 Solutions adoptées ou optimisées par les organisations	PO1 - PO2	La valeur de référence est fixée à 0 car l'indicateur de résultat n'a pas été sélectionné pour la période de programmation 14-20.	<p>Cible 2029 = Cible de l'indicateur de réalisation RCO116 - Solutions développées conjointement * Facteur indicateur de résultat de 90%.</p> <p>Hypothèse : on estime que 90 % des solutions élaborées conjointement seront adoptées par les organisations compétentes pour les projets thématiques relevant des PO1 et PO2. Cette hypothèse est basée sur l'analyse des résultats des projets 14-20 et sur l'ambition d'Euro-MED 21-27.</p>
	ISO1	La valeur de référence est fixée à 0 car l'indicateur de résultat n'a pas été sélectionné pour la période de programmation 14-20.	<p>Cible 2029 = Cible de l'indicateur de réalisation RCO116 - Solutions développées conjointement * Facteur indicateur de résultat de 50%.</p> <p>Hypothèse : on estime que 50 % des solutions élaborées conjointement seront adoptées par les organisations compétentes pour les projets de l'ISO 1. Cette hypothèse est basée sur l'analyse des résultats des projets 14-20, la nature des solutions conjointes de l'ISO 1 (comme décrite dans la fiche associée) et sur l'ambition d'Euro-MED 21-27.</p>

<p>RCR79 Stratégies et plans d'action adoptés par les organisations</p>	<p>PO2</p>	<p>Baseline is set to 0 as the result indicator was not selected for the 14-20 programming period</p>	<p>Cible 2029 = Cible de l'indicateur de réalisation RC83 -Stratégies et plans d'action élaborés conjointement * Facteur indicateur de résultat de 80%.</p> <p>Hypothèse : on estime que 80% des stratégies/plans d'action élaborés conjointement seront adoptés par les organisations concernées. L'hypothèse est basée sur l'ambition d'Euro-MED 21-27, en considérant le nombre minimum de territoires qui devraient être représentés dans les partenariats des projets.</p>
---	------------	---	---

4.2 FACTEURS INFLUENÇANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME

Interreg Euro-MED est mis en œuvre dans une zone géographique vaste et hétérogène, comprenant 10 États membres de l'UE et 4 pays de l'instrument d'aide à la préadhésion (IAP). Compte tenu du contexte territorial complexe et de la gouvernance du programme, plusieurs facteurs peuvent potentiellement influencer les performances du programme.

Facteurs internes

- Retards dans le lancement et la mise en œuvre du programme

Les retards dans le lancement effectif du programme, dus à l'approbation tardive des règlements européens et des documents opérationnels du programme, peuvent entraîner des retards dans la mise en œuvre du programme, le lancement des appels à projets et le démarrage des projets. Ces facteurs peuvent influencer la réalisation des valeurs cibles des indicateurs, en particulier les valeurs intermédiaires de 2024, car elles sont fixées suivant un calendrier provisoire de projets approuvés. En outre, les retards susmentionnés ont un impact direct sur le taux de certification du programme et pourraient éventuellement conduire à un dégageement d'office.

- Pour résoudre ces problèmes, un calendrier provisoire d'appels à projets a été défini, ainsi qu'un plan de travail détaillé pour assurer la préparation et le lancement des appels en temps voulu. Sur la base de l'expérience de 14-20, une simplification globale des procédures du programme a été effectuée, afin de faciliter la mise en œuvre du programme à la fois pour l'autorité de gestion et pour les bénéficiaires, afin de pouvoir rattraper les retards éventuels. Ecart par rapport au nombre attendu de projets par typologie et par objectif spécifique

Le nombre estimé de projets par typologie et par objectif spécifique est basé sur les objectifs, les ambitions et l'allocation budgétaire d'Euro-MED ainsi que sur l'expérience 14-20. Cependant, étant donné que le programme applique une approche ascendante dans ses appels à propositions standard, il est possible que l'offre de projets ne corresponde pas nécessairement aux attentes du programme. Cela pourrait affecter l'atteinte des cibles des indicateurs, car ils sont strictement liés au nombre et à la typologie des projets.

Pour résoudre ce problème, en plus des "appels standard", le programme prévoit des appels ciblés, permettant de combler les lacunes en termes de contenu thématique et de type d'actions, ou d'aborder les développements les plus récents.

- Facteurs de coordination et de communication

Au cours de la période 14-20, des lacunes ont été identifiées dans la communication de l'architecture du programme et du rôle des typologies de projets aux

bénéficiaires du programme. Étant donné que la capitalisation des résultats des projets repose sur les rôles complémentaires des différents éléments de l'architecture du programme, un flux de communication plus clair est nécessaire au sein d'Euro-MED, afin de garantir que l'impact prévu en termes d'architecture du programme soit atteint.

La nécessité d'améliorer la qualité des propositions de projets a été identifiée au cours de la période 14-20. Cet objectif sera atteint par : i) une meilleure communication du contenu et des ambitions du programme, y compris une définition plus claire des indicateurs de réalisation et de résultat du programme ; ii) une cohérence accrue du contenu des cahiers des charges et une meilleure coordination dans le lancement des appels à projets.

Les mesures susmentionnées permettront d'obtenir des réalisations et des résultats de haute qualité au niveau des projets.

Facteurs externes

- Le contexte économique : La crise financière de 2008 a eu un impact direct sur la capacité des organisations publiques et privées à participer à des projets de coopération transnationale. La même chose pourrait se produire à la suite de la crise du COVID-19.
- La crise sanitaire : La crise du COVID-19 a exacerbé les difficultés des groupes cibles du programme - bénéficiaires directs et parties prenantes externes - à s'engager dans les projets. Au-delà du défi immédiat dû aux restrictions de voyage, il est encore difficile de prévoir quels seront les effets à moyen et long terme de la pandémie COVID sur Euro-MED.
- Le contexte politique : Les changements au niveau politique (local, régional et national) peuvent affecter la participation et l'engagement des organisations, en particulier des autorités publiques, ce qui pourrait avoir un impact sur la capacité des projets à fournir les résultats attendus, notamment en termes d'adoption de solutions et de stratégies, de plans d'action.

Concurrence avec d'autres programmes de l'UE : Compte tenu des difficultés rencontrées par certaines organisations pour participer à des projets de coopération qui sont amplifiées par la crise économique et sanitaire, la concurrence entre les programmes de l'UE pourrait s'intensifier. Il est notamment possible que les organisations préfèrent postuler pour des programmes dont les procédures administratives sont moins exigeantes et qui ne leur demandent pas d'avancer des fonds pour les dépenses du projet.

Tous ces facteurs externes peuvent entraîner un nombre élevé de changements dans le partenariat pendant la mise en œuvre du projet (retrait de partenaires, remplacement de partenaires, etc.), ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre des projets et, par conséquent, dans l'obtention des réalisations et des résultats, comme c'est le cas dans le contexte des projets de coopération territoriale.

L'environnement complexe et les différents facteurs sont pris en considération lors de l'estimation des valeurs cibles des indicateurs sélectionnés. Euro-MED suivra de près les facteurs susmentionnés et mettra en œuvre des mesures conséquentes pour s'adapter aux situations critiques et atténuer les éventuelles lacunes.

Les choix et les orientations du Programme ne veulent pas seulement répondre à un contexte socio-économique de crise qui perdure depuis 2008 et s'est aggravé suite à la pandémie de COVID-19, mais plutôt répondre favorablement aussi aux principes de solidarité et de partage de la politique de cohésion de l'Union européenne.

5. COLLECTE DES DONNEES

La mesure quantitative de la coopération transnationale mise en œuvre et de la performance du Programme, doit se baser sur une méthodologie précise de collecte de données qui assure la qualité et la fiabilité des données. A cette fin, il est nécessaire de répondre aux questions Qui, Quoi, Quand et surtout Comment pour obtenir les informations alimentant les indicateurs du Programme et reflétant sa performance.

Assurer la compréhension des indicateurs par les partenaires du projet

Le Programme a fait de gros efforts pour fournir des définitions détaillées et concrètes des indicateurs de réalisation et de résultat, comme base d'un système de données de haute qualité et fiable. Les définitions, y compris les preuves de réalisation et les critères de validation nécessaires, sont fournies dans les Fiches d'indicateurs - annexe I de cette note méthodologique - et seront intégrées dans le manuel du Programme afin que les partenaires et les bénéficiaires puissent facilement comprendre ce que les indicateurs sélectionnés mesurent et quels types de réalisations et de résultats un projet doit fournir. Pendant la phase de pré-contractualisation, le SC effectue un nettoyage du formulaire de candidature afin de vérifier et de valider les réalisations et les résultats prévus, de sorte que leur correspondance avec les indicateurs du programme soit assurée et que le reporting soit facilité.

En outre, les structures de gestion du programme - en particulier le SC et les points de contact nationaux - fourniront un soutien aux partenaires et aux bénéficiaires, en termes d'explication des concepts d'indicateurs et des règles/procédures de reporting tout au long de la période de programmation, en fonction des différentes phases de mise en œuvre, via des séminaires pour les candidats, des séminaires pour les chefs de file, des séminaires ad hoc. L'objectif de ces actions est que les partenaires et les bénéficiaires sachent quels types de réalisations et de résultats sont attendus, quand et comment les recenser et les déclarer, ainsi que les critères de leur validation par le Programme.

Collecte des données et reporting

Pour la plupart des indicateurs de réalisation et de résultats - RCO116, RCO83, PSI1, RCR104, RCR79 - les données seront rapportées par le Chef de file et validées par le SC dans le système de suivi du programme. Les chefs de file des projets financés devront rendre compte des indicateurs sur une base régulière, par le biais de rapports d'avancement, et télécharger les preuves de réalisation dans le système de suivi (décrit dans les fiches des indicateurs). Les réalisations rapportées et les preuves de réalisation seront analysées et validées par le SC selon les critères de validation (détaillés dans les fiches d'indicateurs) via des listes de contrôle dédiées disponibles dans le système de suivi. Le système de suivi permettra d'agrégier les données et de les communiquer à la Commission européenne deux fois par an. La mesure temporelle se fera à l'achèvement du projet, et/ou à la clôture du projet (environ 5 à 6 mois après l'achèvement du projet). Le SC veillera à ce que les projets rendent compte des réalisations et des résultats obtenus à chaque phase pertinente du projet.

Pour l'indicateur **Nombre d'organisations coopérant au-delà des frontières** (RCO87), une analyse sera effectuée par le SC sur l'exportation des données du système de suivi avant de faire le rapport à la CE.

La collecte et le reporting des données relatives au **Nombre d'organisations ayant une capacité institutionnelle accrue** (PSI1) sont basés sur une méthodologie différente, comme détaillé ci-dessous.

En ce qui concerne les 3 indicateurs de réalisation, la fiabilité des données rapportées est assurée par la nature même de ces réalisations, faciles à identifier, à valider et à recenser. Le reporting des indicateurs de réalisation se fera à l'achèvement du projet.

- Nombre de **solutions développées conjointement** et Nombre de **stratégies et de plans d'action élaborés conjointement** : seront enregistrés dans le système de suivi du programme lors de l'exercice de reporting. Le SC évaluera les preuves fournies pour les résultats rapportés et validera les résultats pertinents (selon les critères de validation détaillés dans les fiches d'indicateurs) via des listes de contrôle dédiées. Les données validées seront communiquées à la CE deux fois par an par le biais du système de suivi.

- Nombre d'**organisations coopérant au-delà des frontières** : se réfère à toutes les entités juridiques participant aux projets approuvés en tant que partenaires ou associés. Les organisations partenaires et associées seront enregistrées dans le système de suivi du programme. Les données seront extraites et agrégées au niveau du programme, et après analyse, elles seront communiquées à la CE deux fois par an.

Les 3 indicateurs de résultat suivront généralement le même processus de soumission, d'évaluation et de validation, facilité par la définition précise de leur

nature. Le reporting des indicateurs de résultat se fera à la clôture du projet, au moment de la validation par le SC du dernier rapport d'avancement et de la demande de paiement (environ 5 à 6 mois après la date de fin officielle du projet).

- Le nombre de solutions adoptées ou optimisées par l'organisation (RCR104) et le nombre de stratégies et de plans d'action conjoints adoptés par les organisations (RCR79) seront enregistrés dans le système de suivi du programme au cours de l'exercice de reporting. Le SC évaluera les preuves de réalisation fournies pour les résultats rapportés et validera les résultats pertinents (selon les critères de validation détaillés dans les fiches des indicateurs) via des listes de contrôle dédiées. Les données validées seront communiquées à la CE deux fois par an par le biais du système de suivi.
- Nombre d'organisations ayant une capacité institutionnelle accrue grâce à leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières (PSI1) : sera enregistré par le biais d'une enquête spécifique développée conjointement avec d'autres programmes. L'enquête sera lancée dans les derniers mois de la durée du projet. Les organisations visées par l'enquête sont notamment les suivantes :
 - Organisations participant activement à l'élaboration de solutions (sous PO1 et PO2), de stratégies et de plans d'action élaborés conjointement (sous PO2)
 - Organisations coopérant pour une meilleure gouvernance et développant des actions communes (sous ISO1)
 - Organisations adoptant des solutions (sous PO1, PO2 et ISO1), des stratégies et des plans d'action élaborés conjointement (sous PO2).

Comme mentionné ci-dessus, les données seront fournies par le système de suivi du programme, qui est développé sur la base de l'expérience des périodes de programmation précédentes et en coopération avec plusieurs programmes Interreg - grâce à la coordination d'Interact - garantissant ainsi la fiabilité des informations collectées.

Le système de suivi fournira des données sur les indicateurs de réalisation et de résultat au niveau du projet et du programme, et sera en même temps un dépôt pour les preuves de réalisation. La validation par le SC est également effectuée dans le système de suivi, ce qui permet de disposer de toutes les informations pertinentes sur les indicateurs du programme au même endroit. La validation de la concrétisation des réalisations et des résultats des projets est effectuée par le SC sur la base de critères bien définis décrits dans les fiches d'indicateurs et dans le manuel du programme, connus de tous les projets et des parties prenantes du programme et identiques pour toutes les réalisations répondant au même indicateur.

Le suivi du reporting par les projets, et les éventuelles corrections, seront assurés lors de la vérification des rapports d'avancement, et grâce à un document navette pour les différentes questions (document Q&A). Ce système complet de collecte et de

communication des données éliminera les risques d'erreurs lors de la communication des indicateurs à la CE (documentation, saisie informatique des données, contrôles, responsabilités) et permettra de donner une image fidèle de l'impact de la coopération transnationale dans le cadre du programme Euro-MED.

En ce qui concerne les données utilisées pour fixer les valeurs de référence, les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles, lors de la rédaction du document méthodologique, on a veillé à ce que les données sous-tendant les valeurs de référence, les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles des indicateurs proviennent d'une source fiable (le système de suivi en ligne).

6. FICHES DES INDICATEURS

Les fiches Indicateurs sont consolidées, par Objectif Spécifique, dans les tableaux excel suivants :

ANNEX II.I_Euro-MED 21-27_Indicators fiches_SO 1.i

ANNEX II.I_Euro-MED 21-27_Indicators fiches_SO 2.iv

ANNEX II.I_Euro-MED 21-27_Indicators fiches_SO 2.vi

ANNEX II.I_Euro-MED 21-27_Indicators fiches_SO 2.vii

ANNEX II.I_Euro-MED 21-27_Indicators fiches_ISO1.vi

7. ESTIMATIONS DES INDICATEURS

Les calculs permettant de fixer les cibles intermédiaires et finales des indicateurs sont consolidés dans le tableau suivant :

Annex II.II_Euro-MED 21-27_Indicators target

ANNEXE 3 : LISTE DES OPERATIONS D'IMPORTANCE STRATEGIQUE PREVUES AVEC CALENDRIER – ARTICLE 17 (3)

Les opérations relevant de la priorité "Gouvernance" doivent être considérées comme revêtant une importance stratégique. Elles concernent deux types de projets : Les **projets de communauté thématique (PCT)** et les **projets de dialogue institutionnel (PDI)** qui contribueront de manière coordonnée à la mise en œuvre de la "Stratégie d'optimisation des résultats" du Programme.

Pour chacune de ses 4 missions définies, le Programme sélectionnera un projet de chaque type pour améliorer la gouvernance des territoires de manière coordonnée. Cela signifie que 4 Projets de communauté thématique et 4 Projets de dialogue institutionnel **travailleront respectivement en binôme sur chaque mission** pour valoriser les résultats des projets thématiques (sous PO 1 et 2) et amplifier leur portée afin de soutenir une meilleure coordination des actions des acteurs en charge du processus décisionnel et de la gouvernance des territoires.

Les projets de communauté thématique viseront à:

- 1) établir les conditions pour la réutilisation des résultats, le développement de synergies et l'augmentation de la coordination entre les projets thématiques travaillant sur la même mission en articulant une communauté de partenaires des projets Interreg Euro-MED.
- 2) mettre en œuvre des stratégies de transfert et d'intégration des résultats des projets thématiques Euro-MED dans les pratiques des acteurs publics et privés aux niveaux local, régional et national en fournissant un soutien technique aux institutions concernées.

Les projets de dialogue institutionnel viseront à:

- 1) contribuer à la mise en œuvre des stratégies de transfert et d'intégration en s'engageant auprès des autorités locales, régionales et nationales à soutenir les activités et les réalisations des projets de communauté thématique.
- 2) contribuer à la mise en œuvre des stratégies de transfert et d'intégration en s'engageant auprès des autorités/réseaux européens et des autorités de gestion CTE, des initiatives et des stratégies en Méditerranée.

3) créer les conditions durables d'un dialogue institutionnel et social permanent pour faire le lien entre la dimension transnationale et les solutions locales, afin de contribuer à la cohésion territoriale au niveau transnational méditerranéen pour chaque mission thématique.

Calendrier prévisionnel : Appel ouvert à partir de février ou mars 2022 ; mise en œuvre des projets de novembre 2022 à juin 2029.

ANNEXE 4 : TYPOLOGIE DE PROJETS

TYPLOGIES DE PROJETS POUR LES PRIORITES 1 ET 2

Les projets de mise en œuvre des priorités 1 et 2 doivent avoir une approche de coopération territoriale et thématique forte. Ils peuvent être en fonction des objectifs à atteindre :

➤ **Projets modulaires simples (études, expérimentation, transfert)**

Projets d'étude, visant à explorer des **sujets innovants** d'un point de vue thématique et/ou géographique (nouveaux défis, nouvelles politiques ou tendances) ou à **générer des connaissances** dans la zone du Programme sur des questions pertinentes pour les régions participantes où l'expérience et la connaissance du Programme Interreg Euro-MED est **insuffisante** et où il existe un besoin d'analyse et de diagnostic pour de nouvelles méthodologies. **Les projets d'étude doivent avoir un potentiel pour de futures activités d'expérimentation et/ou de transfert et doivent toujours ouvrir la voie à la mise en œuvre future de leurs résultats par des activités de suivi respectives.**

Types d'activités indicatives pour les projets d'étude :

- Analyser et établir l'état de ce qui existe dans un domaine d'intervention, produire des données et des références complémentaires
- Concevoir des approches communes et développer des stratégies communes
- Consolider, ajuster des réseaux existants ou créer de nouveaux réseaux afin de renforcer la présence de l'espace du Programme au niveau transnational et européen
- Participer activement à la communauté thématique de référence, et bénéficier de l'expérience et du soutien des projets de réseaux

Types de réalisations indicatives pour les projets d'étude :

Analyses SWOT, bilan de la situation, analyses comparatives, définition d'approches, plans d'action conjoints, stratégies communes, mise en place de réseaux.

Projets d'expérimentation, visant à **tester** les instruments, politiques, stratégies et plans d'action communs déjà identifiés par les projets mis en œuvre précédemment à travers des activités pilotes, afin de produire des solutions concrètes transférables à un plus grand nombre de bénéficiaires et de territoires.

Types d'activités indicatives pour les projets d'expérimentation :

- Études préliminaires ou de faisabilité (si nécessaire et non disponible par d'autres projets)
- Activités pilotes (ainsi que la méthodologie de mise en œuvre, les phases de test et d'évaluation)
- Plans de transférabilité des résultats
- Participer activement à la communauté thématique de référence, et bénéficier de l'expérience et du soutien des projets du réseau

Types de réalisations indicatives pour les projets d'expérimentation :

Études préliminaires (faisabilité), méthodologie de démonstration commune, expérimentation (y compris les investissements à petite échelle si nécessaire) et évaluation, plan de transférabilité des résultats, outils et protocoles de transfert.

Projets de transfert, visant à **transférer et à diffuser** les résultats de projets existants, la répliquabilité et la mise à l'échelle des résultats de projets dans l'espace du Programme et ses zones adjacentes, les politiques locales, régionales et nationales, les politiques européennes, les initiatives internationales.

Types d'activités indicatives pour les projets de transfert :

- Études préliminaires ou de faisabilité (si nécessaire)
- Identification/consolidation des résultats pertinents des projets
- Élaboration d'une première cartographie des parties prenantes pour définir les rôles et les objectifs cibles
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques ciblée
- Sensibilisation des parties prenantes ciblées par des stratégies de sensibilisation, y compris des activités de formation
- Capitaliser sur les résultats existants des activités de transférabilité pour améliorer le transfert effectif des résultats
- Concevoir, personnaliser et déployer des modules pour le transfert des résultats selon une approche par étapes
- Participer activement à la communauté thématique de référence, et bénéficier de l'expérience et du soutien des projets du réseau

Types de réalisations indicatives pour les projets de transfert :

Mesures de mise en œuvre des politiques et recommandations, protocoles d'accord (MOU), procédures, propositions réglementaires, transfert de plans, transfert de rapports, évaluation des transferts, mesures de mise en œuvre des politiques.

➤ **Projets territoriaux stratégiques :**

Les projets territoriaux stratégiques doivent répondre aux besoins et aux défis communs d'une typologie de territoire spécifique et identifiée, dans un thème stratégique pour ce territoire. Par conséquent, ils sont d'une importance stratégique pour le territoire sélectionné et ils travailleront avec d'autres projets dans le domaine choisi, car ils développeront des solutions stratégiques sur mesure.

Les projets territoriaux stratégiques prennent en compte les caractéristiques territoriales très spécifiques et diverses qui caractérisent la Méditerranée. Ils aborderont directement les thèmes transnationaux pertinents identifiés pour les territoires clés du Programme, développeront des stratégies, des priorités et des mesures pour le contexte territorial spécifique (voir Annexe sur la méthodologie pour identifier les territoires clés et les thèmes pertinents) afin de s'attaquer aux difficultés régionales et locales et de réduire les disparités. Alors que les projets modulaires simples sont principalement conçus pour une approche ascendante et répondent principalement à l'intérêt du partenariat, les projets stratégiques territoriaux doivent répondre aux besoins et aux défis communs de la typologie de territoire identifiée qu'ils couvrent. Ainsi, ils produisent en premier lieu un impact territorial, basé sur l'implication de tous les acteurs / parties prenantes nécessaires pour déclencher des solutions pour les territoires identifiés.

Ils visent à :

- Développer et mettre en œuvre des méthodologies/solutions communes de manière intégrée (multi-acteurs) pour un problème commun à un type de domaine restreint mais pertinent pour l'espace du Programme, identifié selon les spécificités d'une thématique stratégique pour ce domaine.
- Générer un impact direct sur les politiques nationales, régionales ou locales concernant le domaine identifié et traitant d'une question thématique spécifique, par exemple en développant, testant et transférant des outils de gestion, des initiatives et des modèles de coopération appropriés.

Conditions-cadres/prérequis pour les projets stratégiques territoriaux:

- Intégrer tous les partenaires pertinents pour l'approche territoriale intégrée
- Promouvoir des interfaces avec d'autres projets transnationaux ainsi qu'avec des projets transfrontaliers et/ou thématiques du Programme (adoption des résultats de projets antérieurs, conception d'activités complémentaires pour les projets en

cours, synergies de la chaîne de valeur pour les projets futurs - LIFE, HORIZON Europe, Creative Europe, LEADER, CIVITAS, Digital Europe, etc.)

- Développement de nouvelles solutions stratégiques adaptées à des sujets spécifiques
 - Assurer un retour d'information des demandes/suggestions de la société civile sur le thème ciblé, en impliquant les décideurs, afin de trouver des solutions territoriales globales partagées
 - Participer activement à la communauté thématique de référence, et bénéficier de l'expérience et du soutien des projets du réseau
 - Les projets territoriaux clés combineront les activités des trois typologies de modules
- Les types d'activités indicatives sont celles de tous les types de projets modulaires portant sur les territoires clés identifiés.

Types de résultats indicatifs pour les projets territoriaux clés : ceux de tous les types de projets modulaires présentant un intérêt pour les territoires clés identifiés. **Plans d'action conjoints, stratégies communes, expérimentation et évaluation, plan de transférabilité des résultats (qui peut inclure des zones autres que les territoires impliqués, le cas échéant) en tant que résultats obligatoires pour tous ces projets.** En outre, projets pilotes (y compris les investissements à petite échelle), analyses SWOT, bilans, analyses comparatives, définition des approches, mise en œuvre de réseaux, études préliminaires (faisabilité), méthodologie de démonstration commune, outils et protocoles de transfert, rapports et évaluation de transfert, recommandations politiques, protocoles d'accord (MoU), procédures, propositions de règlements...

Le programme se concentrera tout d'abord sur les types de territoires suivants :

- les îles
- les ports
- Les zones rurales et de montagne

Exemples de priorités possibles :

- pour les îles : stratégies communes en matière d'énergie propre, de déchets et de gestion de l'eau.
- pour les ports : écosystèmes innovants et respectueux du climat dans les ports
- pour les zones rurales et de montagne : numérisation et lutte contre le changement climatique

TYOLOGIES DE PROJETS POUR LA PRIORITE 3

➤ **Projets de Communautés Thématiques**

Ce type de projet visera spécifiquement à établir les conditions de synergie et de coordination entre les projets thématiques des priorités 1 et 2 et à mettre en œuvre des stratégies d'intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes en partenariat avec les institutions concernées. Tirant parti de l'expérience des projets horizontaux 2014/20, les projets de communautés thématiques maximiseront la valorisation des résultats des projets individuels et leur impact complémentaire dans la zone méditerranéenne pour chacune des missions du programme.

Types d'activités indicatives :

- Créer et animer des communautés thématiques
- Créer un réservoir électronique de projets Interreg Euro-MED
- Soutenir les projets modulaires dans les activités de communication et de capitalisation et assurer la transférabilité transnationale des résultats communs
- Développer des synergies, produire des synthèses et des analyses qualitatives, ainsi que coordonner et gérer (sous la supervision du SC) la communication d'un groupe de projets liés thématiquement et générer une valeur ajoutée dans la coopération transnationale, tant au niveau thématique que territorial, en assurant la couverture géographique la plus large possible
- Soutenir les projets modulaires dans le transfert d'activités (soutien méthodologique, mise en commun des résultats individuels, exploitation du potentiel de transférabilité et préparation au transfert effectif, ...) et renforcer la capitalisation des outils/mesures et résultats développés conjointement qui visent explicitement l'appropriation territoriale.
- Créer et animer ou enrichir les réseaux multi-niveaux et multi-sectoriels existants pertinents pour le transfert au niveau local.
- Travailler avec les décideurs politiques concernés et plaider pour un effet de levier efficace et une intégration des politiques aux niveaux local et régional
- Participer à la gouvernance du Programme vis-à-vis des structures externes liées au thème abordé par chaque communauté, comme par exemple les réseaux thématiques européens ou méditerranéens ou les structures internationales, les programmes thématiques de l'UE à des fins de capitalisation

- Contribuer à assurer une transition entre les périodes de programmation (résultats, communautés), en capitalisant sur les résultats 2014-2020, notamment par une participation lors de la rédaction des cahiers des charges des appels à projets modulaires sur les objectifs, les thèmes et les résultats attendus.

Types de réalisation indicatives :

Mesures de mise en œuvre des politiques, suggestions et recommandations, protocoles d'accord (MOU), procédures, propositions réglementaires, plans de transfert et mainstreaming, rapports de transfert et mainstreaming, évaluations de transferts et mainstreaming.

➤ **Projets de dialogue institutionnels**

Les projets institutionnels viseront à soutenir la coordination institutionnelle entre les autorités/réseaux régionaux, nationaux et européens et entre les autorités de gestion CTE, les initiatives et les stratégies en Méditerranée. Ils viseront également à mettre en place les conditions et méthodes durables d'un dialogue institutionnel permanent. Ils mettront en œuvre des plans d'action spécifiques en partenariat avec des projets de communautés thématiques, d'une part, et des projets de même type cofinancés par d'autres programmes, d'autre part. L'objectif final et concret est de soutenir la coordination entre des initiatives autrement isolées (dimension horizontale) et de faire le lien entre l'échelle transnationale et l'échelle territoriale de l'action, dans les deux sens (dimension verticale et horizontale) afin de contribuer à la cohésion territoriale au niveau transnational méditerranéen pour chaque mission thématique.

La complémentarité des actions sera recherchée avec les projets de communautés thématiques. Les projets institutionnels devraient donc donner la priorité à la promotion d'activités de liaison et au renforcement d'une approche de travail coordonnée, ainsi qu'à la facilitation des processus de mainstreaming et des changements de politique pour améliorer la cohésion territoriale de manière globale au niveau transnational.

Le partenariat de ces projets comprendra des réseaux à forte composante territoriale, des partenaires ayant une expérience préalable liée aux activités des communautés thématiques, des partenaires institutionnels à différents niveaux pour garantir des approches de gouvernance multidimensionnelles, un lien avec les eurorégions existantes et d'autres schémas actifs de coopération, une forte interaction avec la société civile, les universités et les organisations de la société civile.

Types d'activités indicatives:

- Promouvoir activement la reproduction des activités réussies auprès des autorités nationales et transnationales.
- Soutenir le renforcement des capacités des institutions publiques pour définir et mettre en œuvre des politiques orientées vers le soutien des missions du programme.
- Soutenir le renforcement des capacités des institutions publiques/décideurs politiques de la région à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques transformatrices nécessaires pour atteindre les objectifs des missions thématiques.
- Créer et animer ou enrichir les réseaux cibles multi-niveaux et multi-sectoriels existants pour le transfert au niveau régional et national.
- Analyser et dresser l'état des lieux des processus de coopération et de capitalisation liés aux missions du Programme dans l'espace Euro-MED et au-delà du Programme
- Concevoir des approches et développer des stratégies communes de coopération institutionnelle et de mise à jour des politiques
- Faciliter la coopération et la complémentarité entre autorités nationales/régionales et collectivités locales
- Assurer la liaison avec les structures administratives/politiques extérieures au Programme et aux autres programmes territoriaux afin de contribuer aux objectifs communs (avec les programmes thématiques et territoriaux dans l'espace Euro-MED et avec les stratégies, notamment les stratégies macro-régionales EUSAIR et EUSALP et l'initiative Ouest-Med, et d'autres initiatives en Méditerranée)
- Faciliter les échanges avec les autorités européennes
- Etablir une stratégie de communication et de mainstreaming en fonction des agendas européens et internationaux liés aux missions et priorités thématiques du programme
- Faciliter le processus de mainstreaming entre donneurs et receveurs au niveau national et transnational
- Encourager la participation et recueillir les contributions de la société civile sur des questions importantes pour la Méditerranée (organisation de séminaires, de symposiums, de débats dans l'ensemble de l'espace Euro-MED).
- Consolider ou créer des réseaux afin de renforcer la présence de l'espace Euro-MED au niveau transnational et européen ainsi que la coopération au sein des Etats participants et au-delà du Programme, comme avec les pays non UE des rives Est et Sud

Types de réalisations indicatives :

Des réseaux efficaces et permanents d'autorités et de parties prenantes, des mécanismes participatifs et coordonnés pour une meilleure gouvernance au niveau transnational, un accord croissant et la volonté des autorités d'accueillir l'évolution des cadres politiques communs.

Les différents types de projets et les actions indicatives prévues permettront de contribuer à un mécanisme multi-programmes expérimental de coordination entre les programmes, avec une première application sur le tourisme durable.

Enfin, ils contribueront également à la mise en place d'une académie Euro-MED visant à soutenir les actions de transfert et de capitalisation en créant une " communauté d'intérêt " des acteurs méditerranéens autour des thèmes abordés par le Programme.